

## **DIGITHÈQUE**

#### Université libre de Bruxelles

"Métiers", Sextant, Volume 5, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 1996.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Les illustrations de cet ouvrage n'ont pu être reproduites afin de se conformer à la législation belge en vigueur.

L'œuvre a été publiée par les Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de l'Université Libre de Bruxelles

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

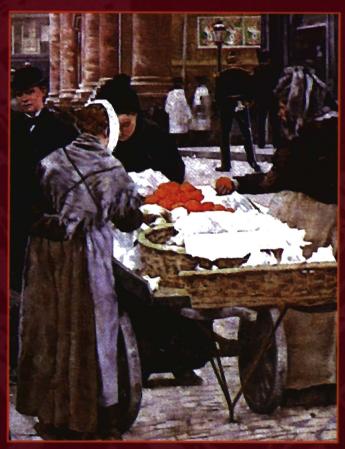
L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <a href="http://digitheque.ulb.ac.be/">http://digitheque.ulb.ac.be/</a>

Accessible à : http://digistore.bib.ulb.ac.be/2009/a071\_1996\_005\_f.pdf

# Sextant

Revue du Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les Femmes

5.1996



Métiers

VIB

## **SEXTANT**

Revue bisannuelle publiée par le Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les Femmes avec le concours du Fonds Suzanne Tassier (ULB)

#### Comité scientifique

Claire Billen, Andrée Despy, Madeleine Frédéric, Eliane Gubin, Serge Jaumain, Andrée Lévesque, Jean-Pierre Nandrin, Bérangère Marquès-Pereira, Anne Morelli, Jean Puissant, Eliane Richard, Anne Summers, Eliane Vogel-Polsky.

Coordonnatrice du numéro Eliane Gubin

Couverture Isabelle Grosjean

Secrétariat de rédaction GIEF-ULB 50 avenue Franklin Roosevelt CP 175/01 1050 Bruxelles Télécopieur (2) 650 39 19

Dessin de couverture Extrait de « Scène de rue au XIXe s. » de F. Gaillard.

Dépôt légal D 1996/5999/1

#### **SOMMAIRE**

5 Le genre des métiers

#### **DOSSIER**

9 Valérie Piette

Trajectoires féminines. Les commerçantes à Bruxelles vers 1850

47 Eliane Richard

Femmes chefs d'entreprises à Marseille. Une question de visibilité

59 Eliane Gubin

Femmes rurales en Belgique 19e-20e siècles. Aspects sociaux et discours idéologiques

91 Anne Devos

Défendre le travail féminin. Le Groupement belge de la Porte Ouverte 1930-1940

#### **DOCUMENT**

- 119 Elise Soyer ou cinquante ans de féminisme
- 133 Histoire du féminisme en Belgique par Elise Soyer (1ère partie)



## Le genre des métiers

L'histoire économique a peu distingué les apports respectifs des hommes et des femmes. L'histoire sociale les a, le plus souvent, confondus dans un même regard porté sur la classe ouvrière. L'histoire des femmes est allée au plus pressé, dans deux directions, mettant en évidence leur participation à l'essor industriel et exhumant les aspects occultés de leur labeur, c'est-à-dire les formes du travail non marchand.

L'intérêt relativement récent pour les classes sociales intermédiaires, –petite bourgeoisie, classes moyennes–, amène à considérer le développement économique dans une perspective sexuée. La petite entreprise et le petit commerce imposent le couple comme cellule économique, au centre d'un espace où les relations famille/travail interagissent sans cesse, où les stratégies de survie ou d'expansion passent par un labeur conjoint¹.

L'approche proposée dans ce numéro par Valérie Piette est toute différente. Tournant résolument le dos au couple, elle envisage la femme comme acteur économique à part entière. Il s'agit en effet, d'isoler, dans ce monde « familial » du commerce et de l'artisanat, les entreprises exclusivement dirigées par des femmes, en leur nom propre, —qu'elles soient par ailleurs mariées, veuves ou célibataires. A Bruxelles, dès la moitié du 19e siècle, un commerce sur cinq (20%) est dans ce cas, ce qui est considérable si l'on songe que, parmi les quatre cinquièmes restants, se dissimulent bon nombre de boutiques répertoriées au nom du mari mais tenues réellement par l'épouse.

Boutiquière ou lingère..., chacun voudra bien admettre que ce peut être le lot de nombreuses femmes. Mais plus haut dans la hiérarchie,

<sup>1.</sup> Voir notamment G. CROSSICK & H.-G. HAUPT, The Petite Bourgeoisie in Europe 1780-1914, London-New York, Routledge, 1995, pp. 92-107.

#### 6 Le genre des métiers

négociante, fabricante, femmes d'affaires? Elles sont, dit-on, l'exception. Sans aucum doute mais la remarque vaut aussi pour les hommes, au regard de la multitude de petits artisans et commerçants. L'article d'Eliane Richard, basé sur l'exemple de femmes d'affaires marseillaises, pose la bonne question: les femmes sont-elles absentes du monde des affaires parce qu'elles n'y participent pas ou tout simplement parce qu'on ne leur prête pas la même attention qu'aux hommes?

Le dossier propose aussi une réflexion sur la participation des femmes au travail de la terre. A l'opposé du secteur précédent, —les affaires grandes ou petites—, l'agriculture demeure aujourd'hui encore un domaine peu exploré. Les cultivateurs, et plus encore les cultivatrices, restent dans l'angle mort d'une historiographie contemporaine qui, lorsqu'elle se penche sur les travaux des champs, se préoccupe plus des rendements, des produits et des techniques que des populations rurales. Les témoignages pourtant sont unanimes: en agriculture, les femmes jouent un rôle déterminant et la répartition des tâches y connaît une distribution strictement sexuée qui semble se perdre dans la nuit des temps.

Quel que soit le domaine abordé, le travail est toujours marqué d'une forte connotation sexuée. Depuis que se sont imposées les théories économiques qui départagent travail productif (masculin) et travail reproductif (féminin), le travail des femmes a servi de régulateur. Dans une société qui privilégie le salaire comme élément d'identité et d'intégration sociales, le droit au travail pour les femmes a toujours été subordonné aux ressources du marché de l'emploi. Les périodes de crises économiques plongent au coeur de la contradiction. Elles jouent sur deux tableaux, inconciliables: la « protection » des femmes mariées pour légitimer leur retrait du marché du travail et l'affirmation que cette mesure résorbera le chômage masculin (comme si les emplois étaient parfaitement interchangeables!). L'entre-deux-guerres, exemplaire de ce point de vue, donne naissance à un mouvement de défense féminin structuré, l'Open Door International, qui connaît ses prolongements en Belgique (Anne Devos).

# DOSSIER



La rue de la Madeleine, une des principales artères commerçantes de la capitale dans la première moitié du XIXe siècle, (AVB F.I. n. K115)

## Trajectoires féminines

#### Les commerçantes à Bruxelles vers 1850

Valérie Piette

« Notre haut commerce de Bruxelles est très luxueux, sans morgue, sans arrogance, poli avec celui qui prend le moins, de même qu'avec celui qui prend le plus ... [il] est noble, généreux, il a de la bonté, de l'élan. Horneur à cette classe d'élite, qui compte dans ses rangs de hautes intelligences, de grands génies. Le commerce fait la force du gouvernement »¹. C'est en ces termes qu'en 1855, la baronne Willmar² achetant pour une amie l'ameublement complet d'un château situé sur les bords du Rhin narre ses pérégrinations dans les commerces bruxellois. Ne tarissant pas d'éloges, elle souligne encore la puissance du commerce bruxellois, précisant « qu'après Marseille, Bruxelles est appelée à jouer un grand rôle par son industrie et par son exploitation »³.

Cette anecdote illustre l'importance prise, au cours du siècle dernier, par notre capitale comme pôle commerçant. Présentée souvent comme un haut lieu du commerce de détail, Bruxelles conserve, tout au long du 19e siècle, un nombre considérable de petites boutiques.

<sup>1.</sup> Baronne WILLMAR, Souvenirs de Bruxelles, Em. Devroye, Bruxelles, 1862, p. 459.

<sup>2.</sup> Née Christine Anaïs Avack à Melun (France) en 1810, décédée à Schaerbeek en 1868. Fille du marquis d'Ervagne, elle épousa en seconde noces le baron Willmar (1790-1858), ministre de la guerre de 1836 à 1839 et ministre plénipotentiaire à Berlin puis à La Haye: Annuaire de la noblesse belge de 1899, t.2, Bruxelles, 1901, pp. 2621-2622.

<sup>3.</sup> Baronne WILLMAR, ibidem.

#### Une ville en expansion

Capitale de l'Etat belge, Bruxelles est confrontée à une forte croissance démographique. En 1846, elle compte 123.874 habitants soit une augmentation de 24.352 unités depuis 1831 (près de 25%). L'industrialisation précoce mais aussi la concentration d'institutions politiques, administratives, financières et commerciales qu'engendre toute capitale expliquent cet accroissement. Face à cette nouvelle donne, les espaces encore disponibles sont comblés et des rues percées. Des quartiers se transforment (le Béguinage), d'autres voient le jour, tel le Quartier Léopold. Très prisé par l'élite bourgeoise qui délaisse le centre de la ville, ce dernier connaît un véritable engouement: en 1847, 115 hôtels particuliers y sont déjà construits<sup>4</sup>. Le réseau d'égoûts commence à se moderniser et l'eau courante fait son apparition. Les marchés, autrefois installés à même la rue, sont peu à peu implantés dans des espaces couverts afin de libérer la voirie.

Malgré cette poussée urbaine, Bruxelles reste encore, au milieu du siècle, une ville à la campagne. Les champs subsistent autour de son centre. Traversant Bruxelles du sud au nord, la Senne, source notoire d'inondations et d'épidémies périodiques, n'est pas encore couverte. Véritable cloaque à ciel ouvert, elle fait partie du paysage bruxellois et influence son activité économique, par l'attraction qu'elle exerce sur les industries consommatrices d'eau, telles les blanchisseries. Son voûtement, terminé en 1871, entraînera un bouleversement complet de la physionomie de la capitale.

La vie économique bruxelloise reste essentiellement traditionnelle. La ville ne connaît pas encore de grandes industries, même si on y dénombre une filature en coton avec 182 ouvriers, deux raffineries de sucre avec 97 ouvriers et 45 manufactures de tabacs avec 528 ouvriers<sup>5</sup>. L'industrialisation précoce a surtout suscité une multitude de petites entreprises diversifiées, encore très largement artisanales. Les boutiques fleurissent dans la capitale, ouvertes notamment par des artisans qui, souffrant des conséquences de la révolution industrielle, y voient un moyen de résister à la crise<sup>6</sup>. Le petit

<sup>4.</sup> T. DEMEY, Bruxelles, chronique d'une capitale en chantier, Legrain, Bruxelles, 1990, p. 22.

<sup>5.</sup> J. DE BELDER, « S tructures socio-professionnelles », J. STENGERS, Bruxelles, Croissance d'une Capitale, Fonds Mercator, Anvers, 1979, p. 229.

<sup>6</sup> G. KURGAN-VAN HENTENRYK, « Economie et transports », J. STENGERS Bruxelles. Croissance d'une Capitale..., 1979, p. 218.

commerce profite pleinement des retombées de l'urbanisation et de l'industrialisation de la ville et ne connaît pas encore les affres de la concurrence des grands magasins<sup>7</sup>.

La présence, l'importance et la visibilité de ce commerce de détail n'ont pas suscité de grand intérêt de la part des contemporains: profession fortement répandue, guère sujette à controverses ou à changements, on lui accorde peu d'attention. Pourquoi décrire un métier traditionnel, rencontré tous les jours et corru de tous? La littérature, à ce sujet, n'est donc guère abondante. Il faut attendre la fin du siècle et les crises que traverse le commerce de détail pour que des études lui soient enfin consacrées.

#### Un champ d'études relativement récent

Au plan historique, ce n'est que depuis une vingtaine d'années que le commerce bruxellois s'est imposé aux historiens. Juul Hannes, le premier en Belgique, a attiré l'attention sur les petits commerçants dans son article « De kleine producent en de kleinhandelaar in de 19de eeuw »<sup>8</sup>. Il fournit ensuite des études détaillées consacrées à ce groupe économique et analyse les outils nécessaires à cette approche, plus particulièrement les registres des patentables<sup>9</sup>.

Ginette Kurgan-Van Hentenryk donne une nouvelle impulsion à ces recherches en abordant l'étude de la petite bourgeoisie belge. Ses travaux contribuent à cerner la structure professionnelle de Bruxelles et à en découvrir les multiples facettes<sup>10</sup>.

<sup>7.</sup> Voir à ce propos l'article de S. JAUMAIN, « Le petit commerce bruxellois face au Bonheur des Dames. Naissance de la grande distribution et nouvelles stratégies des petits détaillants (1870-1914) », Les Cahiers de la Fonderie, novembre 1987, n°3, pp. 3-18

<sup>8.</sup> Paru dans Archives et bibliothèques, n° spécial 10, 1973, pp. 55-64.

<sup>9.</sup> J. HANNES, De economische bedrijvigheid te Brussel 1846-1847. Controle en aanvulling op de nijverheidstelling van 15/10/1847, Paris-Bruxelles, 1975 et « L'histoire sociale: problèmes de néthode et applications aux sources bruxelloises du XIXe siècle », Cahiers bruxellois, t. X, fasc. 3-4, juillet-décembre 1965, pp. 240-267.

<sup>10.</sup> Notamment « Les patentables à Bruxelles au XIXe siècle », Le Mouvement social, 108, 1979, pp. 63-88 ainsi qu'en collaboration avec G. VIRE, « Les registres des patentables, sources de l'histoire de Bruxelles à la fin du XIXe siècle », Acta Historica Bruxellensia, t. IV, Histoire et Méthode, Bruxelles, 1981, pp. 367-415; G. KURGAN-VAN HENTENRYK, « A la recherche de la petite

Les attitudes et engagements politiques de la petite bourgeoisie, les moyens de défense mis en œuvre, sa structuration et son organisation sont relativement bien connus<sup>11</sup>. Mais les historiens se sont encore peu penchés sur la vie quotidienne des commerçants et encore moins sur celle des commerçantes<sup>12</sup>. Aujourd'hui, nous connaissons relativement bien la petite bourgeoisie en tant que classe sociale qui se positionne par rapport à d'autres mais nous la connaissons moins bien dans sa complexité interne et dans l'infinie variété des individus qui la compose. De plus, les études précitées n'avaient pas pour but de privilégier l'activité féminine au sein de la petite bourgeoisie.

Le développement récent de l'histoire des femmes a fourni à l'historien un éclairage nouveau. Mais ce sont d'abord les formes les plus spectaculaires du travail féminin, issues de la révolution industrielle, qui ont retenu l'attention des chercheurs, laissant largement dans l'ombre les secteurs traditionnels tels que l'agriculture, la domesticité ou encore l'artisanat et le commerce. On a cru longtemps que la révolution industrielle avait provoqué irrémédiablement, brutalement et brusquement l'expulsion de cohortes de femmes hors de leur foyer, alors également leur lieu de travail. Cette idée reçue s'appuie sur un modèle schématique: « le transfert de la production de la ferme à la fabrique, de l'atelier familial à l'usine, de l'artisanat et du petit commerce aux entreprises capitalistes de grande envergure »<sup>13</sup>.

Cette étude vise à établir un pont entre histoire économique et histoire des femmes, en approchant le monde hétéroclite du commerce et de l'artisanat féminin bruxellois. Très peu de travaux

bourgeoisie: l'enquête orale de 1902-1904", Revue belge d'histoire contemporaine, XIV, 1983, pp. 287-332; G. KURGAN-VAN HENTENRYK & S. JAUMAIN (éd.), Aux frontières des classes moyennes. La petite bourgeoisie belge avant 1914, éd. de l'ULB, Bruxelles, 1992.

- 11. L'ouvrage de référence dans ce domaine est celui de S. JAUMAIN, Les petits commerçants belges face à la modernité (1880-1914), ULB, Bruxelles, 1995.
- 12. Signalons néanmoins les travaux consacrés à certains types de commerçants et à l'étude de leur réalité sociale: S. JAUMAIN, Contribution à l'histoire des colporteurs dans la Belgique du XIXe siècle, mém lic. Histoire, ULB, 1983 et « Un métier oublié: le colporteur dans la Belgique du XIXe siècle », Revue belge d'histoire contemporaine, XVI, 1985, pp. 307-356; R. ANKAERT, Etude d'un groupe socio-professionnel: les cabaretiers-cafetiers (1871-1919), mém lic. Histoire, ULB, 1989.
- 13. J. W. SCOTT, « La travailleuse », G. DUBY & M. PERROT (ss. dir), Histoire des femmes en Occident, t.V, Le XIXe siècle, Plon, Paris, 1991, p. 422.

leur sont consacrés<sup>14</sup> et ce désintérêt découle peut-être du fait que nous croyons tout savoir à leur propos. Décrire et analyser le commerce et l'artisanat féminin, c'est d'abord se heurter à des idées reçues, à l'image de la femme au foyer, mise en place à la fin du 19e siècle, au modèle de la bonne ménagère. Depuis, le petit commerce féminin est le plus souvent présenté comme une ressource familiale d'appoint, temporaire, exercé en cas de crise ou de chômage masculin, ou comme un moyen de subsistance pour bon nombre de veuves. De cette manière, la part réellement prise par les femmes dans le commerce et l'artisanat fut longtemps occultée.

#### L'éternel problème des sources

Cette recherche se heurte aussi à des difficultés d'ordre méthodologique. Les femmes ont laissé peu de traces et n'apparaissent qu'au second plan dans les documents du 19e siècle. Néanmoins leur place dans le commerce et l'artisanat peut être quantifiée au moyen d'une source fiscale: les registres de patentes.

L'année 1846 a été retenue pour cette recherche dans la mesure où elle permettait de recouper les résultats obtenus avec un faisceau de sources plus ou moins contemporaines. Le premier recensement général de la population est effectué en octobre 1846. Des registres de population, basés sur les renseignements collectés lors du recensement, sont établis au 1er janvier 1847.

Malgré diverses imperfections techniques, ces registres constituent une source de premier ordre qui permet de confronter les informations obtenues par ailleurs et de tester ainsi leur validité. En 1994-1995, Eliane Gubin dirigea un séminaire d'histoire en 1ère candidature (ULB) consacré à l'analyse de ces registres. Nous avons pu en retirer des informations des plus utiles<sup>15</sup>.

<sup>14.</sup> Citons les travaux de A.-S. VAN NESTE, De participatie van de vrouw in de kommerciële en ambachtelijke aktiviteiten 1829-1846. Een dynamische studie op basis van patenten in twee wijken van Brussel, chémoire de licence en histoire, VUB, 1989, S. JAUMAIN, « La boutique à la fin du XIXe siècle: un univers féminin? », Cahiers marxistes, n° 191, août-septembre 1993, pp. 113-126; P. LEMMENS, « De Brusselse middenstandsvrouwen in de tweede helft van de 19de eeuw », Tijdschrift voor Brusselse geschiedenis, 4, 1987, 1-2, pp. 111-132. 15. De même que des registres de patentes, étudiés pour d'autres années que 1846, en 1995-1996. Que les étudiants qui ont collaboré à ces séminaires soient ici remerciés.

En amont, nous possédons aussi un outil remarquable dans le recensement effectué à Bruxelles en 1842, sorte de répétition générale au dénombrement de 1846. Divers auteurs se sont déjà penchés sur l'analyse et la critique de ces deux recensements, entre autres J. Kruithof, Arthur Cosemans, Anne Van Neck et Eliane Gubin<sup>16</sup>.

Les Almanachs du commerce, regroupant alphabétiquement et professionnellement les habitants de Bruxelles, permettent aussi de tester le degré de fiabilité des renseignements collectés, et souvent de les affiner. Nous les possédons pour les années 1841 et 1851. L'année 1846 s'insère ainsi dans un faisceau d'informations recouvrant une dizaine d'années.

Des sources judiciaires détaillent et éclairent encore la réalité économique et sociale des femmes assujetties à la patente. Lors d'une faillite ou d'un décès, les commerces et ateliers sont souvent visités et leurs descriptions transcrites par le juge de paix du canton concemé<sup>17</sup>. Ces procès-verbaux regorgent de détails sur les lieux de travail. Le recours à l'iconographie enrichit encore les informations: les cartes de porcelaine, faisant fonction de cartes de visite de l'époque, sont d'une inestimable valeur documentaire et s'enjolivent au fil du temps: « ce ne sont que boutiques, cafés, restaurants, hôtels, ateliers qui

<sup>16.</sup> A. COSEMANS, Bijdrage tot de demografische en sociale geschiedenis van de stad Brussel 1794-1846, Pro Civitate n°12, Crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1966; J. KRUITHOF, « De samenstelling van de bevolking in 1842, proeve tot der sociale stratificatie », Tijdschrift voor sociale wetenschappen, 1, 1956, pp. 158-221; J. KRUITHOF, « De sociale samenstelling van de bevolking te Antwerpen, Brussel, Gent en Luik in 1846-1847 », Handelingen van de maatschappij van geschiedenis en oudheikund te Gent, nieuwe reeks, 11, 1957, pp. 197-235; E. GUBIN & A. VAN NECK, « La répartition professionnelle de la population belge en 1846: un piège statistique », Acta Historica Bruxellensia, t. IV, Histoire et méthode, Ed. ULB, Bruxelles, 1981, pp. 269-365; E. GUBIN, « Travailler dans une grande ville. Marseille et Bruxelles (1850-1960) », Les femmes et la ville. Un enjeu pour l'Europe, Ed. Labor, Bruxelles, 1993, pp. 19-42.

<sup>17.</sup> Les procès-verbaux des juges de paix de Bruxelles sont conservés aux Archives Générales du Royaume (AGR): D. DE STOBBELEIR, Inventaire des archives des justices de paix de Bruxelles (an IV-1878), AGR, Bruxelles, 1995.

restituent avec un maximum de rigueur le visage commercial, artisanal et industriel d'une certaine vie quotidienne »18.

Les registres des patentables constituent donc un outil de base, qui, enrichi par d'autres sources, a permis de mieux saisir la situation des commercantes et artisanes de la moitié du siècle dernier.

Enfin, il nous a semblé préférable de travailler avant 1849, en raison de la réforme fiscale qui intervient à ce moment. En effet, la loi du 22 janvier 1849, pour calmer les esprits après les événements de 1848 et répondre aux critiques formulées sur les inégalités de l'impôt, exempte désormais de la patente les artisans appartenant à 148 professions (énumérées dans la loi) lorsqu'ils travaillent seuls ou assistés seulement de leur femme et de leurs enfants. Par cette réforme, plus de 53.000 petits artisans se voient affranchis du paiement de la patente. Mais, d'un coup, ils disparaissent des registres et, pour l'historien, cette mesure rend désormais aléatoire l'analyse des cumuls entre commerce et artisanat, pratiqués par de nombreuses femmes.

#### Les registres de patentes: intérêt et limites

Introduit dans nos régions par le régime français et plus largement appliqué sous le gouvernement hollandais, le droit de patente frappe toute personne exerçant un commerce, une profession, un métier ou un débit<sup>19</sup>. La loi du 21 mai 1819 offre une nomenclature affinée des professions soumises à l'impôt, ainsi qu'une longue liste de professions non assujetties. Sont notamment exempts de patente les avocats, ecclésiastiques, domestiques, journaliers et les ouvriers et apprentis travaillant chez des maîtres<sup>20</sup>.

Les patentables sont répartis en quinze tableaux selon la nature de leur activité et le mode d'imposition. Deux tarifs sont prévus: le tarif A, comprenant dix-sept classes, uniforme pour toutes les communes et le tarif B, comprenant 14 classes, s'appliquant aux professions dont

<sup>18.</sup> G. RENOY, Bruxelles sous Léopold Ier. 25 ans de cartes porcelaine 1840-1865, Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, 1979, p. 4. Les Archives de la Ville de Bruxelles possèdent une remarquable collection de cartes porcelaine.

<sup>19.</sup> Notons que certains instruments de production sont également assujettis à patente comme les moulins à moutarde, à chocolat,... etc.

<sup>20.</sup> E. PICARD, N. D'HOFFSCHMIDT & J. DE LE COURT, Pandectes belges, t. 74, Bruxelles, 1903, col. 303-307.

les revenus varient en fonction de la population de la localité<sup>21</sup>. On peut en déduire, à première vue, que tout producteur, commerçant et travailleur indépendant sont assujettis à la patente.

Différents critères sont retenus pour établir la classe du tarif: le nombre d'ouvriers pour les fabricants, artisans et maîtres ouvriers, le débit de l'année antérieure pour les boutiquiers ou encore le nombre de chambres pour les aubergistes<sup>22</sup>.

Selon l'article 2 de la loi du 21 mai de 1819, « les femmes sont, de même que les hommes, tenues de se munir d'une patente ». Les femmes paient donc personnellement patente, ce qui relativise l'idée, – fréquemment émise—, que le négoce est le plus souvent au nom du conjoint. Mais toutes les femmes tenant commerce n'acquittent pas nécessairement l'impôt puisque « les femmes mariées ne sont pas passibles d'une patente particulière et distincte pour les professions qu'elles exercent en commun avec leurs maris ». Cette exemption occulte un nombre important de commerçantes et artisanes et fausse ainsi en partie les résultats.

En ce qui concerne plus spécialement l'artisanat, certaines exemptions laissent également dans l'ombre de nombreuses travailleuses. En effet, les tailleuses et les couturières en linge, qui travaillent chez les particuliers ou seules chez elles, ainsi que les blanchisseuses, repasseuses et faiseuses de bonnets, –pour autant qu'elles travaillent seules et ne tiennent pas boutique—, ne sont pas soumises à l'impôt et n'apparaissent donc pas parmi les patentables.

D'autres dispositions influencent aussi la classe du tarif, et par conséquent le montant de l'impôt. Les veuves ont été notamment soumises à un régime de faveur par le législateur. Celles qui reprennent et poursuivent la profession de leur mari peuvent retrancher un

<sup>21.</sup> Par exemple les tapissiers, cabaretiers boulangers et médecins. Il nous paraît dès lors étonnant de constater que les boutiquiers et boutiquières sont imposés sous le tarif A. En effet leur débit doit nécessairement varier selon la localisation du commerce. Il nous semble ici aussi que « le bénéfice plus ou moins considérable dépend en grande partie de la population et de la prospérité des communes où ces professions sont exercées » (*Pasinomie*, 2e série, n°5, 1814-1830, Bruxelles, 1839, p. 262).

<sup>22.</sup> G. KURGAN-VAN HENTENRYK, « Les patentables à Bruxelles au XIXe siècle », Le Mouvement social, 108, 1979, p. 64.

ouvrier du nombre total de œux qu'elles emploient, cet ouvrier étant censé remplacer le mari décédé<sup>23</sup>.

En dépit des limites que nous venons de souligner, les patentes demeurent une source essentielle pour évaluer l'état du commerce en général et le nombre de femmes établies à leur nom en particulier, y compris dans leur mobilité et dans leur diversité (les colporteuses, marchandes ambulantes sont assujetties à la patente et la plus petite des boutiques doit s'y soumettre). En revanche, cette source se révèle moins bonne pour l'artisanat, dont elle n'offre qu'une vue partielle et tronquée, surtout après 1849. Les femmes qu'on y trouve mentionnées font partie, pour l'essentiel, de « l'aristocratie des travailleuses », pour la plupart des petites patronnes, mais elles éclipsent les milliers d'ouvrières à domicile dont l'activité n'est pas soumise à l'impôt.

#### Les patentables de Bruxelles-ville

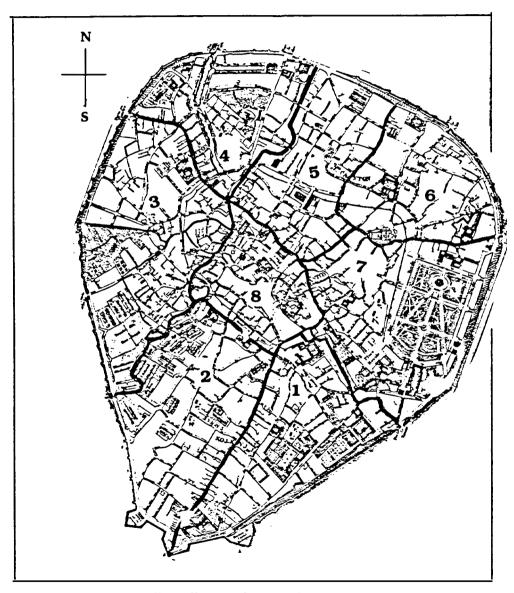
Des registres annuels des patentables sont tenus l'administration<sup>24</sup>. Ils fournissent diverses données: nom et prénom du patentable, adresse, profession, classe et tarif de l'impôt, numéro statistique correspondant et débit pour les boutiquiers. Ces données sont récoltées par un fonctionnaire communal au début de chaque année et clôturées au 31 mars. Une déclaration est remise à chaque assujetti pour y indiquer tout commerce, profession, métier ou industrie exercés au 1er janvier et soumis à la patente. Beaucoup ne sachant ni écrire ni signer, l'administration prévoit « qu'un fonctionnaire chargé de la réception des déclarations, signera pour lui concurrenment avec deux témoins 25. Les informations que nous possédons proviennent donc du patentable lui-même, qui peut minimiser sa déclaration pour ne pas s'acquitter d'un impôt trop élevé, en dépit du contrôle sévère prévu.

Le droit de patente est réglé pour l'année entière à partir du 1er janvier, y compris pour œux et celles qui entreprennent une profession dans le cours du premier trimestre. Les autres ne sont passibles du

<sup>23.</sup> E. PICARD, op. cit., col. 553.

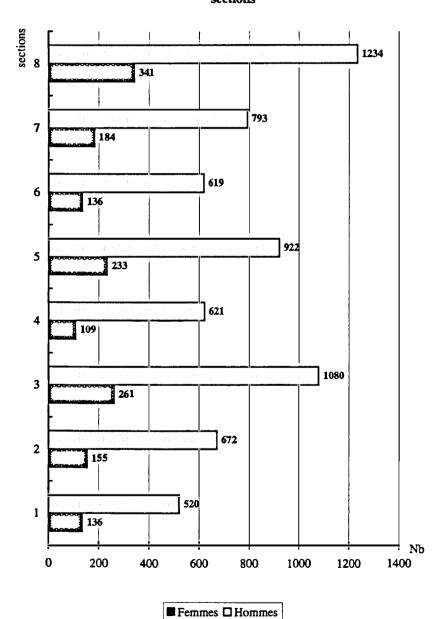
<sup>24.</sup> Ils sont conservés, en ce qui concerne Bruxelles, aux Archives de la Ville de Bruxelles jusqu'en 1892. Nous saisissons cette occasion pour remercier très chaleureusement Madame Simon pour nous en avoir facilité la consultation.

<sup>25.</sup> E. PICARD, op. cit., col. 311.



Bruxelles-ville. Localisation des sections (AVB, Cartes et plans, 44)

Bruxelles 1846. Nombre de femmes et d'hommes patentés par sections



droit qu'au prorata de la partie de l'année restante, divisée en trimestres. Ceux et celles qui apportent des changements à la nature du commerce ou de la profession en cours d'année (par exemple augmentation du nombre d'ouvriers), paient à ce moment un complément d'impôt. Ces patentés « tardifs » sont repris dans des suppléments. En raison de leurs nombreuses spécificités (voir infra) nous avons distingué les patentés annuels de œux paraissant dans les suppléments. Les registres sont au nombre de huit, correspondant aux différentes sections de la capitale. Un neuvième, comprenant tous les suppléments, y est joint.

Distinguer le sexe des patentables n'a généralement pas posé de problème. Le prénom, la profession, voire l'état civil (épouse, veuve) nous renseignent aisément. Les quelques difficultés rencontrées sont le plus souvent contournées par le recours aux registres de population. Il est à souligner la facilité, –à la différence d'aujourd'hui–, avec laquelle le préposé féminise les mentions professionnelles. Cette féminisation n'est pas systématique mais nous découvrons avec étonnement, çi et là, une brasseuse, une commise ou une cafetière!

### L'ampleur du travail féminin

Tabl. 1. Nombre de femmes patentées

section	Nb de fenines payant patente	Nb total de patentés	% fernines par section	
1	136	656	20.7	
2	155	827	18.7	
3	261	1341	19.5	
4	109	730	14.9	
5	233	1155	20.2	
6	136	<b>7</b> 55	18.0	
7	184	957	19.2	
8	341	1575	21.6	
total	1555	7996	19.4	

source: AVB, Registre des patentes, 1846, inscription générale.

Près d'un patenté sur cinq est une femme. Pourtant les chiffres récoltés sont très certainement sous-évalués, et ceci pour plusieurs raisons:

- 1. A diverses reprises, nous avons été confrontée à un groupe de personnes payant une patente unique. Il s'agit, pour la plupart de soeurs ou, plus rarement, de frère(s) et soeur(s), travaillant sous la même enseigne. Leur nombre n'étant pas précisé, nous avons décidé arbitrairement de ne les comptabiliser que pour une seule personne.
- 2. Une sous-estimation nettement plus significative provient des femmes mariées qui aident habituellement leur époux patenté. Leur travail est, rappelons-le, « légalement » occulté puisque la loi précise qu'elles ne doivent ni déclarer ni payer patente pour leur participation.
- 3. En outre, bon nombre de femmes ne se limitent pas à « aider ». Elles exercent réellement la profession, même si la patente est au non du mari, ce qui débouche parfois sur des situations étonnantes. Antoine Van Bever exerce, selon le registre des patentables, les professions de barbier, boutiquier et débitant de boissons. Vérification faite dans le registre de population, Van Bever est bien barbier mais c'est sa femme qui tient boutique puisqu'elle est mentionnée comme épicière<sup>26</sup>. Cet exemple ne constitue pas une exception, au contraire. Lorsque l'homme cumule diverses professions, c'est souvent sa compagne qui tient la boutique ou le débit de boissons. Serge Jaumain rapporte une constatation semblable, notamment lors de la faillite d'un négociant de Flawinne. Le curateur note, à cette occasion, que « le failli est ouvrier d'usine; il n'entend rien aux affaires commerciales: c'est sa femme qui s'occupe du commerce »<sup>27</sup>! L'époux peut donc fort bien payer patente pour une profession qu'il n'exerce pas et travailler effectivement dans un secteur totalement différent. De telles pratiques, courantes par ailleurs, conduisent donc à une sur-représentation de la présence masculine dans le commerce de détail.

#### Des variations selon les quartiers

Les femmes patentées sont présentes dans toute la ville, mais leur nombre varie d'une section à l'autre. C'est au sein de la section 8, correspondant au centre-ville fort commerçant, qu'elles sont le mieux

<sup>26.</sup> AVB, Registre de population, 1846, O2, f°130.

<sup>27.</sup> S. JAUMAIN, « La boutique à la fin du XIXe siècle.. » op. cit, p. 117.

représentées. A contrario, la section 4 détient, avec seulement 14.9% de femmes, la proportion la plus basse de présence féminine.

Mais ces variations ne sont pas l'apanage des sections. D'une rue à l'autre, des divergences apparaissent. La rue d'Anderlecht, située entre la place Fontainas et la porte d'Anderlecht, compte 50 femmes pour un total de 177 patentés (28,2%)! Rue populaire et animée, la rue d'Anderlecht a toujours corru beaucoup de petits cafés et boutiques tenus par des femmes.

On découvre aussi des boutiques tenues par des femmes dans les rues les plus commerçantes et les plus prestigieuses de la capitale<sup>28</sup>. Aux yeux de la bourgeoisie, la rue Montagne de la Cour symbolise la réussite commerciale de la ville. Elle devient l'endroit « où il faut se montrer », comme l'écrit si bien Neel Doff: « La Montagne de la Cour d'alors était l'endroit où, en hiver, les femmes de tous les mondes et de toutes les conditions se rendaient aux mêmes heures, entre trois et cinq, pour faire leurs emplettes ou pour se promener et se dévisager »<sup>29</sup>. On y recense dix-neuf femmes payant patente, possédant une clientèle quasi exclusivement féminine. « Les hommes étaient plus rares. La femme y était chez elle. Tous les magasins de robes, de chapeaux, de lingerie fine, de fourrures, de bijouterie, les magasins de chaussures de luxe étaient agglomérés dans cette vieille rue en pente. (...) Quand on ne s'était pas promené Montagne de la Cour, on n'était pas sorti »<sup>30</sup>.

#### L'état-civil des patentées: mariées, veuves ou célibataires?

L'état-civil des patentées est le plus souvent indiqué, du moins en ce qui concerne les veuves et les femmes mariées. Les célibataires sont beaucoup plus difficiles à identifier, car aucune mention ne les distin-

<sup>28.</sup> Cette caractéristique est également observée à Colchester « boasted substantial millinery and clothing shops run by single women in the most prestigious shopping streets »: G. CROSSICK & H.-G. HAUPT, The petite bourgeoisie in Europe 1780-1914. Enterprise, Family and Independence, Routledge, London & New York, 1995, p. 93.

<sup>29.</sup> Neel Doff (1858-1942), troisième d'une famille de neuf enfants, elle connut la misère pendant vingt ans, à travers la Hollande et la Belgique. A plus de cinquante ans, mariée à un bourgeois de Bruxelles, elle rédige son autobiographie sous la forme d'une trilogie: Keetje, Jours de famine et de détresse et Keetje trottin.

<sup>30.</sup> N. DOFF, Keetje, Labor, Bruxelles, rééd. 1987, p. 68.

Dès son veuvage, MmeTaymans modifie la carte porcelaine de l'hôtel et la présente à son nom! (AVB, C.P. vol. V).

gue avec certitude. Dès lors nous avons préféré classer les femmes sans mention particulière dans la catégorie des « indéterminées ».

A Bruxelles-ville, en 1842, sur l'ensemble de la population féminine de plus de 18 ans, 42% des femmes sont mariées, 45% sont célibataires et 13% sont veuves. On recense donc une majorité de femmes seules<sup>31</sup>. Semblable caractéristique s'observe également chez les femmes patentées en 1846. Néanmoins, par rapport à la ventilation évoquée précédemment, des divergences flagrantes sautent aux yeux, dont la plus visible est la sur-représentation des veuves.

Tabl. 2. Etat civil des femmes patentées

Epouses	%	Veuves	%	Indéterm.	%
415	26.7	434	27.9	706	45.4

source: AVB, Registre des patentes, 1846, inscription générale

Le veuvage, une visibilité accrue pour les femmes?

Lorsqu'on étudie la situation des veuves, différents cas de figure émergent, qui entament l'idée préconçue selon laquelle elles ouvriraient un petit commerce pour subsister après le décès de leur mari.

1. De nombreuses veuves reprennent le métier du défunt, même s'il s'agit d'un métier « masculin », tels l'imprimerie, l'hôtellerie ou encore la ferblanterie. Elles excellent souvent dans la direction de leurs affaires et se font rapidement un nom, voire un prénom.

La veuve Contempré, propriétaire du Grand Hôtel gami du boulevard du Régent offre « aux familles et aux personnes seules tous les avantages que l'on peut désirer, sous le rapport des appartements et de la table, qui est servie à l'anglaise et à la française ». Elle s'est attachée un homme de confiance, parlant l'anglais et le français, qui « se fait un plaisir de montrer aux étrangers les environs et les curio

<sup>31.</sup> La population envisagée a plus de 18 ans, de manière à évacuer les enfants du nombre de célibataires.

sités de la ville». Peaufinant l'image de son établissement, elle fait paraître des publicités traduites en anglais<sup>32</sup>.

Le désir d'affirmation de certaines est tel qu'elles s'empressent d'imprimer, au décès de leur époux, de nouvelles cartes de visite à leur nom. C'est le cas de l'hôtelière Taymans, propriétaire de l'Hôtel de la Campine, d'une capacité de 32 chambres. Imposée dans la classe 4B (classe très élevée), elle paie une patente importante (près de 200 fr-or), supérieure à beaucoup dans la profession.

Ces exemples ne sont pas isolés. Des femmes dirigent des établissements reconnus, s'imposent dans la gestion des affaires, ce qui suppose des compétences et probablement une collaboration active du vivant de leur conjoint. Nous sommes loin de l'image de la veuve véhiculée à la fin du siècle dernier, privée de son « protecteur naturel » et faisant désormais de son existence « un chemin de croix sur terre »<sup>33</sup>!

Ces veuves ne sont pas toujours seules. Les enfants soutiennent et aident activement leur mère dans l'exercice de sa profession. La veuve Pierre Vanderstaeten, née Anne Derauw, brasseuse assujettie à une forte patente (5A), est aidée de ses deux fils de 35 et 31 ans, tous deux brasseurs. Il est surprenant de la retrouver encore dans les registres de patentes, ce qui signifie qu'elle n'a pas cédé la direction de l a brasserie à ses fils. Elle s'est également adjoint l'aide d'un garçonbrasseur, d'une servante et d'un domestique<sup>34</sup>. Sa gestion doit porter ses fruits puisque en 1846, cela fait plus de dix ans qu'elle dirige l'entreprise<sup>35</sup>.

L'entourage de la veuve est souvent essentiel. Des regroupements familiaux s'opèrent parfois au décès de l'époux; la veuve Knaps, distillateur et cabaretier, est soutenue par sa soeur, également veuve, ainsi que sa nièce<sup>36</sup>. L'engagement d'une servante ou d'une bonne

<sup>32.«</sup> Annonces diverses », Almanach du commerce, 1841, p.19.

<sup>33.</sup> G. ROUQUETTE, Le livre de la veuve, Bruges, 1898. L'auteur rappelle qu'en Occident, il n'est évidenment pas question d'immoler la veuve sur le bûcher de son mari! (cité dans E. GUBIN, « Vivre seule au siècle dernier », La Solitude au féminin pluriel. Textes de la journée d'études. Domaine provincial de Wégimont, 13 octobre 1992, s.l.n.d, p. 25).

<sup>34.</sup> A.V.B., Registres de population, 1846, 6N f°190.

<sup>35.</sup> Elle était veuve en 1835, son premier fils mentionné comme brasseur et le second comme orfevre! (A.V.B., Registres de population, 1835, n°8933).

<sup>36.</sup> A.V.B., Registres de population, 1846, N2 f° 50.

d'enfants est tout aussi capital. La veuve s'entoure ainsi d'aides précieuses pour la gestion des affaires, la garde et l'éducation des enfants ou l'entretien du ménage.

Dans certains cas, un remariage s'avère indispensable au maintien de l'entreprise. Les affaires sont alors primordiales et prennent le pas sur les «convenances»: la veuve épouse un ouvrier de l'entreprise, parfois beaucoup plus jeune qu'elle, mais capable de l'aider. Dans l'imprimerie, la veuve Brismée est un cas souvent cité, mais d'autres exemples montrent que ce n'est pas un cas isolé. Ainsi, Arme Elisabeth De Jongh, domiciliée rue des Feuilles à Bruxelles et déclarée « sans profession » perd son mari, Jean Bellis, boulanger, le 27 avril 1847. Elle a 43 ans et quatre enfants, de quinze, treize, trois et un an. Elle reprend la boulangerie, où travaille un garçon boulanger et engage une servante dès le mois de juillet. Trois ans plus tard, elle épouse Jean Christophe Eghels, garçon boulanger engagé peu avant. Elle a 46 ans, lui 3037. Les témoins du mariage ne sont autres que les deux frères du premier époux, boulangers eux aussi! Ou encore, Victoire Samson, plafonneure (sic) de son état, rue des Chapeliers, qui perd son mari en janvier 1846. Recensée comme chef de ménage et mère de deux enfants (cinq et un an), elle se remarie le 16 février 1850, avec Jacques Reniers, de cinq ans de moins qu'elle, arrivé à Bruxelles en 1849, et qualifié d'ouvrier plafonneur<sup>30</sup>. Malheureusement, il décède trois ans plus tard, laissant à sa femme deux enfants du second lit! On perd alors sa trace car elle quitte Bruxelles.

Toutes ces femmes ont certainement continué une entreprise à laquelle elles étaient associées du temps de leur époux. Mais comme la loi les oblige, dès qu'elles sont veuves, à tranférer la patente à leur nom en-déans les trois mois sous peine d'amende, elles acquièrent brusquement une visibilité nouvelle. Ceci suggère que la surreprésentation des veuves observée dans le commente ne serait sans doute que la face visible de la sous-représentation des épouses.

2. De nombreuses veuves continuent leur activité professionnelle propre. S'il s'agissait d'un commerce d'appoint, elles se trouvent en situation délicate et vont gonfler la cohorte des veuves en difficulté.

<sup>37.</sup> AVB, Registre des mariages, 1850, n°283 et Registre de population, 1846, E1 f° 201.

<sup>38.</sup> AVB, Registre des mariages, 1850, n°143 et Registre de population, 1846, C8, f° 254.

D'autres, au contraire, accroissent leurs affaires en ajoutant à leurs activités celle de l'époux décédé. Ainsi, Anne Lanciers, marchande de couleurs et boutiquière, reprend en sus la patente de son mari. Elle devient ainsi peintre en bâtiment et paie désormais trois patentes. Renseignés comme peintre, décorateur et typographe, ses trois fils, âgés de 23 à 26 ans, l'entourent et s'acquittent très certainement des travaux de peinture<sup>39</sup>.

D'autres enfin cherchent dans le commerce un substitut au salaire masculin perdu et ouvrent une boutique. Cette situation, fréquente dans les classes pauvres, est souvent le seul moyen envisagé pour survivre. Mais elle se retrouve aussi parmi une population plus bourgeoise. La veuve du rentier Clément Lebon, patentée comme commissionnaire, est renseignée dans le registre de population comme propriétaire d'un « bazar d'équipages » 40, l'un des deux seuls existant à Bruxelles. Mariée, elle était déclarée sans profession. Son jeune âge, 35 ans, explique peut-être cette entrée visible dans la vie active. Mère de deux jeunes enfants, elle possède une domesticité relativement importante: une fille de quartier, une cuisinière et une bonne d'enfants. De plus, elle se fait aider par un commis. Domiciliée boulevard de l'Observatoire, elle côtoie l'ambassade d'Angleterre et est voisine, et certainement parente, de Charles Lebon, renseigné comme député.

#### Les femmes mariées

Au contraire des veuves, les femmes mariées paraissent sousreprésentées au sein des patentables. Rappelons que celles qui exercent une profession en commun avec leur mari sont ici occultées (42% de femmes mariées dans l'ensemble de la population, près de 27% parmi les patentées). Seules les femmes exerçant une activité distincte de celle de leur époux sont comptabilisées. Mais des activités « distinctes » peuvent être complémentaires, une distribution des tâches peut s'opérer dans le couple. La femme ouvre une boutique en vue d'écouler les marchandises fabriquées par son mari dans l'atelier. Toutefois ces cas sont plutôt rares. Dans l'ensemble, les femmes

<sup>39.</sup> A.V.B. Registres de population, 1846, E5, f°40. En 1835, Anne Lanciers était déclarée comme marchande, son époux Nicolas Lanciers, peintre en bâtiment.

<sup>40.</sup> A.V.B., Registres de population, 1846, B6 f°162.

mariées qui paient patente exercent une profession sans aucun rapport avec celle du mari. On trouve ainsi des couples de lingère et cordonnier, fabricante de corsets et lithographe, épicière et menuisierébéniste, fabricante de fleurs artificielles et marbrier... Un seul trait commun relie les époux: les patentes payées sont le plus souvent du même ordre de grandeur.

Mais être mariée ne va pas de pair obligatoirement avec une vie de couple. L'épouse peut se retrouver seule en raison de l'absence du mari (abandon de famille, émigration, travail saisonnier ou condamnation). Rose Baudon, fripière et boutiquière, gère seule son commence et son ménage, son mari étant enfermé au dépôt de mendicité de l'Abbaye de La Cambre de 1846 à 1848<sup>41</sup>.

#### Les indéterminées

Même si les célibataires forment l'essentiel des indéterminées, quelques coups de sonde dans les registres de population montrent qu'un nombre non négligeable de femmes mariées s'y retrouvent également, ce qui élèverait le taux relativement bas des épouses évoqué précédemment.

Mais célibataire ne rime pas obligatoirement avec solitude. Une femme célibataire peut vivre en concubinage ou dans sa famille. Le taux de concubinage « prémarital » est élevé à cette époque, tellement élevé que l'Association de Saint-François Régis a été fondée dans le but de « régulariser » la situation des concubins.

Il n'y a pas de portrait-type de la célibataire au travail. Le célibat n'est pas caractéristique de professions déterminées, excepté sans doute pour les institutrices et les maîtresses de pension, où il semble être de règle.

Le célibat n'est pas non plus synonyme de pauvreté. Si on retrouve des célibataires tenant de très petites boutiques, en revanche la plus grosse patente de la capitale (1A) est payée par une célibataire, Angélique Voss.

<sup>41.</sup> A.V.B., Registres de population, 1846, A2 f°47.

#### Les professions exercées par les femmes patentées

Dans une large majorité (70.5%), les femmes excercent une profession unique, mais près de 30% cumulent plusieurs activités.

Tabl. 3. Ventilation des femmes patentées selon le nombre de professions exercées

sect.	Nb de femmes payant patente	Exerçant une profession	% par section	Exerçant deux ou plus	% par section
1	136	104	76.5	32	23.5
2	155	109	70.3	46	29.7
3	261	185	70.8	76	29.1
4	109	74	67.9	35	32.1
5	233	170	73.0	63	27.0
6	136	91	66.9	45	33.1
7	184	123	66.8	61	33.2
8	341	241	70.6	100	29.4
total	1555	1097	70.5	458	29.5

Source: AVB, Registres des patentes, 1846, Inscription générale.

Pour celles qui exercent une seule profession, la répartition entre le commerce et l'artisanat n'offre guère de surprise: le commerce l'emporte de loin (tableau 4). Cela tient principalement à la nature de la source utilisée qui, comme nous l'avons vu plus haut, enregistre presque toutes les professions commerciales mais ignore l'artisanat à domicile. Les artisanes, représentées ici, sont donc exclusivement de petites patronnes isolées (on dirait aujourd'hui de petites indépendantes) dont la proportion n'est pas négligeable (une femme sur cinq est une artisane).

Toutefois, des variantes énormes existent selon les sections. Les caractéristiques des quartiers sont, pour une large part, occultées par la moyenne globale de la ville. Ainsi, la cinquième section voit une forte concentration d'artisanes et un commerce en repli par rapport à l'ensemble de la capitale. A l'inverse, la huitième section est essentiellement tournée vers le commerce. Peu d'artisanes y sont recensées. Mais des cohortes de dentellières doivent sûrement alimenter les nombreux commerces, bien qu'elles n'apparaissent pas par le biais des patentes.

Tabl. 4. Nombre de femmes exerçant une profession Ventilation entre commerce et artisanat

sect.	nb de F. ayant 1 prof.	commerce	%	artisanat	%	autres	%
1	104	82	78.9	18	17.3	4	3.8
2	108	81	<b>75.</b> 0	23	21.3	4	3.7
3	185	152	82.2	27	14.6	6	3.2
4	74	53	71.6	15	20.3	6	8.1
5	170	97	57.1	64	37.6	9	5.3
6	91	<b>7</b> 0	<b>77.</b> 0	17	18.7	4	4.3
7	123	82	66.6	30	24.4	11	9.0
8	241	196	81.3	33	13.7	12	5.0
total	1096	813	74.2	227	20.7	56	5.1

Source: AVB, Registres des patentes, 1846, inscription générale.

Parmi le tiers de femmes cumulant deux professions ou plus, les artisanes vendant leur production sont à égalité avec celles détenant deux commerces. Là aussi, on distingue selon les quartiers: le cumul de plusieurs activités commerciales, par exemple, est excessivement faible au sein de la septième section, correspondant aux environs de la rue Montagne de la Cour. On y trouve, pour l'essentiel, des tailleuses, des bonnetières ou des modistes écoulant dans la boutique les produits qu'elles fabriquent à l'atelier.

Quant à celles qui cumulent deux professions artisanales, elles sont extrêmement peu nombreuses.

Septante-quatre femmes, sur un total de 1.555 (moins de 5%), ne sont ni commerçantes ni artisanes. Il s'agit de quelques institutrices, de commissionnaires du Mont-de-Piété, d'une directrice de bains ou encore d'une agent d'assurances.

sect.	2 prof. ou +	2 comm.	%	comm. / artisan.	%	2 artisan,	%	autres	%
1	32	22	68.8	9	28.1	0	0.0	1	3.1
2	47	30	63.8.	16	34.1	0	0.0	1	2.1
3	76	52	68.5	18	23.7	3	3.9	3	3.9
4	35	23	65.8	9	25.8	1	2.7	2	5.7
5	63	17	27.0	40	63.5	1	1.6	5	7.9
6	45	24	53.3	21	46.7	0	0.0	0	0.0
7	61	13	21.3	43	70.5	1	1.6	4	6.6
8	100	31	31.0	61	61.0	6	6.0	2	2.0
total	459	212	46.2	217	47. <b>4</b>	11	2.4	18	4.0

Tabl. 5. Nombre de femmes exerçant deux professions ou plus. Ventilation des cumuls entre commerce et artisanat

Source: AVB, Registres des patentes, 1846, inscription générale.

#### L'artisanat

Le nombre « d'indépendantes » est évidemment de loin inférieur à celui des hommes. Mais les professions qu'elles exercent offrent une étonnante variété. On peut distinguer deux catégories:

☐ Les professions dites féminines, qui relèvent des secteurs du textile et du vêtement. Nous trouvons sans grande surprise des blanchisseuses, des bonnetières, des teinturières et des passementières, des tailleuses, des couturières et des modistes, avec comme corollaire, la présence de fabricantes de dentelles.

Le plus souvent ces artisanes cumulent leur activité avec une boutique leur permettant de vendre au détail ou en gros ce qu'elles produisent. Elles se font fréquemment aider par une ou deux ouvrières. La veuve Catherine De Vroegh, âgée de 54 ans, est mentionnée comme blanchisseuse de linge, employant une ouvrière. Mais ses deux filles, âgées respectivement de 25 et 21 ans, renseignées explicitement dans les registres de population comme blanchisseuses, doivent certainement aider leur mère dans son activité. Faisant partie de la famille, elles n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul des ouvrières. On

peut donc supposer que la veuve De Vroegh travaille en réalité avec trois ouvrières au moins<sup>42</sup>.

Les professions majoritairement « masculines » exercées par des femmes, soit seules soit avec des ouvriers. Dans la plupart des cas, i l s'agit de veuves qui reprennent l'affaire de l'époux, même, -et c'est à souligner-, si elles ont des fils en âge de travailler. On note ainsi chez elles ainsi une volonté réelle de garder la direction de l'affaire. Nous retrouvons ces femmes à la tête d'entreprises avec des mentions aussi diverses que plafonneure, tonnelier(e), bouchère, serrurière, ébéniste, peintre en équipage, brasseuse, ferblantière, paveure, imprimeure ou mécanicienne.

Quelques fabricantes, c'est-à-dire des femmes possédant une petite entreprise où la production est assurée par plusieurs ouvriers et ouvrières. Elle sont ainsi passées explicitement au stade de la gestion. Il s'agit pour l'essentiel de fabricantes de chapeaux de paille, de dentelles, d'épingles et de fleurs artificielles.

Marie Bertrand fait partie de cette catégorie. Célibataire, patentée comme fabricante de chapeaux de paille, modiste et boutiquière, elle fait l'objet d'une visite lors de l'enquête sur la condition des classes ouvrières en 1843, ce qui fournit un rapport précieux pour la description de l'entreprise<sup>43</sup>. Nous apprenons ainsi que son établissement se compose d'une fabrique et de plusieurs ateliers; ces derniers faisant partie de la maison située Marché-aux-Herbes. La fabrique ouvre à huit heures du matin pour fermer à dix heures du soir. Localisée Allée-des-Bains, elle occupe dix-huit ouvriers. « Elle se compose de trois places, dont une destinée à sécher les chapeaux, et qui sert en même temps pour laver la paille ». Tous les ouvriers de Marie Bertrand sont étrangers à la ville. Ils sont originaires de la province de Liège et « n'exploitent cette profession que sept à huit mois de l'année, pendant la période d'hiver, tandis qu'ils se livrent aux travaux agricoles la saison d'été ». Ils sont logés et nourris aux frais de l'entrepreneure.

<sup>42.</sup> En effet, la loi sur les patentes stipule que « ne sont pas considérés correre ouvriers les ferrenes qui assistent leurs maris, et les enfants qui assistent leur père et mère dans l'exercice de leurs professions »: Pandectes belges, col. 553.

<sup>43.</sup> Enquête sur la condition des classes laborieuses et le travail des femmes et des enfants, t. III, Impr. Th. Lesigne, Bruxelles, 1846, pp. 655-656.

#### Le commerce

## Les boutiquières

Au sein du commerce, on constate la présence massive et largement majoritaire des « boutiquières ». Mais sous ce terme générique se cachent de nombreuses variations.

Sont définis fiscalement comme boutiquiers et boutiquières: « ceux [et celles] qui, dans leurs boutiques ou habitations, débitent leurs marchandises aux particuliers à la pièce, à l'aune, à la livre, ou de toute autre manière en détail »44. C'est donc le mode de vente qui les distingue des autres négociants. Les boutiquières sont, en outre, passibles d'un autre droit comme marchandes en gros ou commerçantes, si elles vendent à des marchands en gros, en détail, ou à des marchands ambulants des objets dont ceux-ci font commerce. Le montant de leur patente est calculé sur la base du débit de l'année précédente.

La boutique tenue par des femmes recouvre en réalité une multitude de commerces qui varient selon le débit et la nature des marchandises. La majorité des boutiquières se situent dans des classes d'imposition peu élevées (de 15 à 17 A). Mais ce n'est pas une caractéristique propre aux femmes. De très nombreux boutiquiers se retrouvent dans ces mêmes catégories, dont les revenus, de toute évidence, sont insuffisants pour faire vivre une famille.

La présence de ces petits boutiquiers pose un réel problème. Pour les femmes, on peut toujours assimiler le petit négoce à un revenu complémentaire, mais pour les hommes, le raisonnement ne tient pas. Seule une étude systématique, croisant registres de patentes et registres de population, permettrait de mieux comprendre leur situation. Une telle démarche démontrerait très probablement ce qui a déjà été suggéré précédemment: la patente payée par un homme pour une petite boutique masque souvent une activité exercée par une femme.

En revanche, certaines femmes émergent du lot et se distinguent. C'est le cas des soeurs Lambertine et Angélique Voss, originaires selon les sources de France ou de Prusse. Elles tiennent une « boutique » d'un débit annuel de 275.000 francs-or, et payent la patente la plus élevée de la capitale. Leur « boutique », située rue de la Montagne, est renseignée comme un magasin de nouveautés. En réalité, les deux soeurs

<sup>44.</sup> Pandectes belges, col. 336.



La fille de boutique (Les Belges peints par eux-mêmes, slnd, n. p.).

Carte porcelaine de Virginie Diguet, déclarée en faillite peu après (AVB, C.P., vol. IV)

dirigent un personnel imposant: une demoiselle de comptoir, âgée de 60 ans, née en Westphalie, une demoiselle de bureau, sept demoiselles de magasin, une cuisinière, une servante et, -signe de richesse-, deux domestiques masculins<sup>45</sup>. Cette impressionnante « boutique » connaît un succès grandissant, si bien qu'en 1862 elle est renseignée comme magasin de « haute nouveauté » et s'adjoint un second point de vente dans les prestigieuses Galeries de la Reine<sup>46</sup>.

Mais cet exemple étonnant ne doit pas occulter la réalité quotidienne de la majeure partie des boutiquières. Mariées, elles tiennent souvent boutique en vue d'accroître les revenus du ménage, comme l'épouse de l'huissier Alexandre André. Si sa boutique est également située rue de la Montagne, le débit n'est en rien comparable avec celui des soeurs Voss, puisqu'il est estimé à 5.000 francs.

Célibataires ou veuves, elles vivent (ou survivent) grâce à leur commerce, comme la veuve Daulmery, mère d'un enfant de 9 ans, qui tire ses seuls revenus de sa boutique, ou comme Marie Cuvelier, 25 ans, célibataire, vivant avec son frère Christophe, commis pharmacien, leurs revenus cumulés permettant sans doute de faire vivre ce « ménage ».

Mais même si le débit du commerce est peu élévé, cela n'empêche pas la tenancière de se comporter en véritable « gestionnaire ». Elle soigne son étalage, se fait connaître par la publicité ou par l'édition de cartes de porcelaine. Virginie Reine Cadet, dite Diguet, à la tête d'une boutique de faible débit, vend des articles « de mercerie, de ganterie, de quincaillerie et de parfumerie » et elle le fait savoir. Mais ses efforts ne porteront pas leurs fruits. En février 1847, le tribunal du commerce de Bruxelles la déclare en faillite. Un inventaire de ses biens est dressé par le juge de paix. Dans la boutique, on distingue « un comptoir et des rayons, une chaise, un bec à gaz en cuivre, trois escaliers en bois, une échelle et une natte en jonc ». Derrière la boutique, une place meublée « d'un poële, deux tables communes en bois blanc, quatre chaises, un fauteuil garni ». A côté de la cour se trouve une petite cuisine contenant un poële-cuisinière, une cruche à huile,

<sup>45.</sup> A.V.B., Registre de population 1842, section 5, n° 8829 et Registre de population 1846, H5, f°186.

<sup>46.</sup> Almanach du commerce pour l'année 1862, p. 369. Angélique Voss paraît se retirer des affaires puisqu'elle est renseignée comme rentière et habite désormais rue Royale!

une cafetière en fer blanc, un moulin à café, des verres à bière, une casserole en fer, des assiettes et des tasses. Selon les témoignages de la fille de boutique et de la servante (car même les très petites boutiques possèdent un personnel subalterne presque toujours composé d'une servante et d'une fille de boutique 48), nombre de marchandises (du linge et des chaises) ont disparu, emportées par la faillie dans les jours précédant la venue du juge.

Car « la boutique dirigée par des femmes n'est souvent qu'un rêve »49. Nombreuses sont celles obligées de vendre rapidement leur fonds de commerce. Ce constat, souligné par H.-G. Haupt pour la ville de Brême, se vérifie à Bruxelles. Cette mobilité est sans doute liée au fait que le commerce est quelquefois transitoire, destiné à faire face à des problèmes financiers ponctuels. Mais elle témoigne aussi que « les femmes gèrent souvent de petites boutiques, c'est-à-dire les plus instables, où la faiblesse du capital permet une rapide conversion »50.

Cette affirmation se vérifie en comparant les femmes patentées de la huitième section en 1846, exerçant la seule profession de boutiquière, avec les Almanachs de commerce de 1841 et de 1851. Même en tenant compte des décès, des déménagements ou encore d'une légère marge d'erreurs et d'oublis, cinquante-quatre boutiquières sur un total de 142 (soit 38%) sont totalement absentes des almanachs. Cela signifie qu'elles ont ouvert puis fermé boutique au cours de ces dix années. Seule une trentaine de femmes connaissent une réelle stabilité professionnelle, puisqu'on les retrouve dans les deux almanachs. Il existe ainsi une extraordinaire mobilité au sein du petit commerce féminin de la capitale.

## L'infinie variété des boutiques

Le terme « boutiquière », extrêmement général, peut être précisé par un recours systématique aux registres de population et aux almanachs de commerce. Néanmoins, les registres de population, tout comme les recensements, doivent être utilisés avec la plus extrême

<sup>47.</sup> A.G.R., Justice de paix, A. 143, 1847, 1er semestre, 1er canton, n°46.

<sup>48.</sup> Marie Cuvelier et son frère, commis pharmacien, ont également une demoiselle de magasin et une servante, âgées respectivement de 18 et de 25 ans.

<sup>49.</sup> H.-G. HAUPT, «La petite bourgeoisie, une classe inconnue», Le Mouvement social, juillet-septembre 1979, 108, 1979, p.14.

<sup>50.</sup> S. JAUMAIN, « La boutique à la fin du XIXe siècle... » p. 119.

prudence. Souvent, une boutiquière, dûment patentée, y est mentionnée comme « sans profession » ou comme « ménagère »!

Prenant pour exemple la huitième section, nous y avons distingué parmi les boutiquières: sept marchandes de nouveautés, huit épicières, deux fruitières (dont la fruitière de la Cour), deux « brossiers », une marchande de « boisseries », deux marchandes de casquettes, une bijoutière, une marchande de toiles, une d'étoffes pour meubles, une de fromages, sept de lingeries (dont une de lingeries fines), cinq marchandes de coton, trois de toiles, cinq d'aunages, une d'habillement pour hommes, quatre marchandes de quincaillerie, deux de literies, deux de bonnets, deux de draps, deux de poissons et deux de bas. On compte encore des marchandes de jouets, de fleurs, de parapluies, de poteries, de bouteilles, de couteaux, de papiers, d'estampes, de brosses, de chapeaux de paille, de tabacs et de literie. La diversité des « boutiques » est donc étonnante et ce terme recouvre non seulement des commerce d'ampleur différente, mais de nature très variée. En revanche, à notre grand étonnement, le secteur alimentaire est mal représenté: on dénombre très peu d'épicières. Il est concurrencé par le textile, les articles de modes ou encore la mercerie.

La clientèle de la boutiquière est déterminée principalement par sa localisation. Tenir une boutique dans le quartier populaire des Marolles implique un certain type de clientèle, essentiellement ouvrière, en rien comparable aux acheteuses de la rue Montagne de la Cour, « frivoles et épaisses, en leurs robes à grosse toumure et avec leurs petites capotes nouées de côté sous le menton, les dames fraîches et replètes, le regard creux, mais la bouche gonflée vers les grosses jouissances »<sup>51</sup>.

La localisation du magasin est fondamentale pour la boutiquière. En cela, elle se distingue de la marchande ambulante. Cette dernière, au contraire, est mobile et va au devant de ses clients potentiels, elle les recherche, voire les choisit.

La boutiquière, elle, écoule des articles dont le prix n'est ni indiqué ni fixé. Des relations personnelles se nouent entre elle et le consommateur<sup>52</sup>. La boutique populaire doit se plier aux pratiques de

<sup>51.</sup> N. DOFF, op. cit., p. 69.

<sup>52.</sup> Alain Faure décrit avecbeaucoup de finesse ces relations dans son travail consacré à l'épicerie parisienne: A. FAURE, «L'épicerie parisienne au 19e siècle ou la corporation éclatée», Le Mouvement social, n°108, juillet-septembre 1979, pp. 113-130.

sa clientèle. Celle-ci achète au détail (pas question d'emporter une livre de beurre!). Tout se calcule, se pèse, se négocie. Les heures d'ouverture sont excessivement longues, 15 voire 18 heures de travail ininterrompu. L'ardoise fait partie intégrante du processus de vente et aucun client ne paie comptant.

Si la boutiquière est obligée de vendre à crédit aux ouvriers, i l arrive souvent qu'elle le fasse également pour la clientèle bourgeoise. La « symbolique » de ce crédit est évidemment différente. En milieu populaire, l'existence de l'ardoise répond aux modalités de paie ouvrière, à la semaine. Dans la bourgeoisie, « obtenir sans difficulté un crédit, –s'étalant parfois sur une année–, constitue une reconnaissance explicite du rang social »<sup>53</sup>. Cette pratique symbolise aussi le fait que les emplettes sont effectuées par des servantes auxquelles on ne confie pas l'argent du ménage.

Mais ces pratiques exposent la commerçante à des conséquences fâcheuses, en cas d'insolvabilité ou de décès du client. Elle doit alors procéder, ce qu'elle fait quand elle a du répondant. Ainsi Thérèse Filguier, marchande en modes, rue Montagne de la Cour, est créancière d'une dame Grange, Anglaise habitant rue Ducale, une des rues les plus huppées de la ville. Sa cliente étant décédée, la marchande, par l'intermédiaire de son avocat Louis Defré, demande, –et obtient–, l'apposition des scellés à la mortuaire de la dame, en vue de se faire rembourser les créances estimées à 583 francs<sup>54</sup>! Des créances moins rondelettes sont également exigées par des commerçantes. La marchande de cigares Fontaine, née Victorine Félix<sup>55</sup>, « autorisée par son mari », entame une action contre Désiré Mathieu, sans profession, pour obtenir le remboursement de 100 cigares « regalia alienza » estimés à 7 francs<sup>56</sup>.

<sup>53.</sup> S. JAUMAIN, « Le petit commerce bruxellois face au Bonheur des Dames », Les Cahiers de la Fonderie, novembre 1987, n°3, p. 4.

<sup>54.</sup> A.G.R., Justice de paix, A 143, 30 avril 1847, n° 201-202.

<sup>55.</sup> Adolphe Félix, 35 ans, est renseigné comme « voyageur ». Son épouse, Victorine Félix, 27 ans, est mère d'un enfant en bas âge. Elle est aidée par une servante, Thérèse De fossez et par sa soeur, Pauline Félix, âgée de 17 ans, sans profession: A.V.B., Registre de population, 1846, K5 f° 91.

<sup>56.</sup> A.G.R., Justice de paix, A 143, 18 février 1847, n° 68.

### D'autres ressources....

Pour compléter leurs revenus, des boutiquières se muent en logeuses, de chambres ou d'appartements. Ainsi, en sus des cent cigares fournis, Victorine Félix réclame encore à son débiteur « la somme de 98 francs pour loyer, déjeuners et marchandises fournies »!

Ces « boutiquières-propriétaires » apparaissent âpres en affaires, poursuivant sans relâche leurs « locataires-débiteurs ». Leur pugnacité n'est pas un vain mot, comme le relate Neel Doff dont les parents, récemment arrivés d'Amsterdam, louèrent une chambre audessus d'une épicerie. « Nous avions versé d'avance le premier terme, et nous prenions chez lui [l'épicier] des vivres à crédit; mais comme au bout d'un mois nous n'avions pas de quoi payer le nouveau terme ni les denrées, la femme du propriétaire, une paysanne flamande, enceinte de six mois, montait tous les jours réclamer son argent en nous insultant ». Ne pouvant rembourser ses dettes, la famille Doff décide de déménager. Le père trouve un camion. Neel se sauva, « certaine que la propriétaire ameuterait tout le voisinage, lorsqu'elle saurait que nous quittions sans la payer et sans dire où nous allions. En effet, quand le camion partit au grand trot avec nos frusques, et ma mère et les enfants entassés dessus, cette femme enceinte s'accrocha à la voiture, et galopa durant plusieurs minutes jusqu'à ce que, exténuée, elle dût la lâcher... »57.

Les commerçantes ne sont pas les seules à sous-louer des pièces de leur habitation. Une blanchisseuse, Marie Henry, veuve Libotte, poursuit en justice le tapissier Michel Saligo pour un retard de quatre mois de loyer « d'un appartement qu'il occupe chez la demanderesse à 10 francs par mois ». Elle obtient gain de cause et le tapissier est condamné « à déguerpir de l'appartement qu'il occupe »<sup>58</sup>.

## Les cumuls de la boutiquière

Mais le petit commerce fait aussi vivre de nombreuses femmes isolées. Beaucoup cumulent alors la boutique avec l'exercice d'une autre profession.

<sup>57.</sup> N. DOFF, Jours de famine et de détresse, Babel, éd. Pauwaert, Quetigny-Dijon, rééd. 1994, pp. 130-131.

<sup>58.</sup> A.G.R., Justice de paix, A. 143, 1847, 1er canton, 2 janvier 1847.

Hormis les artisanes qui y écoulent leur production (le plus souvent des tailleuses, ainsi que quelques cas étonnants, comme une institutrice-boutiquière<sup>59</sup> ou les deux seules boutiquières-débitantes de poudre à tirer de la capitale), le cumul le plus largement répandu réside dans l'association d'une boutique et d'un débit de boissons.

Ces commerçantes ne peuvent débiter leurs marchandises que « par litrons ou autres mesure de même espèce »60. Elles vendent ainsi de très petites quantités d'alcool qu'elles ont souvent elles-mêmes acquises au détail. La clientèle vient acheter, rarement consommer, une ou deux pintes de bière ou de vin. Le débit de boisson, jouxtant une boutique, n'apparaît pas comme le lieu privilégié de la consommation immédiate. A cette fin, les clients entrent au cabaret.

#### Les cabaretières

Si les boutiquières dominent très largement le commerce féminin, les cabaretières, bien que loin derrière les premières, s'alignent en seconde position. Elles donnent à boire « dans leurs maisons des vins, bières et liqueurs »61. Les cabarets sont des lieux où se vendent au détail des boissons distillées et fermentées à consommer sur place. Leur devanture ne se différencie guère des façades des autres habitations. A la différence d'autres villes, Bruxelles n'imposait pas l'obligation de signaler un établissement de ce type par un signe distinctif<sup>62</sup>.

Si le bourgeois, l'industriel et le gros commerçant se rendent dans des sociétés ou des clubs, « le reste, la masse, petits employés, petits rentiers, boutiquiers, tout enfin jusqu'aux sonneurs de cloches, entre au cabaret, la journée finie, et après s'être débarbouillé ». L'habitude du cabaret est tellement invétérée, « enracinée dans nos moeurs, que la

<sup>59.</sup> Nathalie Van Houtte, célibataire, 37 ans, patentée comme institutrice et boutiquière (classe16A, très basse). Elle vit en compagnie de sa soeur Sophie, également recensée comme institutrice mais non patentée: A.V.B., Registre de population, 1846, E5, f°215.

<sup>60.</sup> Pandectes belges, col. 351.

<sup>61.</sup> Idem. col. 351.

<sup>62.</sup> R. ANKAERT, «Les cabaretiers-cafetiers à la fin du XIXe siècle », G. KURGAN-VAN HENTENRYK & S. JAUMAIN (ss.dir.), Aux frontières des classes moyennes...op. cit., p. 31.



LA CABARETIÈRE (portrait).

Almanach des Bons Conseils (Bruxelles, 1851). Cliché B.R.

première épargne de l'enfant, la dernière obole et le dernier pas du vieillard sont pour le cabaret »<sup>63</sup>.

On y boit beaucoup de bière, et plus particulièrement de faro, spécialité locale. Certains y mangent, notamment des tartines avec du fromage, des œufs durs et des boulettes de viande hâchée. Si les hommes forment la majorité de la clientèle, de nombreuses femmes accompagnent leurs époux au cabaret. Souvent le local « est garni des batailles de l'Empire, d'un portrait de Napoléon ou des vues de Bruxelles et de Paris, d'almanachs imprimés sur papier gris et collés sur de grandes feuilles de carton »<sup>64</sup>. Dans les établissements de premier ordre, des domestiques font le service, dans les autres les servantes accueillent le client. Rares sont les cabaretières qui ne possèdent pas de personnel.

La diversité des cabarets est tout aussi aussi surprenante que celle des boutiques. On trouve, pêle-mêle sous ce terme, des établissements huppés, de petits estaminets, des « bouges », et même des maisons closes. Marie Jacobs, cabaretière, est recensée comme « tenancière de maison de passe »<sup>65</sup> et la veuve Delvigne, également patentée sous la mention de cabaretière, tient en réalité une « maison de prostitution ».

Bien loin derrière les boutiquières, débitantes de boissons et cabaretières, se situent les chiffonnières, fripières et revendeuses de vieux meubles. Cinquante femmes exercent ces professions, dont près de la moitié habitent la troisième section. Elles sont talonnées de près par les négociantes-traficantes. Enfin, une dizaine d'hôtelières sont répertoriées. Toutes sont veuves et à la tête des établissements les plus réputés de la capitale. Notons encore la présence de quelques revendeuses de viande et de « restaurantes ».

## Des patentés en supplément...

Si le corps principal du registre recense toutes les personnes assujetties à la patente au ler janvier de l'année, « il est complété par des suppléments trimestriels enregistrant les personnes qui entreprennent une activité dans le courant de l'année ou encore les contribuables dont les activités ont subi un changement donnant lieu

<sup>63.</sup> Almanach des bons conseils pour 1851, J.-B. Tarride, Bruxelles, 1851, p.51.

<sup>64.</sup> Idem, p. 49.

<sup>65.</sup> A.V.B., Registre de population, 1846, A2, f°51.

au paiement d'un supplément de patente »66. Dès lors, il faut faire attention aux doubles emplois<sup>67</sup>.

Tabl. 6. Nombre de femmes patentées dans les suppléments

section	Nb de ferrires payant patente	Nb total patentés	% par section
1	102	487	20.9
2	60	441	13.6
3	48	262	18.3
4	46	246	18.7
5	64	340	18.8
6	44	184	23.9
7	76	393	19.3
8	58	256	22.7
Total	498	2609	19.1%

Source: AVB, Registres de patentes, 1846, suppléments.

Ces suppléments n'offrent guère de surprise; le pourcentage de femmes patentées équivaut à celui du corps principal. On y remarque également des variations selon les sections. Il n'y a donc rien d'étonnant à y trouver plus de 40% de boutiquières.

Toutefois ces suppléments offrent quelques particularités. Les femmes mariées (celles dont l'indication «épouse» est dûment mentionnée) sont mieux représentées qu'au sein du corps principal: 32% contre 26.7%, confortant l'idée qu'une femme peut ouvrir une boutique en cours d'année à la suite de problèmes ponctuels rencontrés

<sup>66.</sup> G. KURGAN-VAN HENTENRYK & G. VIRE, «Les registres des patentables.... », p. 375.

<sup>67.</sup> Nous avons notamment retiré des chiffres, la veuve Volmer Meunier (60 rue Haute), fabricante de tabacs, patentée déjà dans le corps principal pour 23 ouvriers. Au cours de l'année, elle passe à 38 ouvriers. Elle est donc inscrite ici pour droit supplémentaire et passe de la classe 6 à 5B.

par le couple, entraînant par exemple une perte temporaire du salaire de l'époux.

Des femmes, domiciliées en dehors de Bruxelles, apparaissent dans les suppléments pour payer un complément d'impôt. Elles viennent, pour l'essentiel, d'Hoeylaert, d'Anderlecht, de Watermael-Boitsfort ou de Grammont et exercent les professions de bouchère, de revendeuse de viande et dans une moindre mesure « d'entrepreneuse de roulage » et de loueuse de voiture.

Si les bouchères sont rares parmi les patentées annuelles (seules une dizaine furent comptabilisées), elles sont nettement plus présentes dans les suppléments: 23 bouchères et 9 revendeuses de viande. Elles louent pour la plupart un étal dans les grandes boucheries et marchés de la capitale; rue des Fripiers, place du Grand-Sablon ou encore rue aux Choux.

Mais nous avons également relevé quelques cas insolites.

## - Une pharmacienne

La veuve Borgée, née Charlotte Vandewinckel, est recensée comme pharmacienne. Cette mention paraît tout-à-fait surprenante, puisque la première pharmacienne belge, Jeanne Rademackers, n'est diplômée qu'en 1885, soit quarante ans plus tard. L'accès des filles aux études universitaires date seulement de 1876<sup>68</sup>. Plus surprenant encore: la veuve Borgée ne semble pas succéder à son mari (ce qui aurait pu être une explication). Déjà veuve en 1842, elle est renseignée à ce moment comme rentière. Sa pharmacie, établie nue Montagne de la Cour, se situe dans la classe d'imposition 8B, classe regroupant majoritairement les pharmaciens bruxellois<sup>69</sup>. Elle s'intègre ainsi parfaitement au sein de la profession. Vérification faite dans le registre de population, cette veuve de 60 ans, née à Saint-Nicolas, est bien désignée comme « tenant pharmacie ». Elle emploie une jeune servante mais surtout Théodore Vanlil, élève en pharmacie de 29 ans<sup>70</sup>.

<sup>68.</sup> D. VAZQUEZ-MARTINEZ, « Note sur les premières pharmaciennes en Belgique », Sextant, n°3, hiver 1994-95, pp. 149-158.

<sup>69.</sup> D. VASQUEZ-MARTINEZ, « A la recherche d'une identité: les pharmaciens », G. KURGAN-VAN HENTENRYK & S. JAUMAIN (dir.), Aux frontières des classes moyennes, p. 76.

<sup>70.</sup> A.V.B., Registre de population, 1846, F.7, f°39.

## - Le cirque des patentées

Des couples de régisseurs, d'écuyers et une écuyère seule sont également dénombrés dans les suppléments. Tous domiciliés rue du Cirque, ils font sans aucun doute partie du cirque permanent qui vient de voir le jour un an plus tôt. En effet, en 1845, une société privée, prenant en compte le goût de la population pour les spectacles équestres, a l'idée de mettre sur pied un cirque « en dur », remplaçant ainsi les troupes ambulantes. Elle le fit construire au bord de la Senne, sur un terrain encore vacant, qui deviendra par la suite la rue du Cirque. Le cirque comut des années de prospérité et ajouta à ses parades équestres des spectacles de comédie et d'opérette<sup>71</sup>.

Les artistes de la rue du Cirque ne sont pas seul(e)s à être patenté(e)s. Les employés, artistes, choristes, maquilleurs et musiciens de l'opéra, de la comédie et du ballet du Grand Théâtre sont également soumis(es) à l'impôt.

#### - Des batelières

Bien qu'aucune classe d'imposition ne leur soit attribuée, deux propriétaires de bateaux sont également inscrites. La veuve Willecomme, domiciliée quai à la Chaux, propriétaire du bateau « L'Escaut St. Ghislain », servant au transport de charbon de terre, « navigue d'un endroit à l'autre du royaume ». La veuve Moulron est, pour sa part, domiciliée à bord de son bâtiment. Elle est la propriétaire de « La Jeune Adelina », jaugeant 204 tonneaux et transportant du bois, du charbon et de la chaux.

#### Les marchandes ambulantes

Une catégorie, enfin, totalement absente du corps principal des registres, est fortement représentée dans les suppléments: les marchandes ambulantes. Rien dans la législation n'explique cette particularité, sauf à supposer que leurs inscriptions tardives résultent de tentatives de fraude pour échapper à l'imposition. Repérées en cours d'année lors des différents contrôles de police, elles apparaîtraient seulement à ce moment dans les registres de patentes.

<sup>71.</sup> Le cirque fut également le lieu de nombreux bals populaires et deviendra plus tard le célèbre théâtre de l'Alhambra: J. D'OSTA, Dictionnaire historique et anecdotique des rues de Bruxelles, Bruxelles, 1995, pp. 76-77.

De tout temps le colportage fut la plaie des boutiquiers. Vers le milieu du 19e siècle, les colporteurs deviennent de sérieux concurrents pour les commerçants sédentaires. Les marchands établis s'en plaignent ouvertement, souhaitant obtenir rapidement une réglementation restrictive. Le colportage, déjà imposé sur base de la loi sur les patentes de 1819, fait alors l'objet d'une nouvelle législation le 18 juin 1842. La pression des commerçants en est la cause, le législateur ne s'en cache pas: « L'extension qu'a prise depuis quelque temps le commerce ambulant et les abus qui s'y sont introduits, ont donné lieu à des réclamations fort vives, de la part du commerce à demeure. Ce dernier, soumis à des charges auxquelles le commerce ambulant n'est que peu ou point assujetti, ne peut plus soutenir que difficilement la concurrence de celui-ci, qui est en partie exercé par des étrangers »<sup>72</sup>.

Au niveau national, entre 1846 et 1910, la proportion de femmes dans le métier oscille entre 25 et 39%<sup>73</sup>. On ne peut pas à proprement parler de féminisation puisque les hommes demeurent de loin les plus nombreux. La proportion de femmes pour Bruxelles n'a jamais dépassé un tiers. Mais on y relève des fluctuations annuelles importantes. Soixante-sept femmes sont recensées en 1846. Elles étaient cinquante en 1843, trente-cinq en 1850 et soixante-six en 1860. Ces fluctuations semblent indiquer que la profession constitue, pour les femmes plus que pour les hommes, un revenu complémentaire ou de remplacement. Un adjoint de la police bruxelloise conforte cette hypothèse: « Ces marchands sont en grande partie des malheureuses mères de famille qui n'ont d'autres ressources pour pourvoir aux moyens d'existence de leurs enfants que le faible produit de la vente de leurs marchandises »<sup>74</sup>.

Plus de 30% des marchandes ambulantes sont mariées, ce qui confirmerait l'hypothèse du revenu complémentaire. L'épouse Goldschmidt, née Mina Alexander, domiciliée rue Haute, colporte de la quincaillerie dans une caisse et fait le tour des marchés où elle dépose sa marchandise sur une table. Elle est mariée à Léon Goldschmidt, né en Westphalie, recensé comme marchand de lunettes. La vente de lunettes et de quincaillerie constitue donc les

<sup>72.</sup> Pasinomie, 1842, 3e série, n°12, p. 229.

<sup>73.</sup> Chiffres cités par Serge JAUMAIN, Contribution à l'histoire des colporteurs..., p. 25.

<sup>74.</sup> A.V.B., Police, 806, note du 20 mars 1844 (cité par Serge JAUMAIN, Contribution à l'histoire..., p. 161).

revenus de ce couple sans enfant. Etonnamment les veuves sont fort peu représentées parmi les marchandes ambulantes: on n'en dénombre que neuf (soit 11%).

Le législateur met aussi en exergue la concurrence des colporteurs étrangers. Leur droit de patente est doublé par rapport aux marchands indigènes et ils rencontrent les pires difficultés pour obtenir l'autorisation d'écouler leurs marchandises. Mais dans les faits, cette menace se réduit à peu de choses. Les colporteurs « étrangers » sont fort peu nombreux: seize en 1850, vingt en 1870. En 1846, seules trois marchandes « étrangères » sont dénombrées. Toutefois, la notion n'est pas claire, puisqu'elle ne semble pas être liée à la nationalité ou au lieu du domicile. L'épouse Goldschmidt, citée précédemment, bien qu'originaire de Prusse, est pourtant mentionnée comme « marchande indigène ». « L'étranger » serait alors défini comme celui écoulant sa marchandise dans le pays, sans intention de s'y installer définitivement.

A l'inverse des boutiques, la législation détaille avec précision la nature des marchandises vendues par colportage ainsi que les moyens de transport utilisés. Si les marchandises proposées sont excessivement variées, chaque femme vend un produit précis. Les marchandes ambulantes proposent à leur clientèle des vêtements féminins, de la quincaillerie, de la coutellerie, des estampes, du fil et des bas, des souliers, des brosses, des cannes, des parapluies, de la poterie, des bretelles, du savon, des oreillers et plumes de lit ou encore des aiguilles et épingles. Comme pour les boutiquières, rares sont les colporteuses qui paient patente pour vendre des produits alimentaires. Ceci résulte peut-être de l'exemption dont bénéficient les regnicoles qui « sans vendre à leur domicile, débitent, dans les rues ou les marchés, des fruits, légumes, oeufs et autres menus comestibles, du bois de chauffage, des tourbes, du charbon de terre ou de bois, et des allumettes »75.

Un tiers des marchandes ambulantes fréquentent les différents marchés de la capitale. Elles y étalent leurs produits sur une table, plus rarement sous une tente ou une échoppe. Marie-Thérèse Vandenbrempt vend, « sur les marchés, sous une échoppe de la coutellerie »

<sup>75.</sup> Cette exemption ne concerne toutefois que «les individus qui exercent personnellement le débit dont il s'agit, et n'est point applicable aux marchands qui commettent d'autres personnes, à l'effet d'opérer ce débit pour leur compte »; E. PICARD, op. cit., col. 305.

qu'elle colporte dans un paquet. Mais la majorité des marchandes étalent leurs articles en plein air, à même le sol et les transportent en paquets, dans des paniers, des boîtes, des cassettes ou des hottes. Certaines se font d'ailleurs rançonner par les riverains pour faire étalage devant leur maison.

Aucure colporteuse recensée dans les suppléments ne dispose d'un moyen de locomotion tracté. Quelques unes utilisent une brouette ou une charrette à bras, comme l'épouse Gosbel, qui colporte du poisson dans une caisse sur une brouette. Cette modicité de moyens a souvent été invoquée pour présenter la profession comme « celle de la dernière chance, la seule qui permette de continuer à vivre sans tomber à charge de la bienfaisance publique »<sup>76</sup>,

C'est probablement le cas de certaines d'entre elles. Toutefois, i l est difficile, au vu de l'iconographie, de croire qu'il n'existe aucume colporteuse avec charrette ou brouette tractée. Leur « absence » dans les registres résulte peut-être de leur mobilité accrue, qui leur permet de s'esquiver rapidement et d'échapper ainsi aux contrôles.

Les marchandes ambulantes sont en grande partie domiciliées dans les quartiers commerçants de la ville. La huitième section en abrite à elle seule près du tiers.

Mais si nous connaissons le domicile de la colporteuse, nous ne savons pas où elle exerce son activité. Les marchandes ambulantes, à l'inverse des boutiquières, vont au-devant d'une clientèle variée, qui n'est pas nécessairement celle de leur propre quartier. Les rues de Bruxelles sont leur domaine. Elles les sillonnent et les connaissent, évitent celles réputées pour ses commerçants peu « accueillants », déguerpissent au détour d'autres dès qu'apparaît l'agent de police. Leurs cris de vente sont familiers et la rue du 19e siècle n'est en rien silencieuse.

<sup>76.</sup> S. JAUMAIN, Contribution à l'histoire des colporteurs..., p. 158.

#### **Conclusions**

La place des femmes dans la vie économique bruxelloise n'est pas négligeable puisque près d'un patenté sur cinq est une femme. Ce chiffre, déjà significatif, ne représente pourtant que la partie visible de l'iceberg. La face cachée recèle de nombreuses épouses, exerçant un commerce déclaré au nom du mari. Leur participation n'est pas quantifiable. Aussi toutes les statistiques établies à partir des sources fiscales sont-elles toujours entachées d'une sur-représentation masculine et d'une sous-représentation féminine. D'une manière générale, le petit commerce se présente souvent comme une affaire de couple où la femme, bien que n'apparaissant pas dans les documents officiels, occupe une place à part entière. Elle acquiert ainsi de la compétence, gère les comptes, se familiarise au point de pouvoir remplacer le mari, le cas échéant. Le veuvage en est l'exemple ultime, mais il est évident que l'épouse doit aussi être capable de prendre les rênes dans des circonstances moins tragiques, quand le besoin s'en fait sentir, en cas d'absence ou de maladie du mari.

Mais le petit commerce est aussi une affaire de femmes. Le nombre élevé de veuves payant patente ne signifie pas que la boutique constitue pour elles une sorte de refuge, même si certaines ouvrent effectivement un petit magasin ou un débit de boissons pour faire face aux difficultés du veuvage. La sur-représentation des veuves dans les registres des patentes résulte simplement de leur subite visibilité.

L'obligation de reprendre le commerce à son nom explique également la présence de femmes à la tête d'entreprises typiquement « masculines ». En revanche, l'inverse n'est pas vrai. Le décès d'une épouse, commerçante ou artisane, n'entraîne pas la reprise de ses activités par le conjoint survivant. A la différence de certaines veuves, les veufs n'accroissent pas leurs affaires en y joignant celles de leur épouse, mis à part quelques fabricants de dentelles.

Quant aux femmes qui paient elles-mêmes patente, lorsqu'elles sont mariées, elles travaillent le plus souvent dans des domaines totalement différents de leurs époux. Il serait intéressant de déterminer combien exerçaient déjà cette activité avant le mariage.

Beaucoup de patentées se retrouvent dans le petit négoce. Ce n'est pas une surprise. En revanche, ce qui étonne, c'est l'extrême variété des produits qu'elles vendent.

Cette étude a révélé également des aspects inattendus. L'un des plus troublants est le nombre relativement restreint de femmes domiciliées à l'endroit où elles sont imposées. En effet, lorsqu'on essaie de recouper les données du registre de patentes avec celles du registre de population, on retrouve une bonne proportion d'hommes domiciliés au lieu de leur patente, alors que ce n'est pas vrai pour les femmes. Ceci semblerait indiquer qu'un certain nombre d'entre elles exercent leur commerce en-dehors de leur domicile et donc, contrairement aux clichés classiques, ne travaillent pas dans l'univers familial. A ce stade, nous ne pouvons pas déduire de règle générale car nous n'avons procédé qu'à des coups de sonde, mais de nombreux cas d'espèce ont été enregistrés. Quelques hypothèses peuvent être avancées.

Cette délocalisation peut résulter de la nature même des activités. Certaines professions exigent une séparation entre espace privé et espace de travail. C'est le cas, bien entendu, des marchandes ambulantes, mais aussi des bouchères (qui louent pour la plupart un étal dans les grandes boucheries de la capitale) ou des poissonnières. Les fripières et les chiffonnières, par exemple, peuvent louer un dépôt, pas nécessairement habitable, —ce qui expliquerait d'ailleurs leur concentration dans certains quartiers. Les blanchisseuses sont tributaires de l'eau et des espaces d'étendage...etc.

Cette séparation entre sphère privée et sphère du travail peut aussi être liée à la configuration des petites boutiques, surtout dans le centre de la ville et les quartiers les plus commerçants.

Enfin, on peut aussi se demander si elle ne représente pas une caractéristique typiquement urbaine liée à l'évolution du commerce de détail et de la concurrence. La mise en valeur des marchandises, la nécessité de l'étalage, l'essor des enseignes... imposent progressivement à la boutique de nouvelles obligations. Quand la concurrence devient vive, le lieu de vente est primordial. La vitrine, qui implique le rez-de-chaussée, devient indispensable. Il n'y a plus nécessairement d'adéquation entre les exigences de la boutique et celles de l'habitat familial. Un exemple, bien que plus tardif, est fourni dans la correspondance d'un Canadien français, de passage à Bruxelles dans les années 1870. Il loge chez une veuve, fabricante d'or et d'argent, dont le commerce est (bien) situé, rue Marché-aux-Fromages, en plein centre de Bruxelles, mais dont le domicile et

l'atelier de battage se trouvent rue du Progrès, dans le faubourg de Schaerbeek<sup>77</sup>.

La délocalisation entre le lieu de travail et le foyer, souvent présentée comme symbolisant la réussite d'une entreprise familiale (le cas de la firme anglaise Cadbury étant de ce point de vue exemplaire)78, pourrait bien s'appliquer au petit commerce urbain, mais en sens inverse: non comme la conséquence d'une réussite mais comme une stratégie pour réussir.

La mise en valeur des marchandises, la visibilité du commerce deviennent progressivement une question de survie. Ces exigences sont sensibles, même chez les colporteuses: certaines, on l'a vu, n'hésitent pas à dédommager les riverains pour pouvoir occuper des lieux « stratégiques » sur leurs trottoirs. On peut également l'observer à propos des cartes de porcelaine, qui, au fil du temps, s'enjolivent, se parent d'un luxe sans commune mesure avec l'importance réelle du commerce. Le « snobisme » des petits commerçants est d'ailleurs raillé dès le milieu du siècle: « le simple marchand d'indiennes, dont la mince boutique tiendrait dans le sac d'un porte-balle campagnard parle de son magasin, transforme son fils en caissier et son domestique en commis »79. Même la simple fille de boutique rêve de luxe, se voit en « demoiselle de magasin »: « il lui faut Bruxelles et la rue de la Madeleine, cet Eden, but de ses soupirs... »80.

Ce sont là quelques pistes qu'une recherche approfondie permettra de préciser.

<sup>77.</sup> E. GUBIN et Y. LAMONDE, Un Canadien français en Belgique au XIXe s. Correspondance d'exil de L.-A. Dessaulles, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire, 1991, pp. 134-135.

<sup>78.</sup> Voir à ce propos Ph. ARIES et G. DUBY (dir.), Histoire de la vie privée, t. IV ss la dir. de M. PERROT, Paris, le Seuil, 1987, pp. 62 et sv.

<sup>79.</sup> Mme Marie B\*\*\*., « La fille de boutique », Les Belges peints par eux-mêmes, Bruxelles, s.d., p. 9. Marie B.: pseudonyme de Marie Bergmann (1820-1864) épouse de Victor Joly, rédacteur du journal satyrique Le Sancho.

<sup>80.</sup> Idem, p. 11.

# Femmes chefs d'entreprise à Marseille Une question de visibilité

Eliane Richard

Que sait-on d'elles?

Les traces ténues qu'elles ont laissées proviennent moins d'elles mêmes [...] que du regard des hommes qui gouvernent la cité, construisent sa mémoire et gèrent ses archives.¹

Tout panorama de la grande bourgeoisie d'affaires des deux derniers siècles découvre un univers essentiellement masculin. Les femmes n'en sont pas absentes mais elles ne sont généralement visibles qu'à l'arrière plan, au travers de leurs activités familiales, mondaines ou charitables. Seuls les hommes occupent le devant de la scène et tiennent les leviers de commande politiques et économiques.

Telle est du moins la vision traditionnelle construite et véhiculée par les historiens, devenue objet d'un consensus quasi général. Prétendre, il y a quelques années, que des représentantes du sexe faible aient pu accéder à des fonctions dirigeantes dans le domaine économique était généralement perçu comme une incongruité, voire comme une indécence.

<sup>1.</sup> G. DUBY et M. PERROT, Histoire des femmes en Occident, t. 1, « Introduction », Plon, Paris, 1990.

Pourtant, quand l'histoire veut bien prendre en compte le deuxième sexe, se dégager des stéréotypes et regarder le passé d'un oeil neuf, le tableau révèle bien des nuances. Quelques visages de femmes d'affaires se dégagent de la masse et échappent à l'anonymat. Dès lors, un double questionnement s'impose. Quelles femmes ont pu transgresser la division sexuelle des tâches et des rôles, comment, pourquoi? Et pour quelles raisons sont-elles restées si longtemps dans l'ombre, absence de sources ou regard biaisé de l'historien? En retraçant certains itinéraires féminins dans la deuxième ville de France qui est aussi le premier port de Méditerranée, on espère pouvoir proposer quelques éléments de réponse.

#### **Portraits**

En 1860, le romancier Edmond About est de passage à Marseille. La relation de son séjour est considérée par les historiens comme un précieux témoignage sur la ville et ses habitants. Or, au détour d'une page, on peut lire l'anecdote suivante: « On m'a fait voir dans un bureau fangeux, enfumé, plus que modeste, une veuve encore jeune qui recevait en robe noire et la plume à la main tous les ambassadeurs du commerce. Elle gouverne et fait prospérer deux huileries importantes et une énorme raffinerie, achète et morcelle de grands terrains au nord de la ville, acquiert une propriété de un million dans un département voisin, y découvre des mines de fer, établit des hauts fourneaux [...], trouve une mine de cuivre [...] et s'apprête à l'exploiter tout en élevant 17 garçons, filles, neveux et nièces sans compter les petits-enfants »<sup>2</sup>.

#### Un tableau insolite?

Que faut-il penser de ce texte qui nous donne d'une bourgeoise du 19e siècle une vision si différente de celle qui nous est familière, la femme exclue de toute responsabilité publique, politique ou économique, confinée dans son intérieur, partageant ses loisirs entre les mondanités, les oeuvres charitables, la gestion du domestique et l'éducation de ses enfants? Edmond About, si bon observateur à l'ordinaire, serait-il subitement devenu visionnaire en imaginant cette richissime femme d'affaires à la fois négociant, industriel, spéculateur, propriétaire et chef de famille, une femme investie de fonctions

<sup>2.</sup> E. ABOUT, Rome contemporaine, 1861.

considérées à l'époque comme éminemment masculines? A moins que, sous ce personnage anonyme, il n'ait laissé transparaître certaines réalités oubliées ou occultées? L'évocation de quelques Marseillaises bien réelles devrait permettre de préciser et de nuancer ce tableau insolite.

Des femmes exceptionnelles... qui ne sont pas l'exception

Impossible d'inaugurer cette galerie de portraits sans rappeler l'itinéraire remarquable de Pierrette Candelot, plus comme sous le nom de Veuve Perrin (1709-1794). Une très belle exposition, à Marseille, en 1991, a attiré l'attention sur elle et a souligné quelques aspects de sa carrière, tels qu'ils ont pu être reconstitués grâce à divers fonds des Archives départementales ou de la Chambre de Commerce.

Mariée à 27 ans, mère de six enfants dont deux seulement parviennent à l'âge adulte, elle perd son mari en 1748. A 39 ans, elle se retrouve à la tête de la faïencerie que Claude Perrin avait montée cinq ans plus tôt et dont elle assumera la direction pendant près d'un demi siècle. Elle en fait une très belle entreprise tant par la quantité et la qualité des pièces produites que par l'extension des bâtiments et surtout des marchés qu'elle développe vers le Levant, les Antilles, l'Amérique du sud. Elle traverse, non sans difficultés, deux crises économiques puis les débuts de la période révolutionnaire qui entraîne la ruine du commerce marseillais. Néanmoins, elle possède à son décès, en 1794, un stock de marchandises plus de deux fois supérieur à celui dont elle avait hérité. Laissons à sa biographe, Danielle Maternati, le soin d'évoquer cette belle figure de femme d'affaires:

« Comment ne pas être ému par le destin de cette grande dame de la faïence? Personnalité attachante faite de courage, de dynamisme et de savoir-faire, Pierrette Candelot-Perrin suscite notre étonnement et son oœuvre si parfaite nous émerveille aujourd'hui. Par l'exercice de son art, l'illustre faïencière participa intimement à la vie économique et artistique de son temps et contribua sans nul doute à établir la renommée de l'industrie de notre ville »<sup>3</sup>.

<sup>3.</sup> D. MATERNATI, La faïence de Marseille au XIXème siècle, la manufacture de la veuve Perrin, Musées de Marseille, 1991.

Pour être exceptionnelle la carrière de la veuve Perrin n'est pourtant pas unique. Dans quelques vieilles familles marseillaises on garde encore le souvenir d'ancêtres remarquables. Philippine Rabaud par exemple (1759-1840). C'est une Baux par son père et une Fraissinet par sa mère, deux grands noms du négoce protestant du 18e siècle. Son mari, Jacques Rabaud, un des plus importants négociants marseillais de l'époque, est guillotiné sous la Terreur. A 35 ans Philippine élève seule ses cinq enfants et, dans une période particulièrement peu favorable, assume pendant vingt ans la direction des opérations de commerce, sous la raison sociale « Veuve Rabaud et Cie ». En 1800, elle exploite huit navires armés. Ce n'est qu'en 1813, à 54 ans, qu'elle confie l'affaire à ses trois fils.

Parcours sur bien des points comparable pour Marguerite Lions (1740-1825) qui épouse en 1764 le marchand-drapier Alexis Rostand. Après avoir mis au monde douze enfants en 25 ans et en avoir perdu six, elle devient veuve en 1789; elle a 49 ans. Avec l'aide de son fils aîné, et suivant les demières volontés de son époux, elle poursuit la gestion de la maison de commerce. Mais trois ans plus tard, deux de ses fils et ses deux gendres, compromis dans la révolte fédéraliste, sont proscrits et doivent fuir Marseille, tombée aux mains des Montagnards. Marguerite Rostand assume alors seule la direction de la famille et de l'entreprise. Elle est confrontée aux pires difficultés politiques et économiques (vexations diverses, réquisitions, loi du maximum, dépréciation des assignats, perte des marchés extérieurs); ses dix années de gestion, jusqu'en 1803 ne sont donc pas très heureuses; sa descendance s'accorde pourtant à lui reconnaître les mérites « d'une femme de haute qualité, solide et courageuse » 4.

Fille d'un fabricant de bonnets de Tunis, Sabine-Eugénie Gautier (1776-1862) épouse le négociant Jean Pastré en 1792. Elle en a une fille et cinq fils qui donneront à l'affaire marseillaise une envergure nationale et même internationale. Auparavant leur mère, devenue veuve à 35 ans, avait jeté les bases de cet essor, comme on se plaît à le rappeler lors de son décès: « les aînés de ses fils sortaient à peine de l'enfance et n'étaient pas encore capables de diriger une maison de commerce. Madame Pastré mit courageusement son nom à la tête de la maison [...], elle n'hésita pas à engager sa fortune personnelle [...], ne se contenta pas de relations anciennes mais entrevit de nouveaux

<sup>4.</sup> Album des Rostand, archives privées.

horizons [...] et se lança dans des opérations considérables qui ont préparé l'avenir de sa maison ».

De fait elle recevait dans son salon de la rue Saint Ferréol et dans sa bastide de Montredon toutes les notabilités locales et les personnages importants qui s'embarquaient pour l'Egypte ou en revenaient. Le chroniqueur Octave Teissier dépeint ainsi le personnage: « Madame Veuve Pastré, une femme de tête de la plus réelle distinction, dirigea les affaires avec une rare prudence. Elle fonda en 1825 un comptoir important à Alexandrie et créa avec l'Egypte des relations commerciales qui furent la source de la très grande prospérité des Pastré »5.

Moins connue, bien que son nom survive sur la couverture de nombreuses publications, Justine Messan (1804-1876) épouse en 1833 Marius Olive et met au monde cinq enfants en l'espace de six ans. En 1851, à 47 ans, elle perd son époux alors que ses fils sont encore mineurs. Elle prête donc serment devant le tribunal pour pouvoir exploiter les trois brevets d'imprimeur, de libraire (c'est-à-dire d'éditeur) et de lithographe de son mari. Jusqu'en 1868, pendant 17 ans, elle dirige et finance sous le nom de « Veuve Marius Olive », une importante maison qui imprime le grand quotidien légitimiste, La Gazette du Midi, un mensuel La Revue de Marseille, un Almanach tiré à 60.000 exemplaires et 40 à 60 brochures par an. Quand elle laisse l'affaire à ses fils « elle l'a élevée », au dire des contemporains, « à un degré d'importance et de prospérité que l'on se plaît à souligner »6. Elle n'est d'ailleurs pas la seule femme parmi les imprimeurs marseillais du 19e siècle; deux ou trois autres sont aussi à la tête d'imprimeries, de moindre importance il est vrai.

Assez semblable, le cas d'Elizabeth-Marie Guntal est encore plus ignoré. Epouse d'un fabricant de bougies, Frédéric Fournier, et mère de six enfants, elle aussi reste veuve en 1851. Son fils aîné, Félix, n'ayant alors que douze ans, elle aussi assume pendant plus de douze ans la direction de l'entreprise. Après avoir passé le relais à ses enfants, cette riche veuve (son budjet annuel est de 100.000 frs-or en 1870) continue à commanditer l'affaire trente années durant, jusqu'à son décès survenu en 1898.

<sup>5.</sup> La Gazette du Midi, 12 juin 1862; O. TEISSIER, Les anciennes familles marseillaises, Marseille, T. Sarnat, 1888.

<sup>6.</sup> La Gazette du Midi et Le Sémaphore de Marseille, 14 août 1876.

On ne saurait terminer cette évocation sans faire une place de choix à Anne-Rosine Noilly-Prat (1825-1902), une des toutes premières personnalités du monde des affaires marseillais du 19e siècle. Elle est la fille d'un fabricant de liqueurs lyonnais, Louis Noilly, qui, en 1843, établit à Marseille, rue Paradis, une fabrique d'absinthe et de vermouth. A 19 ans, elle épouse Claudius Prat, l'associé de son père. En 1859, Anne-Rosine reste veuve à 34 ans avec trois jeunes enfants de 14, 12 et 10 ans. Chef de famille, elle devient aussi chef d'entreprise à la mort de son père en 1865. D'abord avec sa sœur et son beau-frère, avec ses deux jeunes fils ensuite, elle reprend l'exploitation de la fabrique de Marseille, de la succursale de Lyon et de deux établissements annexes à Cette et Marseillan. Sous sa direction, la maison de commerce Noilly-Prat, déjà florissante auparavant prend une extension considérable: le chiffre d'affaires double dans les quinze premières années de sa gestion; le marché des vermouths s'étend. A sa mort, Madame Noilly-Prat a décuplé sa fortune.

L'étude des actes de société éclaire sur les responsabilités au sein de l'affaire: alors que les Messieurs Prat apportent « leurs compétences, leur temps et leur soin », Madame Noilly-Prat détient l'essentiel du capital, 88% en 1870. Elle a aussi la haute direction de l'entreprise; en 1880, quoique ses fils aient alors 35 et 33 ans, il est bien précisé: « Messieurs Prat prennent vis-à-vis de Madame Veuve Prat, leur mère, l'obligation de la consulter en toutes choses et de ne rien faire contre sa volonté ». La tutelle devait être lourde pour les deux jeures hommes! On le perçoit dans la rédaction de l'article qui fixe les attributions des trois associés: « à Madame Veuve Prat elle jouira de la plus entière liberté, ses fils ne désirant rien tant que de lui voir prendre un repos qu'elle a bien gagné ». Ils durent être fort décus si l'on en croit ce que dit la presse à son décès: « Jusqu'à la fin, la première et la dernière au travail, rien n'échappait à son coup d'oeil, son volumineux courrier, ses livres de caisse, son personnel, elle connaissait tout et rien ne se faisait sans elle; toujours elle fut l'âme de cette importante maison ».

C'est donc une femme d'affaires remarquable qui meurt en 1902, à l'âge de 77ans, après avoir passé 37 ans à la tête de l'entreprise. Divers témoignages font état de ses grandes qualités, « la décision, la fermeté ; elle avait la réflexion et le jugement d'un homme (sic), une volonté de fer mise au service d'une haute intelligence des affai-

res, une probité parfaite, un travail persévérant »7. Même si l'on fait la part de l'hyperbole, courante dans ce genre d'éloges, peu d'hommes d'affaires ont droit à pareil concert de louanges. Pourtant, parce qu'elle s'est aussi répandue dans toutes les œuvres charitables de la ville, elle a surtout laissé à Marseille le souvenir d'une grande dame patronnesse tandis que son rôle économique a longtemps été sous-estimé, pour ne pas dire ignoré. Ce qui incite l'historien à s'interroger tant sur la place réelle des femmes dans le monde économique d'alors que sur les raisons de leur invisibilité aujourd'hui.

## Pour une problématique de la visibilité

Que faut-il penser au terme de cette incursion dans les siècles écoulés? Que nous apprend ce passé marseillais revisité à la lumière d'une lecture féminine de l'histoire?

La visibilité des veuves...

Quelques évidences s'imposent. Du déroulement de ces carrières, répétitif jusqu'à la lassitude, se dégage, en premier lieu, le rôle déterminant du veuvage. On le constate dans tous les exemples donnés comme on le voit aussi dans le personnage d'Edmond About.

Rien d'étonnant à cela quand on sait que, depuis 1804, le Code civil fait de la femme mariée une mineure au plein sens du terme: en prenant un époux, elle prend aussi un tuteur; elle perd la libre disposition de sa personne et l'article 217 la rend incapable « d'ester en justice, de donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre onéreux ou gratuit sans le consentement de son mari ou, à défaut, l'autorisation de la justice », et ce, quel que soit par ailleurs son régime matrimonial.

Cette incapacité légale de la femme mariée ne sera levée qu'en 1938; jusque-là le Code, plus encore que les mentalités, constitue le véritable obstacle à la prise de responsabilité des femmes dans la vie économique. Le relevé des immatriculations au registre du commerce de Marseille en 1921 a permis de repérer 15 femmes chefs d'entreprises industrielles; plus de la moitié d'entre elles sont encore des veuves de 42 à 65 ans. François Mauriac a lui aussi été impressionné par quelques bordelaises dont il ne manque pas d'évoquer le

<sup>7.</sup> L'écho de Notre dame de la Garde, 31 août 1902; le Soleil du Midi, 17 août 1902; La Croix de Marseille, 24 août 1902

souvenir: « Autour de moi, quand j'étais enfant, les femmes régnaient. Le veuvage avait rendu ma grand-mère et ma mère maîtresses de tout, chacune dans sa maison »<sup>8</sup>. Le veuvage qui émancipe les femmes est donc une condition nécessaire à leur accession à la direction des affaires.

Nécessaire mais pas suffisante. Encore faut-il pour cela qu'il y a it un intérim à assurer, que les enfants soient trop jeunes pour reprendre eux-mêmes la succession. Ce type de situation n'est pas rare vu la plus grande longévité féminine, accusée encore à l'époque par l'écart souvent important de l'âge au mariage. Dans tous les exemples cités il s'agit de veuves jeunes ou qui n'ont pas atteint la cinquantaine. Dans ces cas-là, et dans ces cas-là seuls, le mari par testament confie à son épouse le soin d'assumer la continuité. Il le fait d'ailleurs, semble-t-il, sans état d'âme particulier, confiant dans les qualités de son épouse, comme s'il était sûr par avance que tout se passera bien. Ce qui permet de dégager une autre constante tout aussi essentielle, l'intégration préalable de certaines épouses à la vie des entreprises.

Si des veuves peuvent reprendre sans trop de difficultés la gestion des affaires, c'est que pendant leur mariage elles étaient déjà au courant sinon de tout, du moins de l'essentiel. Leur dot est généralement, en partie ou en totalité, investie dans la société; le comptoir est souvent situé au rez-de-chaussée du domicile, ce qui multiplie les contacts entre vie familiale et vie professionnelle. Enfin la société est presque toujours une affaire de famille: créée par le père, le beaupère ou le mari, elle est gérée en nom collectif ou en commandite et alimentée en capitaux par le reste de la parentèle; surtout elle est destinée à être transmise aux enfants.

Il y a donc interpénétration étroite entre le privé et l'économique, ce que confirme l'étude des correspondances familiales où les informations commerciales se mêlent étroitement aux nouvelles les plus intimes. Par là, les femmes, dont la fonction essentielle relève du privé, sont donc immergées aussi dans l'espace public économique. Le fait est particulièrement net à Marseille où, dans certains secteurs, nombre d'entreprises conserveront longtemps un caractère familial.

Une troisième constatation s'impose pourtant, et ce n'est pas la moindre. Il faut aussi du courage et du tempérament pour assumer à la

<sup>8.</sup> F. MAURIAC, Nouveaux mémoires intérieurs, 1965.

fois le rôle traditionnel de femme tel qu'il est alors conçu, celui de mère, —elles le sont... pleinement—, et investir en outre un domaine éminemment réservé au sexe masculin. Les témoignages cités, et ce sont tous des témoignages masculins, insistent sur les immenses qualités et le caractère bien trempé de ces dirigeantes; à des degrés divers d'ailleurs. Quelques unes semblent agir surtout par devoir et passent volontiers le relais dès que possible. D'autres sont au contraire des maîtresses-femmes qui s'engagent à fond, sont impossibles à déloger et témoignent d'une énergie, d'une volonté de puissance plus fréquentes chez les femmes qu'on ne veut bien le dire. On pourrait facilement relever des analogies avec les actions que déploient, dans d'autres domaines, des fondatrices d'ordres religieux ou de services sociaux.

## ... et l'occultation des épouses

Devenues veuves, les femmes deviennent donc aussi visibles pour l'historien. Ce qui n'est pas le cas des épouses qui vivent dans l'ombre de leur conjoint. Celles-ci portent le nom de leur mari comme elles portent ses enfants. De ce fait, les généalogies privilégient souvent les ascendances masculines au détriment des lignées féminines qui ne sont pas toujours prises en compte. Sur le plan économique, elles sont dépendantes et fiscalement, elles n'existent guère; les patentes sont souvent au nom du mari, même quand la femme exerce aussi la profession et quand sa dot a permis le démarrage de l'entreprise.

De plus, comme elles sont juridiquement mineures, c'est le mari qui administre leurs biens. Elles n'apparaissent donc qu'à l'arrière-plan dans les différents actes de la vie économique. Les annuaires professionnels traduisent cette dépendance de fait en les ignorant la plupart du temps et les recensements établis en fonction du chef de famille, les relèguent au rang « d'épouses de... », renforçant encore leur absence de lisibilité dans les sources. Partout, l'ombre portée de leur époux tend à les occulter, même pour le chercheur le plus soucieux de les faire émerger.

Avec le veuvage, elles accèdent à la majorité légale et ne sont plus juridiquement sous tutelle. Elles retrouvent l'usage de leur dot et bénéficient aussi des legs du défunt. Souvent riches, elles sont aussi influentes, comme le montre bien l'analyse des successions et des actes de société: si certaines placent leurs capitaux, d'autres les investissent dans les affaires.

Ayant eu, comme il se doit à l'époque, mari, maison et enfants, elles deviennent maintenant chefs de famille: à l'indépendance juridique et financière, elles joignent la reconnaissance sociale. Leur trace est donc plus facilement détectable dans les recensements, dans les annuaires, dans les documents fiscaux, notariés,... etc.

#### Une visibilité relative

Mais cette visibilité n'est pas totale. Même riches et responsables, elles sont encore privées, comme toutes les femmes, du droit de vote et d'éligibilité. Elles n'exercent donc, à la différence des hommes de leur milieu, aucune charge politique locale ou nationale. Pour les mêmes raisons elles sont également absentes des lieux où s'acquiert la notabilité, le Tribunal et surtout la Chambre de Commerce. Seules leur restent les activités de bienfaisance dans lesquelles certaines se répandent. On touche là aux limites de leur pouvoir. Et leur exclusion des espaces de décision entraîne leur absence de certaines sources classiques comme les listes électorales ou les listes de notabilités. De ce fait, leur repérage est plus difficile que celui des hommes. Plus difficile mais pas impossible. Car d'autres documents existent, même si l'on doit déplorer leur insuffisance. Encore faut-il ne pas les occulter volontairement et être plus aveugles que les contemporains ne l'ont été.

## La myopie des historiens

En effet, ces veuves privilégiées qui ont pignon sur rue ont laissé des traces comme on a pu le constater. Elles sont dans les fonds d'archives mais aussi dans la littérature, dans les chroniques locales, dans les nécrologies, dans les monographies familiales,... etc. Comment expliquer alors que certaines femmes d'affaires parmi les plus remarquables aient été longtemps ignorées, que d'autres le soient encore, que pour beaucoup des pans entiers de leur activité restent dans l'ombre? Cette opacité est-elle vraiment due aux sources comme on l'a longtemps soutenu? Ne faut-il pas l'imputer aussi au regard de l'historien?

Pourquoi, dans le cas de Madame Pastré par exemple, mettre a priori en doute le témoignage d'un contemporain sur son rôle en Egypte, sous le seul prétexte qu'elle n'y est jamais allée, alors que personne ne conteste l'importance d'un Victor Régis, fondateur du commerce marseillais sur la Côte du Golfe de Guinée où il ne s'est

pourtant jamais aventuré? Pourquoi, en dépit des éloges qui lui sont décernés par la presse, minimiser l'importance de la Veuve Olive à la tête de la maison d'édition, sous prétexte qu'elle aurait eu un fondé de pouvoir? Comme si d'autres hommes d'affaires n'en avaient pas aussi? Pourquoi n'avoir longtemps retenu de madame Noilly-Prat que son rôle de dame-patronnesse et avoir attribué la prospérité de l'affaire à ses fils, poutant plus soucieux qu'elle de divertissements et de mondanités? Pourquoi, de façon générale, ne retenir toujours qu'une seule image, celle qui correspond à l'idéal de la bourgeoisie du 19e siècle et occulter l'autre, moins conforme au stéréotype? Pourquoi? Sinon parce que les historiens, victimes du discours normatif de l'époque qui cantonne les femmes dans le champ du privé, n'ont pas toujours tenté de vérifier la pertinence de ces idées reçues.

On a ainsi entendu justifier cette attitude en s'abritant derrière l'incapacité légale des femmes. Comment auraient-elles eu un quelconque pouvoir économique alors qu'elles n'avaient même pas le droit de pénétrer à la Bourse? Quelle peut être la valeur d'un tel argument quand on sait que la plupart des affaires marseillaises du 19e siècle étaient des sociétés de personnes, en nom collectif ou en commandite, et n'étaient donc pas côtées en Bourse? Quelle valeur sinon mettre en évidence la force des présuposés? Ce qui confirme dans l'idée que si les femmes sont si peu visibles dans les hautes fonctions de la sphère économique, c'est peut-être qu'on n'a pas pris la peine d'y regarder de plus près.

#### Quelques conclusions

Ainsi l'étude des Marseillaises chefs d'entreprise permet-elle de déboucher sur des conclusions qui vont bien au delà de ces cas d'espèce et mettent en évidence les obstacles auxquels se heurte la recherche: celui de la relative pauvreté des sources et, plus encore, celui du poids des mentalités.

Car les femmes ne seraient pas totalement invisibles dans certains secteurs si les historiens voulaient bien sortir des schémas traditionnels au lieu de reprendre sans y regarder de plus près le discours de l'époque sur l'espace privé féminin et l'espace public masculin<sup>9</sup>. Nul

<sup>9.</sup> Dans cet esprit, l'équipe Femmes-Méditerranée de la Maison des Sciences de l'homme d'Aix en Provence propose de consacrer son prochain séminaire à revisiter les sources.

ne conteste que dans le peuple et la petite bourgeoisie les femmes aient investi le monde du travail. Mais qu'au sein même des élites productrices de ce discours, certaines aient pu échapper à ce schéma, voilà ce qui a longtemps paru impossible.

Pourtant, toutes les études développées depuis vingt-cinq ans en histoire des femmes montrent que ces dernières utilisent souvent tous les interstices possibles pour investir l'espace public. Encore faut-il les y chercher, car on ne trouve que ce qu'on cherche.

Peut-on s'en réjouir comme d'un début prometteur ou déplorer la trop grande timidité des auteurs? Le Dictionnaire des patrons en Belgique, qui couvre un siècle et demi, consacre aux femmes une quinzaine de notices<sup>10</sup>, celui des Patrons marseillais du Second Empire <sup>11</sup> comptera 2 % de patronnes.

<sup>10.</sup> G. KURGAN, S. JAUMAIN & V. MONTENS, Dictionnaire des patrons en Belgique, De Boeck-Université, Bruxelles, 1996. [Voir notamment à ce propos un compte-rendu dans ce volume].

<sup>11.</sup> R. CATY, P. ECHINARD & E. RICHARD, Les patrons marseillais du Second Empire, à paraître, 1996.

## Femmes rurales en Belgique

Aspects sociaux et discours idéologiques 19e-20 siècles

Eliane Gubin

Les paysannes ont-elles une histoire¹? Leur parcours semble défier l'évolution « classique » de l'émancipation féminine. Elles échappent à la chronologie élaborée au cours de ces dernières années par l'histoire des femmes, elles restent en marge des grands moments fondateurs. Ni les luttes politiques autour de l'éducation des filles, ni l'émergence du féminisme, –fait principalement urbain–, ni celle du syndicalisme et des premiers jalons de la législation sociale n'influencent leur condition de manière déterminante au siècle passé. Même le mouvement associatif qui s'accélère avec l'intérêt des partis pour les femmes à la fin du siècle semble les laisser en dehors des courants les plus visibles.

La paysanne est doublement ignorée, parce que rurale et parce que femme. Elle se profile dans une histoire autre, encore largement non écrite mais qui annonce déjà de nécessaires révisions. Car pour les historien(ne)s des femmes, elle fait problème. Echappant aux principaux lieux de socialisation que furent la ville et l'usine, le parcours des femmes rurales les confronte d'emblée à une question dérangeante, celle d'une émancipation progressive dans un cadre ultraconservateur et au-travers d'un message traditionnel aliénant.

Les sources à leur propos ne sont guère abondantes. Leur travail séculaire est tellement inscrit dans la mentalité paysanne qu'il s'efface au profit des formes neuves de l'activité féminine. Partant à

<sup>1.</sup> Voir aussi une première contribution, « Les femmes rurales, une histoire qui reste à écrire », publiée dans Femme, acteur en milieu rural, Action catholique rurale des femmes (ACRF), Assesse, 1995, pp. 91-102

sa recherche, le chercheur se perd entre les exposés techniques, les récits de folkloristes, le roman paysan. Les statistiques concernent plus les produits que les travailleurs, dont le nombre disparaît parfois sous l'énoncé de leur rendement<sup>2</sup>. A la différence des enquêtes sur les crises industrielles, qui englobent rapidement l'observation sociale des classes ouvrières, les enquêtes agricoles s'attachent d'abord aux techniques, aux produits de la terre et de l'élevage. L'Enquête agricole de 1886, la première qui permette réellement de pénétrer dans l'intimité du monde rural, ne livre pratiquement pas de témoignages féminins. Plus encore que les autres femmes, les paysannes sont médiatisées par le regard masculin, qui glisse sur elles avec indifférence, sauf à s'attarder sur les filles de la campagne quand elles font irruption en ville.

Car l'histoire des paysannes se prolonge aussi dans les villes, où elles vont prendre du service pour échapper au travail pénible de la terre ou tout simplement à la misère. Cultivatrice ou servante, – comme s'il fallait que ce soient les campagnes, moins touchées par le modernisme et l'esprit de 1789, qui perpétuent au sein de la nouvelle classe dominante, la bourgeoisie, la vieille dépendance d'Ancien Régime entre maître et valet.

Pourtant la vie rurale avait retenu l'attention des premières féministes, séduites, comme Zoé de Gamond, par les théories communautaires fouriéristes. La première grande crise sociale de la Belgique indépendante, la crise des Flandres en 1840-1850, jeta une lumière crue sur les campagnes, obligeant le gouvernement libéral à intervenir directement dans le processus économique. La crise livra son lot d'enquêtes, parmi lesquelles une grande « Enquête sur l'industrie linière » (1840) qui renferme de nombreux témoignages féminins. Mais cet interventionnisme obligé, récurrent au cours du siècle, contrastant avec le libéralisme économique qui accompagne l'essor de l'industrie triomphante, prête à l'agriculture le visage d'un secteur incapable de s'adapter au progrès. Le discrédit des idées physiocratiques, l'apogée du libéralisme politique, l'attention redoublée pour la mécanisation et ses conséquences sociales, l'émergence d'un socialisme urbain et industriel..., tout concourt à faire glisser les campagnes à

<sup>2.</sup> C'est le cas notamment des journaliers et journalières. Le Recensement de l'Agriculture de 1846 ne fournit que le nombre de journées de travail prestées, pas le nombre de travailleurs!

l'arrière-plan d'un discours centré sur l'essor des villes, des techniques et du prolétariat industriel.

C'est le débat politique qui, comme pour les autres femmes, fera sortir la paysanne de la pénombre peu avant la première guerre mondiale. Diverses circonstances, indépendantes des populations rurales elles-mêmes, retiennent l'attention des gouvernements à la fin du 19e siècle. « Désenclavées » par la réforme électorale de 1893 qui fait surgir les masses paysannes dans le champ politique, valorisées par un parti catholique au pouvoir qui trouve sa base dans les campagnes, les populations rurales deviennent un lieu d'observation et d'encadrement systématique au tournant du siècle. L'épopée commence en 1884, avec la création du Ministère de l'Agriculture, se poursuit avec l'organisation du corps des agronomes de l'Etat, s'accélère avec l'inquiétude née de l'exode rural³. Désormais les sources abondent, mais s'agissant des femmes, on le verra, elles les enferment très vite dans les rêts d'un discours idéologique.

Leur histoire, complexe, s'écrit donc au confluent d'une série de rapports de pouvoirs: rapports entre ville et campagne, monde libéral et monde catholique, modernité et tradition. Le cliché à leur propos véhicule l'image classique d'une extrême dépendance: dépendance à la terre, aux propriétaires fonciers, à l'autorité religieuse, aux horaires saisonniers... mais aussi à l'époux et à la famille.

Or les critères utilisés habituellement par l'historien du monde contemporain sont mal taillés pour appréhender la situation des campagnes. Comme l'historien(ne) des femmes, l'historien(ne) du social contemporain se sent mal à l'aise pour traiter d'un monde qui défie ses repères principaux: absence de syndicalisation, percée timide et lente de la mécanisation et des idées sociales, stabilité religieuse, politique et sociale... tout concourt à former une chape qui l'empêche de discerner les évolutions qui se produisent sous l'immobilité apparente des campagnes.

C'est pourquoi les paysannes se trouvent toujours dans l'angle mort de l'histoire et de l'histoire des femmes. Peu de recherches leur sont explicitement consacrées et les femmes rurales demeurent toujours

<sup>3.</sup> Le Service des Agronomes de l'Etat fut créé le 15 septembre 1885, réorganisé le 24 décembre 1898 et le 19 mai 1905. La création, le 8 mai 1908, de l'Office Rural complète en quelque sorte cet « observatoire » social des campagnes.

tributaires d'études où il n'est question d'elles qu'incidemment. Elles forment encore, au début des années 1990, « les inconnues des inconnues », selon le mot de l'historienne française Michelle Perrot.

Actuellement, le mouvement des femmes rurales porte lui-même un regard sur son passé<sup>4</sup> et la recherche scientifique commence à s'y intéresser<sup>5</sup>. Les transformations récentes du monde rural, les caractéristiques propres à la Belgique, petit pays densément peuplé où la distinction rural/urbain n'offre plus la même netteté qu'en France par exemple, ont suscité des études sur l'identité rurale et sur la sociologie rurale. Si l'ouvrage de référence reste sans aucun doute celui de C. Mougenot et C. Mormont<sup>6</sup>, il n'est pas prioritairement consacré aux femmes et l'aspect historique n'est qu'évoqué.

#### A la recherche des agricultrices

Rien n'est plus difficile que d'établir la proportion de femmes travaillant dans l'agriculture. « Pour les statisticiens, les agricultrices font partie de ces catégories inclassables,... ventilées tantôt dans la catégorie active, tantôt dans la catégorie inactive... »<sup>7</sup>. Dans les recensements, elles restent le plus souvent « perçues surtout comme femmes d'agriculteurs, c'est-à-dire identifiées au-travers de leur situation matrimoniale plutôt que par leur métier »<sup>8</sup>. Ce constat date de 1988, pour l'ensemble des pays de la communauté européenne. Il est

<sup>4.</sup> Voir dans les Cahiers de l'Action rurale féminine: C. MOUGENOT, « Un siècle d'évolution des femmes en milieu rural », t. 9, 1989 et H. HERRIER, « L'action catholique rurale féminine et son histoire. Un mouvement à la recherche de ses racines pour mieux fonder son avenir », t. 13, 1990).

<sup>5.</sup> E. BURNOTTE, Les Cercles de ménagères rurales 1906-1939. Modèle proposé aux femmes rurales par leurs publications entre 1926 et 1939, Mém. licence, Hist., UCL, 1991; P. VAN DEN DUNGEN, « Les Cercles de Fermières, une solution catholique à l'exode rural », Cahiers Marxistes, n°191, août-sept. 1993 et P. VAN DEN DUNGEN et Y. COHEN, « A l'origine des Cercles de fermières. Etude comparée Belgique-Québec », Revue d'Histoire de l'Amérique française, vol. 48, n°1, 1994, pp. 29-56.

<sup>6.</sup> C. MOUGENOT & C. MORMONT, L'invention du rural, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1988.

<sup>7.</sup> R.-M. LAGRAVE, Celles de la terre, Paris, 1987, p. 26.

<sup>8. «</sup> Les femmes dans l'agriculture », Cahiers des femmes d'Europe, CEE, n°29, 1988, p. 1.

d'actualité en Belgique depuis le 19e siècle<sup>9</sup>. De nos jours, les cultivatrices luttent toujours pour faire reconnaître une part de travail qui disparaît trop souvent au profit de leur rôle domestique. C'est ainsi qu'on peut lire, dans le quotidien *Le Soir* du 22 avril 1996 que « les agricultrices souhaiteraient, être reconnues en qualité de conjointes aidantes: elles tapent sur le clou pour montrer qu'elles ne sont pas des femmes au foyer. Elles refusent d'être considérées comme telles ».

Cent cinquante ans auparavant, en 1846, lors du premier recensement de la Belgique indépendante, le problème se posa dans les mêmes termes: en région wallonne, la mention d'agricultrice ou de cultivatrice fut réservée aux seules femmes chefs d'exploitation tandis que les épouses et les filles d'agriculteurs, qualifiées de « ménagère », disparaissaient de la population active<sup>10</sup>!

A ce moment pourtant la Belgique est un pays encore fortement rural, en dépit d'une industrialisation précoce. Pour la période 1841-1850, 51% de la population active travaille dans l'agriculture. En 1846, les femmes forment près de 40% de la main d'oeuvre agricole. Cette proportion reste semblable en 1880 (44%)<sup>11</sup>. Au début du 20e siècle, près d'un travailleur agricole sur quatre est une femme (23%) ce qui, en chiffres, représente 163.707 femmes pour 533.665 hommes. Mais ce chiffre est sous-estimé, « car il ne comprend qu'un petit nombre de femmes qui aident leurs maris dans l'exploitation de la ferme »<sup>12</sup>. Une évaluation de plus de 200.000 semble aux observateurs plus proche de la réalité (37%)<sup>13</sup>. Au recensement de 1910, les femmes ne représentent plus que 15% de la main d'oeuvre agricole, mais si on ajoute au nombre d'agricultrices déclarées, les épouses qualifiées « d'aidantes », elles « remontent » à 32 %<sup>14</sup>.

A la veille de la Grande Guerre, les femmes prennent donc toujours une part importante au travail de la terre. Cette part reste constante

<sup>9.</sup> Sur ce problème E. GUBIN et E. VAN NECK, « La répartition de la population belge en 1846. Un piège statistique », *Histoire et Méthode*, », Acta Historica Bruxellensia, IV, Université libre de Bruxelles, 1981, pp. 308-312.

<sup>10.</sup> Ibidem.

<sup>11.</sup> Voir les chiffres comparés des recensements de 1846 et 1880 dans Annuaire statistique de la Belgique, t. XXVI, 1895, Bruxelles, 1895, p. 252.

<sup>12.</sup> B. SEEBOHM-ROWNTREE, Comment diminuer la misère. Etudes sur la Belgique, traduit par A. Hotermans, Paris, [1910], p. 203.

<sup>13.</sup> *Idem*, pp. 591-592.

<sup>14.</sup> Recensement général du 31 décembre 1910, Bruxelles, 1916, t. I, p. 247.

dans l'entre-deux-guerres, oscillant entre 16% de la main d'oeuvre agricole en 1920 et 14% en 1930. En chiffres absolus, le nombre de cultivatrices augmente même légèrement: 129.561 en 1920, 140.535 en 1930.

En revanche, la part de l'agriculture dans l'ensemble des activités, elle, ne cesse de diminuer: ce secteur n'occupe plus que 14% de la population active en 1910, contre 51% en 1846. Dès 1880, les premières inquiétudes pointent: on commence à parler de « désertion des campagnes » au profit des régions industrielles ou de la ville. Durant une dizaine d'années, de 1880 à 1890, la crise est réellement aiguë et l'on note une émigration importante vers le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Argentine ou tout simplement vers les régions industrielles du pays<sup>15</sup>. Vers 1900, elle semble jugulée. L'agriculture connaît même un regain grâce à une première mécanisation, avec la diffusion de la moissonneuse-lieuse, de la faucheuse, de la faneuse... qui permet, en dépit d'une main d'oeuvre moins abondante, d'obtenir de meilleurs rendements<sup>16</sup>. Dans l'entre-deux-guerres, le taux de travailleurs agricoles stagne entre 15 et 17% de la population active, i l tombe à 12% en 1947. En 1980, il n'est plus que de 2.9%.

L'entre-deux-guerres marque donc le début d'un phénomène qui traduit moins un abandon « physique » des campagnes que le passage des travailleurs ruraux à d'autres secteurs d'activités. Dans ce processus, les femmes ne quittent pas plus le travail des champs que les hommes, puisque leur proportion au sein de la population agricole reste constante depuis 1910. Et quand elles le quittent, c'est moins au profit de l'usine « corruptrice », comme le dénonce le discours dominant, qu'au profit du secteur tertiaire. On n'assiste donc pas, à l'instar de la France, à des abandons de villages mais bien à des mutations d'activités des populations rurales, pour qui l'agriculture devient secondaire. Il y eut aussi des tentatives réussies de maintien des ouvriers industriels à la campagne, grâce au système des abonnements de train ouvriers.

<sup>15.</sup> L. VAN MOLLE, Chacun pour tous. Le Boerondbond belge 1890-1990, Kadoc Studies 9 -Boerenbond, Leuven, 1990, pp. 30-34.

<sup>16.</sup> Pour tous ces aspects: G. BUBLOT, La production agricole belge. Etude économique séculaire 1846-1955, Louvain-Paris, 1957.

## Travailler à la campagne

L'indispensable labeur des femmes...

Tous les observateurs, quel que soit le lieu ou le moment où ils écrivent, s'accordent pour reconnaître que la femme constitue un ancrage principal par son rôle familial et productif. « Partout où il existe de petites exploitations, le rôle de la femme est des plus importants et toute statistique qui omettrait un grand nombre de ces travailleuses donnerait une idée fausse de la situation réelle »<sup>17</sup>. « Nulle part autant qu'à la campagne la femme ne collabore au travail qui fait vivre sa famille, elle y prend une part prépondérante »<sup>18</sup>. « Au cours de nos enquêtes, nous avons pu nous rendre compte, une fois de plus, que la femme, chef du ménage, a un rôle capital dans la famille »<sup>19</sup>... Sur près d'un demi-siècle, le constat reste identique. Et Martine Segalen tire la même conclusion pour la France: « Quel que soit le niveau économique de l'exploitation, son avenir dépend en grande partie du travail de la femme » <sup>20</sup>.

Ce travail s'effectue dans le prolongement de ses tâches domestiques ou en collaboration avec son mari, selon un agencement séculaire qui rassure par son caractère apparemment immuable. Car « les sociétés anciennes et spécialement les sociétés rurales connaissent une répartition des tâches productives et des gestes de la vie active selon le sexe »<sup>21</sup> qui semblent remonter à la nuit des temps. Ce partage des tâches est non seulement considéré comme « naturel » mais aussi comme le moyen le plus sûr de combattre toute velléité d'émancipation féminine. Tout sera donc mis en place pour maintenir, renforcer et divulguer l'image de la cultivatrice modèle, idéalisée sur trois plans: familial (épouse et mère), professionnel (cultivatrice et collaboratrice du mari) et social (gardienne de l'ordre social par le maintien de la foi, de la tradition et, parfois, de la langue).

<sup>17.</sup> B. SEEBOWN-ROWNTREE, op. cit., p. 203.

<sup>18.</sup> La Cité chrétienne, 1933-34, p. 271.

<sup>19.</sup> G. JACQUEMYNS, L'Hygiène dans les communes rurales, Bruxelles, Inst. Sociol. Solvay, 1940, p. 26.

<sup>20.</sup> M. SEGALEN, Mari et Femme dans la société paysanne, Paris, Champs, Flammarion, 1980, p. 8.

<sup>21.</sup> C. BILLEN, « Le marché urbain. Un espace de liberté pour les ferrures rurales », La ville et les femmes en Belgique. Histoire et sociologie, Facultés Universitaires Saint-Louis, Bruxelles, p. 41.

Mais ces représentations, qui mettent surtout l'accent sur des valeurs morales et une vision idéalisée des campagnes, ne doivent pas faire illusion. La description du travail agricole laisse entrevoir une existence souvent rude, pénible, au moment où le travail industriel connaît, lui, un allègement des horaires et les premières lois de sécurité et de salubrité sociales.

Evoquer le travail des femmes rurales, dans un aperçu global et synthétique, est évidemment réducteur et ne permet pas de nuancer selon les régions, le mode d'exploitation ou les classes sociales. Une hiérarchie importante existe, à la campagne comme à la ville, et les épouses de gros exploitants exercent surtout, à l'instar des bourgeoises des villes, des fonctions de gestion et de direction. Leur condition n'est en rien comparable avec celle de la petite cultivatrice, de la journalière, de l'ouvrière agricole ou la servante de ferme. Mais à la campagne comme à la ville, les riches sont minoritaires et les pauvres majoritaires. Et la masse des travailleurs y connaît des conditions de vie bien plus pénibles que celles des ouvriers industriels<sup>22</sup>. S'agissant des femmes, leurs activités se distribuent entre trois domaines: le ménage, les activités agricoles spécifiques, la participation au travail des champs. Ce partage se retrouve partout, seul son articulation connaît des variations selon les régions, les catégories sociales ou l'époque envisagée.

Les tâches familiales et les activités spécifiques de la ferme

Les tâches domestiques et certaines tâches agricoles forment le domaine réservé de la femme. A la campagne comme partout, le travail est fortement sexué. Aux femmes incombent toutes les tâches familiales: éducation des enfants, confection, entretien du linge et des vêtements, lavage, repassage, nettoyage, fabrication du pain, préparation des repas et des aliments (y compris les conserves), comptabilité du ménage et de la ferme. « C'était le rôle de la femme et on prenait ses responsabilités. Non, ce n'était pas le rôle de l'homme, alors », témoigne une fermière du début du siècle<sup>23</sup>. Pourtant, elles ont peu d'aide car les enfants quittent rapidement la maison. A la différence de la famille ouvrière, où la cohésion familiale est forte en raison du nécessaire cumul salarial de tous ses membres, à la campa-

<sup>22.</sup> E. VLIEBERGH et ULENS, op. cit., p. 87; L. DECHESNE, op. cit., p. 8.

<sup>23.</sup> Mémoire de femmes en Famenne dans la première moitié du siècle, Saint-Hubert, 1994, p. 124 (C.M.C).

gne les familles pauvres se dispersent vite car les enfants sont placés précocement en service dans les fermes voisines, moins pour le salaire (généralement très médiocre) que pour diminuer le nombre de bouches à nourrir.

Certains travaux agricoles sont également réservés aux femmes: le service des étables, la laiterie (beurre et fromage), la basse-cour (œufs et volailles), le jardin potager, le verger, les ruches (miel et hydromel). Dans toutes les descriptions, ces tâches ménagères et agricoles sont indissociées, perçues comme le domaine féminin. Ainsi, dès l'aube, la femme « fait le tour de son domaine, ramasse les œufs dans le poulailler, prépare le déjeuner, débarbouille les enfants, habille l'homme et la famille, donne le grain aux poules, visite la porcherie, les étables et l'écurie, prépare le repas du midi, veille à ce que personne ne profère de grossièreté à table, fait la vaisselle, range la cuisine et fait le linge, consacre son temps libre aux travaux de couture »<sup>24</sup>.

De nombreux témoignages oraux abondent dans le même sens: « Pour les corvées, lessive, fabrication de beurre, c'étaient toujours les femmes qui s'en occupaient, traire les vaches, soigner le bétail, le cochon, les poules. Jamais les hommes ne mettaient la main à la pâte, comme on dit, jamais ils ne donnaient un coup de main pour faire la vaisselle, laver les parquets, laver et habiller les enfants, tout cela c'était l'ouvrage des femmes et ils se seraient crus déshonorés si on les avait vus avec un torchon dans les mains.<sup>25</sup>.

C'est aussi la femme qui commercialise les produits de la ferme, les vend au marché et rapporte ainsi un numéraire souvent indispensable. Dans les villes, le jour de marché, on voit les paysannes affluer dès 2 ou 3 heures du matin. A Bruxelles, au début du siècle, des groupes de femmes attendent dès l'aube sur les trottoirs près de la Grand'Place pour réserver « l'emplacement qu'elles désirent occuper en y déposant de la paille ou des feuilles de choux. Elles ne peuvent pas prendre leur place avant le signal: dès que celui-ci est donné, elles se précipitent et entrent définitivement en possession de leur emplacement en y déposant quelques paniers »<sup>26</sup>. Dans la famille paysanne, ce numéraire resta longtemps une des principales sources

<sup>24.</sup> Chasse et pêche, 15 novembre 1908.

<sup>25.</sup> Idem, p. 123 (C.M.).

<sup>26.</sup> B. SEEBOHM-ROWNTREE, op. cit., p. 199.

pour les achats courants: « Mais le ménage, c'était surtout avec le beurre et les oeufs qu'on parvenait à acheter ce qui manquait »<sup>27</sup>.

La participation aux travaux des champs

Mais on constate aussi une complémentarité des tâches pour certains gros travaux des champs: sarclage, binage, fenaison, moisson<sup>28</sup>. Les filles d'ouvriers agricoles sont engagées « à vil prix » par des chefs de bande pour la cueillette du houblon, le binage<sup>29</sup> des betteraves ou le sarclage du lin. Ce sont les femmes qui effectuent le démariage<sup>30</sup> des betteraves (toujours à la main et à genoux) et l'arrachage des pommes de terre. A la moisson, elles lient les gerbes, « à raison de 0.25 fr les cent gerbes ». Le travail débute à 7 heures, s'arrête à 11 h. 30, reprend de 14 à 19 h. 30. Mais à la différence des hommes, les femmes ne se reposent pas pendant les pauses car elles jouissent en effet « de l'avantage du glanage et du droit d'élever des lapins, un porc et parfois une chèvre au moyen des herbes récoltées le midi et le soir pendant les moments de repos»<sup>31</sup>. En 1886, le bourgmestre de Freux<sup>32</sup> conclut que dans les champs, « les femmes font le même travail que les hommes, excepté les gros travaux tels que le fauchage, labourage, l'entretien des chemins, carrières et terrassements »33.

Partout, et toujours, le recours à la main d'oeuvre féminine est légitimée par le coût plus faible des salaires féminins. Dans les Flandres, région de culture intensive, il est en outre justifié par la minutie des travaux, « que les femmes et les enfants exécutent mieux et à plus bas prix que les hommes »<sup>34</sup>. D'une manière générale, les femmes sont

<sup>27.</sup> Mémoire de femmes..., p. 160 (J.G).

<sup>28.</sup> Enquête agricole de 1886, t. V, n° 129 à 135, 137.

<sup>29.</sup> Opération qui consiste à supprimer les plantes inutiles.

<sup>30.</sup> C'est-à-dire éclaircir pour ne laisser que les plantes à 25 cm de distance les unes des autres.

<sup>31.</sup> Enquête agricole, 1886, t. V, Note du gouverneur de Flandre occidentale, n°83; n°193.

<sup>32.</sup> Commune de la province de Luxembourg, à 9 km de Saint-Hubert, dont l'économie repose essentiellement sur l'agriculture et des scieries de bois.

<sup>33.</sup> Enquête agricole, 1886, t.V, nº 138.

<sup>34.</sup> Recensement général de l'Agriculture, 1846, t. I, Introduction, p. XIII.

engagées « parce qu'elles sont plus dociles, plus régulières que l'homme et se contentent d'un salaire modique ... » 35.

Aussi la plupart des observateurs considèrent que la femme travaille trop. En outre, les temps creux sont consacrés souvent à une industrie annexe: filage, tissage, tricot<sup>36</sup>. « On le voit, la tâche des habitants de la campagne est dure, épuisante. La femme surtout ne trouve aucun repos »<sup>37</sup>. En 1939 encore, Paul De Vuyst<sup>38</sup> estime que, nonobstant de grandes variantes locales, « la durée moyenne du travail de la paysanne se rapproche de 15 à 16 heures par jour »<sup>39</sup>. La mécanisation et la modernisation observables dans l'entre-deuxguerres (machine à coudre, lessiveuse, fer à repasser électrique, écrémeuse, baratte mécanique ou machine à traire) n'allège pas d'emblée son travail. L'achat de ces nouveaux appareils permet surtout « de supprimer une femme à journée ou une servante, car nos paysannes sont si travailleuses, si économes qu'elles ne cherchent pas à être désoccupées elles-mêmes »<sup>40</sup>.

Sur le long terme, la part de travail réservé aux femmes change peu. Son rôle parait tellement fondamental pour l'exploitation que « personne ne songera à jeter la pierre au fermier qui se remarie après trois ou quatre mois de veuvage. On voit fréquemment une ferme dirigée par une femme devenue veuve mais on rencontre très rarement une ferme tenue par des hommes à l'exclusion de toute femme »<sup>41</sup>. Cette prise de conscience du rôle indispensable des femmes rurales explique pourquoi, aux premiers signes d'exode rural, ce sont elles que l'on cherchera à mobiliser.

<sup>35.</sup> Eléments d'enquête..., p. 136.

<sup>36.</sup> Eléments d'enquête..., p. 130..

<sup>37.</sup> C. BILLEN, op. cit., p. 37.

<sup>38.</sup> Paul de Vuyst, né en 1863, docteur en droit et ingénieur agricole, inspecteur principal puis directeur général au ministère de l'Agriculture.

<sup>39.</sup> P. de VUYST, « Les moyens de faciliter le travail de la paysanne », Rapport présenté au Congrès international d'agriculture, Dresde, juin 1939, p. 1.

<sup>40.</sup> *Idem*, p. 3.

<sup>41.</sup> SEEBOHM-ROWNTREE, op. cit., p. 205.

## Organiser et encadrer les femmes rurales

Les premières mesures proviennent des milieux professionnels, des ingénieurs agronomes de l'Etat, et visent surtout à améliorer le niveau de vie des familles paysannes par des réformes technologiques simples et efficaces.

## Les prémices

Dès 1881, Alphonse Proost<sup>42</sup> est attentif aux expériences d'enseignement professionnel pour fermières, menées précocement au Danemark et dans le Wurtemberg<sup>43</sup>. Intéressé par les écoles modèles de laiterie françaises (notamment en Bretagne) il persuade le ministre de l'Agriculture De Bruyn de tenter une expérience similaire en Belgique<sup>44</sup>. Deux élèves (une Flamande et une Wallonne) sont envoyées s'initier à Coëtlogon et à leur retour, une expérience très modeste est entamée à l'ancienne abbaye de Wevelghem. Huit jeunes filles y suivent des cours de laiterie et de fromagerie, dont les résultats sont jugés concluants. Dès 1888, le département de l'Agriculture institue « des écoles volantes de laiterie de l'Etat pour jeunes filles» confiées à Laurent Chevron<sup>45</sup>. En 1892, l'école de Wevelghem a diplômé 44 élèves, parmi lesquelles le ministre de l'Agriculture choisit les déléguées chargées de porter la bonne parole dans les campagnes lors de conférences itinérantes<sup>46</sup>.

-

<sup>42.</sup> Alphone Proost (1847-1931). Fils de Prosper Proost, fondateur du très catholique quotidien, Le Journal de Bruxelles. Docteur en sciences naturelles, élève à Paris de Claude Bernard, il collabora à la création de l'Institut agronomique de l'Université de Louvain où il enseigna. Secrétaire, puis secrétaire perpétuel, de la Société centrale d'Agriculture, co-fondateur en 1875 de la Société scientifique de Bruxelles, il est l'un des promoteurs de l'agriculture scientifique en Belgique (Figures nationales contemporaines, série IV, Bruxelles, 1909, pp. 133-134).

<sup>43.</sup> A. PROOST dans Journal de la Société centrale d'agriculture, 1881, p. 148.

<sup>44.</sup> P. de VUYST, «L'enseignement agricole aux filles », extr. de Bulletin de l'Agriculture, 1891.

<sup>45.</sup> Laurent Chevron (1841-1901), diplômé de l'Ecole des Mines à Liège, professeur à l'Institut agronomique de Gembloux, un des promoteurs de la laiterie moderne en Belgique (Journal de la Société agricole du Brabant-Hainaut, 1902, p. 35).

<sup>46.</sup> Eléments d'enquête..., p. 164.

Dans le même esprit, Paul de Vuyst cherche rapidement à développer un enseignement professionnel agricole féminin, afin de favoriser «une organisation plus intelligente du jardin potager [...], les soins prévoyants de la basse-cour, la direction de la laiterie », qui constituent « autant de moyens d'augmenter les ressources de la ferme »47. Les premières écoles ménagères rurales ambulantes sont créées en 1890 et rencontrent un réel succès. On compte, en 1908, 353 institutrices ménagères et 3.309 jeunes filles diplômées<sup>48</sup>

Ces premières tentatives, issues du département de l'Agriculture, sont à l'origine d'un vaste mouvement d'encadrement des fermières. Débordant rapidement du seul souci professionnel, ce mouvement ne tarde pas à échapper partiellement au contrôle des agronomes fondateurs, pour se muer en un véritable encadrement idéologique des paysannes, de l'âge scolaire à l'âge adulte, orchestré par les propriétaires fonciers, le parti catholique, le clergé et le Boerenbond.

La prise en charge du politique: la Société d'Economie sociale

L'idée d'organiser les femmes en milieu rural est accueillie favorablement dans les milieux leplaysiens, bien représentés dans les gouvernements catholiques. On sait en effet qu'il existe en Belgique une importante école leplaysienne, la Société d'Economie sociale (SES)49, qui exerce une profonde influence au sein du monde catholique après 1886 et joue un rôle important dans l'approche des phénomènes sociaux et dans les mesures proposées.

On a surtout souligné jusqu'ici ses liens avec l'Office du Travail et le Ministère du Travail. Mais la SES a aussi des contacts très étroits avec le monde agraire, ne fût-ce que par le nombre de grands propriétaires terriens, souvent nobles, qui la constituent. Les quatre premiers ministres de l'Agriculture en font partie: Beernaert (élu tardivement membre d'honneur) mais surtout le baron de Moreau, ministre de l'Agriculture de 1884 à 1888, l'un des fondateurs et le premier président. Ses successeurs De Bruyn et van der Bruggen en sont membres, van der Bruggen sera vice-président. Des agronomes comme

<sup>47.</sup> P. de VUYST, L'enseignement agricole aux jeunes filles, Bruxelles, Weissenbruch, 1891.

<sup>48. «</sup> Chronique du mouvement social », Réforme sociale, 1911, p. 222.

<sup>49.</sup> Sur la Société d'Economie sociale et son influence: J. PUISSANT, « 1886, la Contre-Réforme sociale? », Cent ans de droit social offerts à Louis Duchâtelet, Bruxelles, 1986, pp. 92-97.

de Vuyst, des professeurs comme Georges Legrand à Gembloux, Leplae à Louvain adhèrent, de même que les deux « piliers » du Boerenbond, le chanoine Luytgarens et l'abbé Mellaerts; Emile Vliebergh en assume la vice-présidence en 1907-1908. Les contacts avec la sociétémère de Paris sont fréquents, et en agriculture comme en législation sociale, les Belges présentent régulièrement leurs réalisations à leurs confrères français<sup>50</sup>. Dès sa création en 1881, la SES avait organisé des conférences concernant la vie rurale<sup>51</sup> et inauguré des « monographies rurales », à l'instar des monographies ouvrières<sup>52</sup>.

Mais ces préoccupations avaient été mises sous le boisseau en raison de la « question ouvrière » qui avait pris brusquement un tour menacant lors des sanglantes émeutes de 1886. De la double enquête qui s'ensuit, c'est l'enquête industrielle menée par la Commission du Travail qui polarise toutes les attentions, tandis que l'enquête agricole s'effectue dans une grande discrétion. A ce moment, on ne décèle pas encore d'attention particulière pour les fermières et si l'on réclame l'extension d'une « vraie éducation rurale », celle-ci ne concerne que les garçons<sup>53</sup>. Cependant, le danger de l'attraction de la ville sur les filles est évoqué. La ville est, -évidemment-, corruptrice, les filles y contractent, telle une maladie honteuse, « des habitudes tout-à-fait contraires à la vie rurale »54, elles sont séduites par « l'appât du luxe ou d'une vie en apparence moins laborieuse »55 qui fera d'elles des déclassées. A Thimister, commune de la province de Liège, n'a-t-on pas vu une fille d'un petit propriétaire paysan paraître au bal « en robe de satin rose, bas et chaussures de même couleur avec éventail, gants à 15 boutons et tout

50. C'est une « tradition » pratiquement établie que de « faire rapport » devant la société-mère de Paris. Ainsi Vliebergh et Ulens y font un important exposé sur l'exode rural en Belgique (*Réforme sociale*, 1910, t. 1, pp. 695-703). de Vuyst y parle à différentes reprises.

<sup>51.</sup> SES, Liste de ses membres. Ses travaux depuis sa fondation. Règles coutumières, 6e éd., Louvain, 1910, p. 23

<sup>52.</sup> Le 7 novembre 1882, de Moreau y présente sa monographie « Un moyen cultivateur du pays de Namur » et H. Henry, le 10 janvier 1883, « Un petit paysan de Namur ». La famille-souche , idéal de Le Play, est, ne l'oublions pas, une famille rurale.

<sup>53.</sup> Enquête agricole, 1886, t.V, A, n°266, 306, 307, 355, 381, 403, 466, 557, 709, 757.

<sup>54.</sup> Idem, n°44.

<sup>55.</sup> Eléments d'enquête..., p. 131.

ce qui s'en suit! »56. A contrario, la campagne est morale, parce qu'il y règne une extrême sobriété et que la vie y est frugale. Ainsi, « l'ouvrière agricole, tout en étant la moins payée des ouvrières belges, est celle qui, relativement, gagne le plus parce qu'elle n'a aucune idée de luxe et peu de tentations de dépenses »57!

Si l'on trouve quelques réflexions sur les paysannes à la fin des années 1880, elles se limitent à dénoncer l'influence pernicieuse de la ville. L'idée d'un patronage rural est toutefois soulevée<sup>58</sup>, et l'on insiste aussi sur le rôle des « classes dirigeantes » naturelles, les propriétaires fonciers qui, -à l'instar des industriels qui doivent « retourner à l'ouvrier »-, doivent regagner leurs terres et prendre soin des moeurs des populations paysannes. C'est dans ce sens que parle Alphonse Proost au premier Congrès des Oeuvres sociales, tenu par les catholiques à Liège en septembre 1886<sup>59</sup>.

Dix ans plus tard, alors que la crise agricole est presque conjurée, les autorités s'intéressent résolument aux masses rurales. Le gouvernement catholique voit désormais dans les campagnes le meilleur barrage contre le socialisme et l'antidote contre le capitalisme industriel. Dans cette perspective, l'organisation des fermières s'effectue d'autant plus résolument qu'elle s'intègre dans un projet cohérent d'encadrement rural, lui-même enchâssé dans un vaste courant agrarien.

Dès ce moment, la femme apparaît comme l'élément central capable de sauver la famille rurale des tentations venues de la ville. «La femme tient dans ses faibles mains la solution du grand problème qui se pose à tous aujourd'hui »60. Le discours restera le même jusqu'en 1940: « A travers la femme, c'est l'avenir de la race rurale tout entière qui est en jeu. L'homme ne restera pas longtemps aux champs lorsque la femme les aura désertés »61.

<sup>56.</sup> Enquête agricole..., n°360.

<sup>57.</sup> Eléments d'enquête..., p. 131.

<sup>58.</sup> Congrès des Oeuvres sociales, Liège, 1886, p. 549.

<sup>59.</sup> A. PROOST, « Observations relatives à la limitation du luxe et de la vie de plaisir », Congrès des Oeuvres..., 3e partie, pp. 83-84.

<sup>60.</sup> J. LEMOINE, La pédagogie de l'enseignement pratique féminin, Luttre, 1925, p. 6.

<sup>61.</sup> La Ménagère rurale, mai 1933.

Les catholiques développent alors une vision « écologique » avant la lettre d'un monde rural vivant au rythme des travaux saisonniers, en harmonie avec la nature; où les valeurs ancestrales sont transmises au sein des communautés villageoises et permettent aux populations de résister à la déchristianisation et au socialisme. Un monde préservé des conséquences néfastes de la révolution française, étranger au libéralisme, au capitalisme, à l'industrialisation, capable de résister aux fléaux modernes grâce à la vigueur de la famille payperspective, leur Dans cette attention « naturellement » sur la femme, qu'il faut non seulement préparer à son rôle par une éducation domestique et professionnelle appropriée, mais aussi suivre tout au long de sa vie de mère et d'épouse.

#### Un tournant: « Le rôle social de la Fermière »

C'est Paul de Vuyst qui mettra systématiquement en œuvre les idées dont Proost avait été l'initateur. Son ouvrage, Le rôle social de la fermière (première édition en 1907), est un long panégyrique, bien documenté et bien charpenté, qui souligne cette fois le rôle primordial que la femme doit jouer dans la restauration de la vie rurale. Les lacunes dans l'éducation de la fermière sont à ranger « parmi les principales causes de l'exode rural »<sup>62</sup>... « C'est à la fermière surtout qu'il appartient de contribuer efficacement au relèvement de la condition sociale de l'homme des champs, en veillant à la borne éducation des enfants, en améliorant l'alimentation, en rendant l'habitation plus hygiénique et en s'employant à faire apprécier davantage la vie à la campagne » Car la borne tenue du ménage est, à la campagne comme à la ville, l'arme la plus sûre pour retenir l'homme. C'est aussi « l'humble ménagère de la campagne » qui pourra vaincre le fléau de l'alcoolisme 64.

Le discours adressé aux fermières pour restaurer la famille paysanne est donc en tous points identique à celui adressé aux travailleuses pour régénérer la famille ouvrière<sup>65</sup>. Mais pour les campagnes, ce

<sup>62.</sup> P. de VUYST, Le rôle social de la fermière, 2e éd., Paris, 1911, p. 67.

<sup>63.</sup> Idem, p. 3.

<sup>64.</sup> Idem, p. 10.

<sup>65.</sup> Sur cet aspect: E. GUBIN, « Le modèle de la femme au foyer en Belgique avant 1914 », Norme et Marginalités, GIEF-ULB, Bruxelles, 1991, pp. 97-115 et « Home, sweet home. Le modèle de la femme au foyer en Belgique et au Canada », Revue Belge d'histoire contemporaine, XXII, 1991, 4, pp. 521-568.

discours n'est pas exempt de contradiction, faisant d'une part l'éloge de « cette race de campagnards qui forme l'élément le plus sain et le plus stable de la nation » tout en exhortant les femmes à se mobiliser pour enrayer les vices qui la gagne!<sup>66</sup>

Le rôle social de la fermière de Paul de Vuyst vient en son temps. Il est très bien accueilli et se voit même décemer par l'Académie Royale de Belgique le prix Adelson Castiau, censé couronner le meilleur travail « sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses ».

## La Belgique, pionnière...

Bien reçu en Belgique, l'ouvrage l'est aussi à l'étranger. Il connaît plusieurs éditions et est traduit en anglais<sup>67</sup>. Il s'insère parfaitement dans un courant agrarien, sensible en Angleterre, en Allemagne, en Irlande, en France.

En France, Jules Méline avait développé des idées analogue dans son ouvrage « Le retour à la Terre » (Paris, 1905). La même année, le disciple de Le Play, Emile Cheysson avait insisté, au 5e Congrès National des Syndicats agricoles à Périgueux le 16 mai, sur la mission spécifique de la femme, dans un exposé au titre significatif: « L'action sociale de la femme dans les syndicats agricoles ». Au Congrès annuel de la SES-mère de Paris, en juin 1909, deux sessions sont consacrées exclusivement au rôle de la femme et, le 4 juin 1909, Paul de Vuyst y expose le bilan des réalisations belges<sup>68</sup>. « Lorsque les fermières seront à la hauteur de leur tâche, lorsque les jeunes filles ne chercheront plus à quitter les campagnes, les jeunes gens s'y établiront plus volontiers »69. L'enseignement n'a pas seulement pour but de leur apprendre le métier mais aussi, et surtout, « de pénétrer leur coeur de l'amour et la fierté de la vie d'agriculteur, en leur montrant sans cesse les avantages de l'industrie agricole progressive [...] en comparaison avec les difficultés et les misères de la vie des

<sup>66.</sup> P. de VUYST, «L'enseignement agricole comme moyen d'enrayer l'exode rural », Revue agronomique, juin 1909.

<sup>67.</sup> P. de VUYST, Women's place in Rural Economy. A Study in Sociology, London, 151 p.

<sup>68.</sup> P. de VUYST, «L'enseignement agricole comme moyen d'enrayer l'exode rural », La Réforme sociale, 1909, t. 2, pp. 436-446.

<sup>69.</sup> Idem, p. 439.

villes »70. Jules Méline parle dans le même sens71; la comtesse de Diesbach, l'une des initiatrices de l'enseignement ménager en France, Augusta Moll-Weiss, une autorité en la matière72, Méline lui-même interviennent à diverses reprises pour souligner la qualité des réalisations belges. Aux côtés de Paul de Vuyst, le comte de Villermont fait le bilan des premiers cercles de fermières, établis dès 1903 dans la province de Namur « à l'initiative des propriétaires fonciers, le clergé a suivi après »73.

Tout le débat tourne sur le nécessaire enracinement de la mère et de l'épouse à la campagne et les conclusions du congrès sont claires: « Des divers moyens passés en revue pour combattre la désertion des campagnes, l'enseignement ménager est certainement l'un des plus efficaces »74.

Au début du 20e s., on assiste ainsi à une première « invention » du rural, dans une perspective de restauration conservatrice. Partout se développent, en contrepoint du monde ouvrier, de ses luttes et de ses révoltes, une sacralisation de la terre et une sanctification de la femme rurale75. En France, la mobilisation s'effectue au sein de la Ligue française contre la désertion des campagnes et de la Société d'Emulation agricole contre l'abandon des campagnes. Marie Maugeret, une des co-fondatrices du Férninisme chrétien de France<sup>76</sup>, ouvre l'Institut agronomique Jeanne d'Arc pour promouvoir une France vraie, celle des terroirs, dont il faut « arracher les herbes étrangères qui l'ont envahie comme l'ivraie et les chardons » et faire renaître la race paysanne, fidèle « à l'air pur des champs, la rosée du ciel et le soleil du Bon Dieu »7. En Allemagne, l'exaltation de la vie rurale va

<sup>70.</sup> Idem, p. 440.

<sup>71.</sup> J. MELINE, « La désertion des campagnes », La Réforme sociale, 1909, t. 2, pp. 48 et sv.

<sup>72.</sup> L'ouvrage de A. Moll-Weiss, Les écoles ménagères à l'étranger et en France, (préfacé par E. Cheysson), Paris 1908 est considéré comme LE classique.

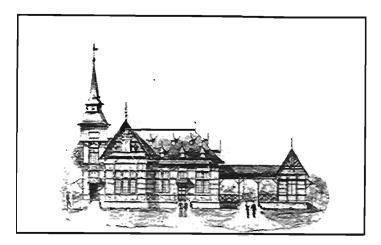
<sup>73.</sup> La Réforme sociale, 1909, t. 2, p. 58. La comtesse de Villermont avait créé la première Union professionnelle pour fermières en 1903.

<sup>74.</sup> Idem, p. 60.

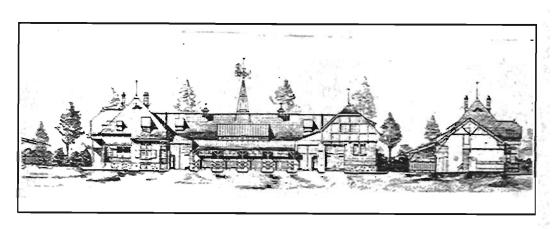
<sup>75.</sup> J. CANIOU, « Les fonctions sociales de l'enseignement agricole féminin », Etudes rurales, oct.-déc. 1983, pp. 42-44.

<sup>76.</sup> A l'exemple duquel Louise van den Plas fonda en 1902 le Férninisme chrétien de Belgique.

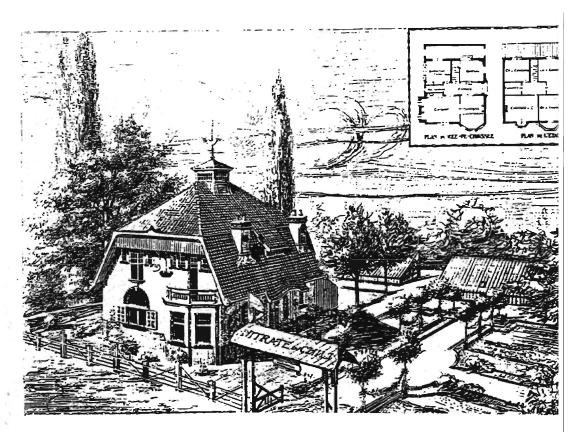
<sup>77.</sup> La Réforme sociale, t. 2, 1909, p. 692.



La Campagnarde (Exposition de Paris, 1900)



La Ferme démonstrative (Exposition de Liège, 1905)



Un pavillon du Village moderne (Exposition de Gand, 1913)

de pair avec la restauration du folklore, la reconstitution d'intérieurs paysans « typiques », montrés lors d'expositions. De Vuyst suit avec intérêt ces initiatives 78 et sous son impulsion, des essais analogues sont rapidement tentés. Un tout premier pavillon modèle, « La Campagnarde », est présenté dès 1900 à l'Exposition de Paris. Il est suivi en 1905 à l'Exposition de Liège par «La Ferme démonstrative », puis à l'Exposition de Bruxelles en 1910 par « Le Pavillon de la Fermière ». Chaque fois, les élèves des écoles ménagères agricoles sont mises à contribution pour effectuer des démonstrations. Ces réalisations culminent à l'Exposition Universelle et Internationale de Gand en 1913 où tout un « Village moderne » est reconstitué<sup>80</sup>. Toute l'éducation tend désormais à modeler la conscience des fermières, pour en faire, selon les paroles de Proost, « des femmes fortes, capables de travailler, de souffrir et de voir souffrir, parce que l'on a dirigé leur volonté et leur sens moral »81.

#### Former les jeunes filles: l'enseignement ménager agricole

Le projet dépasse désormais le seul apprentissage professionnel, il propose un mode de vie qui place le foyer au centre, comme l'indique clairement le titre donné à cet enseignement: ménager (d'abord), agricole (ensuite). La tenue du ménage est considérée comme prioritaire parce que l'absence de « home paysan » a les mêmes effets dissolvants qu'en ville. La fermière est donc investie d'une nouvelle mission, qui s'ajoute à toutes les autres, celle « de rendre le home familial plus confortable et plus riant, plus attrayant pour le mari et les fils que guettent les cabarets démoralisateurs »82. Une nouvelle notion apparaît, qui fera recette: l'« embellissement » de la vie rurale<sup>83</sup>.

On est loin des premières écoles de laiterie. En quelques années, un véritable réseau d'enseignement ménager agricole est mis sur pied avec l'aide surtout des congrégations religieuses. Il comprend trois

<sup>78.</sup> A l'exposition de Nüremberg, en 1906 : de Vuyst, Le rôle social..., p. 21.

<sup>79.</sup> J. GIELE et F. GRAFTIAU, Le pavillon de la fermière, Louvain, 1910.

<sup>80.</sup> Le Village moderne, Goemaere, 1913, pp. 42 et sv.

<sup>81.</sup> A. PROOST au Congrès d'Agriculture de Leuze, septembre 1906 (cité dans La Réforme sociale, 1907, t. 1, p. 601).

<sup>82.</sup> P. de VUYST, Le rôle social..., p. 9.

<sup>83.</sup> Situation de l'enseignement agricole. Rapport triennal 1909-1911, Bruxelles, 1912, p. 203; Le Village moderne..., pp. 235 et sv.

niveaux, un degré supérieur normal formant le personnel enseignant des écoles (Heverlé et Wavre-Notre-Dame), un degré moyen (écoles ménagères agricoles et sections ménagères agricoles proposant respectivement des cycles d'études de deux et un an), un degré inférieur regroupant toutes les écoles ménagères ambulantes (cycle de quatre mois), les sections professionnelles primaires pour filles, les Conférences et Cours pour fermières. Ce dernier degré surtout obtient « des résultats surprenants », portant la bonne parole jusque dans les villages les plus reculés<sup>84</sup>.

Cet enseignement est cité en exemple à l'étranger<sup>85</sup>. La comtesse de Diesbach a conquis son diplôme à l'école de Wavre-Notre-Dame en 1901, avant de créer un enseignement ménager normal en France, inspiré du système belge <sup>86</sup>. En Irlande, « des maîtresses formées dans les écoles belges » comptent parmi le personnel des écoles ménagères<sup>87</sup>. Mais il ne suffit pas de former les jeunes paysannes, encore fautil les encadrer dans leur vie adulte: les Cercles de Fermières s'en chargeront.

# Encadrer les adultes: les Cercles de Fermières

Dès 1896, Alphonse Proost avait songé à créer de véritables associations de fermières. Mais c'est Paul de Vuyst qui en sera l'artisan, à la suite d'un séjour au Canada en 1904 où il observa le fonctionnement des premiers Women's Institutes fondés en Ontario en 1897<sup>68</sup>.

Dans un premier temps, les agronomes trouvent appui auprès d'une fraction de la noblesse terrienne, convaincue par le message de patronage rural. Dès 1903, la comtesse de Villermont avait créé la première Union professionnelle de fermières belges. Bientôt cette volonté d'encadrement se concrétise par la création des Cercles de Fermières; le premier Cercle flamand naît à Alveringhem près de Fumes en Flandre, en 1906 et le premier Cercle francophone en 1907 à Leuze. Dans la foulée, 60 cercles voient rapidement le jour.

<sup>84.</sup> Situation de l'Enseignement agricole. Rapport triennal 1912-1919, Bruxelles, 1919, p. (10) et p. XIII.

<sup>85.</sup> La Réforme sociale, 1907, 1, pp. 569-601; 1909, 2, pp. 693-97; 1911, 1, p. 221.

<sup>86.</sup> M. TURMANN, Initiatives féminines, Paris, 1905, pp. 94-96.

<sup>87.</sup> P. de VUYST, Le rôle social..., p. 27.

<sup>88.</sup> Pour l'histoire de ces Cercles, voir surtout les articles de P. VAN DEN DUNGEN et P. VAN DEN DUNGEN et Y. COHEN cités précédemment.

Ecole ménagère agricole ambulante de l'Etat (J. VAN DER VAEREN, Le Livre d'Or de l'Agriculture, 1937, cliché 43)

Elèves de l'Ecole Ménagère supérieure agricole de Laeken (J. VAN DER VAEREN, Le Livre d'Or de l'Agriculture belge, 1937)

Moins de trois mois plus tard, un Congrès leur est entièrement consacré à Namur le 13 décembre 1909<sup>92</sup>. Peu après, le 21 juillet 1910, un Comité National regroupe les Fédérations provinciales de Cercles, sous la présidence de la baronne Rotsart de Hertaing, la présidence d'honneur de la comtesse de Villermont, la baronne van der Bruggen, la baronne de Moreau et de mesdames Beernaert et Helleputte (les trois demières, épouses de ministres et anciens ministres catholiques). Deux sections sont créées, une francophone dirigée par Mme Goffinet, une flamande dirigée par Mme Ronse. La Fédération Nationale se dote d'un organe, publié dans les deux langues: La Fermière et De Boerin.

De son côté, le Boerenbond réagit et tente de (re)prendre le contrôle des fermières. Bien que l'essentiel des dispositifs mis en place, écoles et Cercles, soient aux mains des catholiques, il ne peut risquer de voir le mouvement des fermières lui échapper<sup>93</sup>. En 1911, il regroupe les guildes féminines existantes au sein d'une Boerinnenbond dont les statuts sont nettement inspirés de œux de la Fédération des

<sup>89.</sup> Situation de l'enseignement agricole. Rapport triennal 1909-1911, pp. 89, 94, 97, 121, 133, 183.

<sup>90.</sup> P. VAN DEN DUNGEN & Y. COHEN, « A l'origine des Cercles de Fermières... », p. 38.

<sup>91.</sup> Situation de l'enseignement agricole...1909-1911, pp. 243-245.

<sup>92.</sup> Sur le Congrès de Malines et celui des Cercles de Fermières en 1909: P. VAN DEN DUNGEN & Y. COHEN, « A l'origine des Cercles de Fermières... », pp. 38-41; P. VAN DEN DUNGEN, « Les Cercles de Fermières... », p. 105.

<sup>93.</sup> L. VAN MOLLE, *op. cit.*, pp. 124-125. Sur le développement des Boerinnenbonden: L. VAN MOLLE, *op. cit.*, pp. 146-147, 153, 156, 202; sur les différends parmi les catholiques: P. VAN DEN DUNGEN & Y. COHEN, *op. cit.*, pp. 41-43; P. VAN DEN DUNGEN, « Les Cercles de Fermières... » pp. 107-108.

Cercles. Boerinnenbonden et Cercles sont représentés au sein du Comité National des Fédérations de Cercles de Fermière.

Sans parler de conflit ouvert entre les deux réseaux d'associations, il y eut néanmoins lutte d'influence et le ralliement au Boerenbond fut loin d'être massif. Toutefois en 1911, le Boerenbond a amorcé sa récupération; De Boerin devient le mensuel « van de Belgische Boerinnenbond », alors que son pendant francophone, La Fermière, reste autonome.

A la veille de la première guerre, le Boerinnenbond compte 15.041 affiliées et 136 guildes locales mais il n'a pas encore « rattrapé » la Fédération des Cercles qui bénéficie de son antériorité. Elle a même organisé un Congrès international à l'Exposition universelle de Gand en 1913, où ses réalisations ont suscité l'admiration des délégations étrangères.

Bien que la guerre 1914-1918 freine ce départ fulgurant, Cercles et Cours ménagers subsistent, intégrés au sein de la section agricole du Comité National de Secours et d'Alimentation<sup>95</sup>. Les Cercles confortent même leur influence. Leur mission est de parer à la disette, d'organiser l'assistance à la petite enfance et de maintenir la ferveur patriotique dans les campagnes. La Fédération de la province de Namur, par exemple, tint 105 conférences de 1914 à 1918 devant 5.908 auditeurs. Des « Semaines alimentaires » sont organisées (parfois clandestinement) pour inculquer aux ménagères des « trucs » et des recettes de pénurie. A la fin du conflit, la Fédération des Cercles compte 203 cercles, le Boerinnenbond 152. Surtout bien implantée dans le Brabant wallon, la Fédération compte plus de 27.000 membres. Certaines Fédérations régionales ont désormais leurs propres revues: la Fédération des Cercles du Brabant wallon (1.753 membres) un hebdomadaire, La Campagne, la Fédération des Cercles de Namur et Liège un mensuel La Bonne Ménagère (1926 à 1940).

Au niveau national, La Fermière, porte-parole de la Fédération Nationale avant la guerre, est remplacé par le mensuel La femme à la Campagne, à nouveau remodelé et modernisé à partir de mai 1933,

<sup>94.</sup> Pour plus de détails: J. GIELE, Les Cercles de Fermières en 1914-1919, Renaix, 1920.

<sup>95.</sup> Situation de l'enseignement agricole. Rapport triennal 1912-1917, p. XIII et pp. 222-223. Voir aussi P. VAN DEN DUNGEN, « Les Cercles de Fermières ... », p. 110.

La première assemblée de fermières à Berlaar en 1909 (J. VAN DER VAEREN, *Le livre d'0r de l'Agriculture*, 1937, cliché 19)



Au début du siècle, on tente de remettre en honneur les anciens costumes villageois. Ici: fermières campinoises.

sous le titre La Ménagère rurale. De son côté, De Boerin, qui a absorbé De Landbouwster en 1920, prend un essor remarquable et tire à 35.000 exemplaires en 1922, 74.000 en 1930. En 1934, le Boerinnenbond compte 94.645 affiliées. Sous la direction de Jeanne Cardyn et de l'abbé Ansay, le mouvement atteint près de cent mille affiliées (96.818). Mais à la différence de la Fédération des Cercles, il reste étroitement contrôlé par les autorités masculines du Boerenbond qui le maintiennent très isolé des autres associations féminines catholiques. Le rappochement avec les Oeuvres sociales féminines chrétiennes, souhaité par les dirigeantes, fut même formellement interdit<sup>56</sup>. Ce n'est pas le cas des Cercles de Fermières et de Ménagères rurales, étroitement associées à l'Action catholique et à la Fédération des femmes catholiques belges.

## L'entre-deux-guerres: bis repetita

Après la Première Guerre Mondiale, l'attention des autorités politiques et religieuses restent très largement fixée sur les campagnes. C'est là en effet que les familles demeurent les plus nombreuses alors que la dénatalité s'observe partout ailleurs. Le souci nataliste des gouvernements y trouve ses meilleures espérances, et, comme chacun s'accorde à reconnaître que la restauration économique du pays ne pourra se faire « sans la restauration de la race »<sup>97</sup>, les yeux se toument vers la solide famille paysanne. Mais la vigilance est de rigueur, car dans les campagnes, qui se sont « enrichies » pendant le conflit<sup>98</sup>, le goût du confort s'est introduit et les ménages manifestent le désir d'une existence moins dure, se rapprochant « en définitive de la vie bourgeoise »<sup>99</sup>.

Dès le 30 octobre 1919, un Service de Conseillères ménagères agricoles est créé au sein du Ministère de l'Agriculture. C'est un corps de neuf agronomes féminines qui se rendent à domicile à la demande pour

<sup>96.</sup> L. VAN MOLLE, op. cit., , p. 188, p. 226

<sup>97.</sup> Sur cet aspect de l'après-guerre: B. MASSART, Le mouvement de protection de l'enfance en Belgique, l'Oeuvre Nationale de l'Enfance, Mérn. lic., Hist., ULB, 1993, pp. 50 et sv.

<sup>98.</sup> Bien que les exploitations agricoles aient subi d'importants dominages, les cultivateurs, eux, réalisèrent de gros profits pendant la guerre. Voir G. de LEENER, « L'agriculture », La Belgique restaurée. Etude sociologique, sous la dir. de E. MAHAIM, Bruxelles, Inst. Sociol. Solvay, 1926, pp. 155-163.

<sup>99.</sup> E MAHAIM, « La fortune et le bien-être » dans Idem, p. 559.

résoudre les problèmes relatifs au ménage et à l'exploitation. Avec les Cercles de Fermières, elles organisent des conférences et des leçons pratiques<sup>100</sup>. Le mois suivant (14 novembre 1919) est fondé l'Institut supérieur ménager agricole de Laeken, tandis que les écoles et les sections ménagères agricoles se multiplient. La Commission Nationale pour l'Embellissement de la vie rurale, créée en 1913, reprend ses activités.

Plus que jamais, les campagnes sont présentées comme un bouclier contre le socialisme<sup>101</sup>: « Former, maintenir, protéger la famille rurale... » mais aussi « restaurer le règne du Christ dans notre milieu rural ». Car ce n'est plus seulement le travail agricole qui paraît menacé mais, plus profondément, la nature du lien social. Les campagnes traversent une crise profonde car les jeunes, qui fréquentent désormais l'école primaire obligatoirement, semblent se détourner du travail de la terre et rejeter la tradition. Il ne s'agit donc pas seulement de (re)fixer les populations à la campagne mais surtout de restaurer un mode de vie en voie de disparition. Il faut redonner au monde paysan sa dignité, sa fierté tout en apportant des réponses claires aux problèmes de travail, de logement et de conditions de vie. Le discours ne fleurit plus seulement dans les rangs catholiques, il gagne même le Parti Ouvrier Belge où, avec la crise des années trente, on parlera d'un retour à la terre comme «d'un remède contre le chômage »102.

En 1930, les Cercles de Fermières se muent en Cercles de Fermières et Ménagères rurales, puis en Cercles de Ménagères rurales en 1932. A partir de 1928, ils ne sont plus seuls à encadrer les paysannes: la JACF (Jeunesse catholique rurale féminine) créée au sein de l'ACJB de l'abbé Picard (Action catholique de la jeunesse belge) s'adresse spécifiquement aux jeunes filles. Mais à la différence des Cercles, profondément insérés dans le terroir, l'initiative est « extérieure » au monde rural. Ce n'est d'ailleurs pas la seule. A la même époque naît une réflexion globale sur le monde rural, issue de milieux scientifiques, qui allie tout à la fois les techniques de travail, les relations sociales et le cadre de vie. C'est en 1929 en effet que paraît le Manuel

<sup>100.</sup> VAN DER VAEREN, Le livre d'Or de l'agriculture belge, Bruxelles, [1940], p. 29.

<sup>101.</sup> La Femme à la campagne, 3 août 1919.

<sup>102.</sup> LEFURET, Cinquante années de politique agraire, Bruxelles, L'Eglantine, 1936, p. 22.

de Sociologie rurale, premier du genre, qui propose pour la première fois une sorte de programme social agricole, c'est-à-dire «un corps plus ou moins unifié d'images, de notions, de concepts mais aussi de groupes et d'institutions relatifs au monde rural et qui définissent ce qu'il est, ce qu'il doit devenir »<sup>103</sup>.

Dans ce programme, les femmes trouvent tout naturellement leur place. Il s'agit, plus encore que par le passé, de faire en sorte que « toutes les ménagères rurales deviennent de plus en plus de vraies femmes de devoir, dirigeant leur ménage et leur maison avec goût et avec courage »<sup>104</sup>. Collaboratrices de leur mari, elles élèveront leurs enfants pour en faire « des travailleurs actifs et courageux »<sup>105</sup>. Gardiennes de la foi, elles feront barrage au communisme. « Vraiment, ce seront les mères de famille qui, par leur vie de dévouement et de sacrifice, obtiendront ce merveilleux résultat. Elles auront sauvé le milieu rural »<sup>106</sup>.

En apparence répétitif, ce programme assigne aux femmes un rôle difficile car ambivalent: elles doivent être à la fois les agents de la modernité (technique et ménagère) et du conservatisme (social et familial).

#### La double mission des femmes rurales

L'analyse de l'organe des Cercles, La Ménagère rurale 107, est à cet égard extrêmement révélatrice.

Améliorer les conditions de vie et de travail

Pour certains observateurs, l'exode rural s'expliquerait « en premier lieu par les mauvaises conditions d'habitabilité de la campagne » 108. C'est, à nouveau, du « home » que doivent partir toutes les réformes.

<sup>103.</sup> C. MOUGENOT et C. MORMONT, op. cit., p. 31.

<sup>104.</sup> La Ménagère rurale, janvier 1937.

<sup>105.</sup> Ibidem.

<sup>106.</sup> Ibidem.

<sup>107.</sup> Je remercie ici vivement Catherine Jacques pour l'aide qu'elle m'a apportée dans le dépouillement de cette revue. Sur cette revue: E. FLOUR, C. JACQUES & C. MARISSAL, *Répertoire des périodiques féminins en Belgique*, Bruxelles, INBEL, 1995, t. I, p. 334 (voir aussi t. I, pp. 150-152).

<sup>108.</sup> La Cité chrétienne, 20 janvier 1937.

Dans l'entre-deux-guerres en effet, l'habitat rural dans son ensemble reste ancien et peu salubre. Une enquête, faite à la demande du ministre de la Santé Publique Arthur Wauters et menée du 1er décembre 1937 au 31 juillet 1938, laisse entrevoir une situation souvent insatisfaisante, en dépit de progrès évidents depuis la première guerre l'équipement ménager reste rudimentaire. Le logis est souvent trop petit et peu hygiénique. La plupart des ménagères s'efforcent de maintenir leur intérieur propre, mais cette tâche est rendue difficile, sinon impossible, par l'accès du séjour (la cuisine) vers l'extérieur. On souligne « l'indifférence des membres de la famille qui ne se grattent pas les sabots ou les bottines avant d'entrer et qui jettent leur vêtement n'importe où »,... « des volailles qui se promènent dans la cuisine »... etc<sup>110</sup>. Il n'y a que peu de logis raccordés à l'eau courante.

De même, l'état sanitaire des populations est préoccupant. Le recours au médecin reste rare, les accouchements s'effectuent à domicile et les jeures mères, pressées par leurs activités, reprennent le travail trop rapidement, deux, trois ou quatre jours après les couches. Souvent, pour la même raison, elles renoncent à allaiter et confient l'alimentation artificielle du nouveau-né à une grande soeur, une servante, une parente. Enfin, la tuberculose fait d'importants ravages et le fléau est d'autant plus difficile à combattre que, assimilé dans les esprits à une « maladie honteuse », le recours au médecin intervient souvent trop tard.

De manière paradoxale, les familles rurales sont mal nourries, non pas en quantité mais en qualité. L'essentiel de la production est vendu et la base alimentaire demeure, comme par le passé, le pain et les pommes de terre. Partout les enquêteurs soulignent les carences en légumes, fruits, viande et laitage.

On ne s'étonnera donc pas de l'attention prêtée, dans les publications et les conférences des Cercles, aux conseils ménagers, à l'amélioration de l'habitat, aux articles de puériculture, de « médecine à domicile », de diététique, aux exposés sur la manière de faire rationnellement la vaisselle ou la lessive. L'illustration est suggestive et présente des cuisines modèles. La fréquentation des écoles ménagères est très régulièrement conseillée, des concours nationaux sont même organisés pour l'attribution de la « Coupe de la

\_

<sup>109.</sup> L'ensemble des résultats dans G. JACQUEMYNS, L'hygiène dans les communes rurales, Bruxelles, 1940.

<sup>110.</sup> *Idem*, p. 39.

Vaillante Fermière ». En alternance avec les rubriques ménagères, des conseils professionnels renseignent sur la culture du potager, les nouvelles techniques de laiterie... etc. Cette propagande, écrite et orale, soutenue par les Cercles avec le concours de diplômées ou d'enseignantes des écoles ménagères « contribue puissamment à attacher à la vie des champs et à travailler au perfectionnement de la vie rurale »<sup>111</sup>. A partir de 1938, des cours de coupe, de cuisine et de travaux d'embellissement du « home », d'une durée de quatre mois, sont proposés aux affiliées<sup>112</sup>.

Dès 1933, La Ménagère rurale offre à ses lectrice une rubrique: « Les Conseils de l'Infirmière », et à partir de juin 1934 une « Page de l'hygiène ». A défaut de choisir le métier de cultivatrice, celui d'infirmière est présenté comme une alternative acceptable, et même valorisante pour les jeunes rurales, à condition qu'elles l'exercent dans les campagnes<sup>113</sup>. Des « reportages » sont publiés sur certaines écoles, des listes complètes d'établissements sont fournies aux lectrices<sup>114</sup>. Dans une « Lettre à une maman », le métier est même explicitement recommandé: « C'est une mission très belle, très chrétienne et très féminine, dont l'accomplissement permet de gagner convenablement sa vie en faisant du bien ». Les secrétariats provinciaux des Cercles disposent d'ailleurs d'un « Service-Infirmières » susceptible de fournir tous les renseignements et d'orienter les demandes<sup>115</sup>.

En 1937-1938, les Cercles participent à la Croisade Nationale de la Santé, décrétée par le ministère de la Santé publique en mars 1937. Ils tentent de sensibiliser les femmes aux premiers soins en insistant sur la nécessité d'une pharmacie de famille bien conque. Des conseils précis sur les produits et leur utilisation sont prodigués, de même que des informations sur certaines maladies et les précautions à prendre pour leur prévention<sup>116</sup>. A partir de 1937, La Ménagère rurale invite

<sup>111.</sup> La Ménagère rurale, août 1933.

<sup>112.</sup> La Ménagère rurale, septembre 1938.

<sup>113.</sup> L'Oeuvre Nationale de l'Enfance développe à ce moment un service d'infirmières-visiteuses, dont le rôle est précisément de contacter les mères de famille jusque dans les villages les plus isolés (sur cet aspect: B. MASSART, « Soigner la petite enfance », Sextant, n°3, 1994-1995, pp. 135-137).

<sup>114.</sup> La Ménagère rurale, septembre 1934 et juin 1938.

<sup>115.</sup> La Ménagère rurale, juillet 1938.

<sup>116.</sup> La Ménagère rurale, oct. 1937, fév. 1938, nov. et déc. 1937.

ses lectrices à s'affilier à une mutualité, en l'occurence l'Entraide féminine, « un des nouveaux services des Cercles des Ménagères rurales », « seule mutualité féminine qui nous convienne à nous, baptisées et cerclistes »<sup>117</sup>.

Mais les progrès sont lents, très lents: encore en 1953, une enquête, effectuée sous l'égide de la FAO, avec l'aide des Cercles des ménagères rurales, du Boerinnenbond, de la JACF et de la section des jeunes Alliances paysannes<sup>118</sup>, constate que l'alimentation des populations rurales reste qualitativement défectueuse. 63% des habitations bénéficient d'eau courante dans la province de Luxembourg, 56% dans la province de Namur, mais seulement 40% dans la province de Liège et 12% en Hainaut! Rares sont les maisons reliées au téléphone. En revanche, la radio a pratiquement pénétré dans tous les foyers (partout plus de 80%), suivie de près par le fer à repasser électrique (plus de 80%) et la machine à lessiver (plus de 70%)! Frigos et aspirateurs demeurent néanmoins des objets de luxe (en moyenne 5 à 6%).

Maintenir la foi et les traditions familiales

Dès la fin du 19e s., les campagnes avaient été enrôlées doublement, dans une lutte politique aux côtés du parti catholique et dans une croisade de « remoralisation » pour sauvegarder les valeurs familiales traditionnelles. Dans l'entre-deux-guerres ce double message militant ne perd rien de sa vigueur. Dès 1919, La femme à la campagne revendique, avec le parti catholique, le suffrage féminin, afin de « dresser contre le bolchévisme envahissant la digue bienfaisante de l'influence électorale féminine »119. La lutte contre le communisme et contre la mauvaise presse, principalement Le Drapeau Rouge, prend même dans les colonnes de La Ménagère rurale une ampleur qui peut surprendre mais qui correspond à l'anxiété née du succès du Front Populaire en France. Le message anticommuniste revêt l'aspect de petites histoires édifiantes qui n'abordent jamais les implications politiques ou économiques du système mais seulement ses dangers pour la famille: le communisme est source de divorce, de désordre, de dénatalité 120.

<sup>117.</sup> La Ménagère rurale, nov. 1937. Aussi en avril 1937.

<sup>118.</sup> L'Etat de l'habitat rural en Belgique, Bruxelles, 1958.

<sup>119.</sup> La Femme à la campagne, 3 août 1919.

<sup>120.</sup> La Ménagère rurale, août-septembre 1937.

Parallèlement, la préoccupation religieuse se renforce dans la mesure où elle doit faire face à des velléités de tiédeur chez les fidèles: « En un mot, chez nous comme ailleurs, nous constatons une grande déchristianisation » qui requiert une action pressante « pour arrêter la diminution de vie religieuse dans nos villages et rétablir plus solidement partout le règne du Seigneur » <sup>121</sup>. A certains moments, le message religieux prend le pas sur tous les autres, comme en 1935, où les Cercles consacrent leur action annuelle au mariage chrétien, dans le respect de l'encyclique « Casti Connubii » (1930).

Les conseils aux mères concernent surtout les filles. En 1938, les Cercles insistent pour que celles-ci fassent des retraites annuelles de trois jours, devenues nécessaires aujourd'hui pour résister à la démoralisation ambiante véhiculée par la radio et les journaux: « Les jeunes filles, appelées à être les coeurs, les reines des foyers de demain, doivent se constituer une solide vie intérieure... ». Trois jours de retraite ne seront pas trois jours perdus mais bien « trois jours par an pour penser calmement, pour prier bien à l'aise, pour s'éclairer, se fortifier, se suralimenter » 122. Dans le même esprit, les mamans sont invitées à envoyer leurs filles militer à la JACF. C'est un sacrifice qui leur est demandé puisqu'elles devront se passer de leur aide et exécuter elles-mêmes toute la besogne, mais « celles qui donnent ainsi, souriantes et heureuses, leurs enfants aux grandes tâches de l'apostolat, auront elles-mêmes les récompenses de l'apôtre » 123.

S'il faut former les filles, il faut aussi, comme par le passé, les protéger contre les tentations de la ville. Dans toutes les paroisses, un service de la Protection de la Jeune Fille tente de mettre en garde les jeunes rurales qui prennent du service en ville. Un appel pressant est fait aux parents pour qu'ils soient attentifs à la moralité des maîtres: « Méfiez-vous des offres d'emplois trop faciles et trop bien rémunérés. Il vaut mieux servir non loin de chez soi chez des gens que l'on connaît et qu'on estime pour un salaire normal que de s'en aller à l'aventure et ne récolter souvent que du malheur » 124. Les conseils se multiplient, répondent à des situations spécifiques, comme la protection des jeunes filles dans les villages proches des lieux de cantonnements militaires.

<sup>121.</sup> La Ménagère rurale, mai 1937.

<sup>122.</sup> La Ménagère rurale, janvier 1938.

<sup>123.</sup> La Ménagère rurale, juin 1938.

<sup>124.</sup> La Ménagère rurale, avril 1939.

Autre facteur de démoralisation: le travail salarié en-dehors du foyer. Une fois encore, le danger est vu à travers le prisme de la famille: « La femme à l'usine... c'est trop souvent le berceau vide... ou l'enfant abandonné »... « C'est l'épouse exposée aux plus graves dangers »... « Le divorce ou le crime finissent (sic) trop souvent par désunir pour toujours ce jeune foyer qui n'a pas compris l'ordre établi par Dieu lui-même »<sup>125</sup>.

## Quelques pistes

Au terme de cette approche, deux constats au moins se dégagent.

- 1. L'analyse de la presse et du programme des associations de fermières révèle un modèle très conservateur de la femme et de la mère, doublé d'un message ambigu, puisqu'il invite la femme à introduire et à diffuser des procédés modernes, donc à ouvrir la campagne à l'innovation ménagère et technique. Les Cercles de Fermières, dont on peut avec raison souligner le traditionnalisme, furent cependant des vecteurs de modernisation en introduisant « un travail intelligent, rationnel et méthodique dans les attributions des fermières »<sup>126</sup> et en brisant leur esprit de routine.
- 2. La mobilisation et l'organisation des fermières, mises en place il y a près d'un siècle, pour des raisons économiques d'abord, puis rapidement politiques et idéologiques, témoignent d'une conception stéréotypée de la femme, sans aucune originalité, transposée, en fonction des besoins, de l'ouvrière à la paysanne. De part et d'autre la société raffermit ses bases autour de la famille et requiert des femmes un dévouement absolu, en échange « des joies de la maternité ».

Mais ce faisant, elle les pousse à se grouper, ce qui, paradoxalement, les fait sortir de leur espace privé au moment où tout les incite à y rester. Elles sont brusquement en contact avec d'autres horizons, – écoles ménagères, écoles d'infirmières, conférences pour fermières. Il leur est désormais possible de sortir des lieux traditionnels sans devoir enfreindre la moindre règle, en y étant même encouragées par les autorités morales. Cette échappée, physique et morale, explique sans doute le succès rencontré par les conférences pour fermières. De plus,

<sup>125.</sup> La Ménagère rurale, avril 1938.

<sup>126.</sup> Situation de l'enseignement agricole. Rapport triennal 1909-1911, p. [242].

certaines dirigeantes locales y ont trouvé l'occasion d'élargir encore leurs horizons grâce à la structure régionale des Cercles.

Toujours pour les années 1950, Catherine Mougenot souligne combien cette possibilité « d'évasion » est importante. Elle cite notamment le témoignage d'une fermière qui lui attribue sa libération..., symbolisée en outre par le fait qu'elle possède un vélo, qui « était pour elle un merveilleux moyen (matériel mais aussi mental) de sortir du village »127.

Ne pourrait-on comparer les Cercles de Fermières à ces bicyclettes que les esprits chagrins du début du siècle considéraient comme une arme au service du féminisme? L'image peut faire sourire. Pourtant, elle permet de comprendre pourquoi le message traditionnel des associations n'a pas totalement fait mouche.

Pour conclure, il nous semble que cette étude illustre assez bien les difficultés à cemer les effets sociologiques indirects d'un message idéologique. Car celui-ci est brouillé par des interférences de toute nature, qui agissent parfois au corps défendant du groupe qui le diffuse. Dans ce cas-ci, le principe même de l'association a brisé le huis-clos, entraînant des conséquences imprévisibles. Mais des circonstances aussi variées que l'obligation scolaire, la hausse générale du niveau de vie, la pénétration de la société de consommation dans les campagnes, les réclames de la Foire annuelle des Arts Ménagers et de l'Alimentation dans les magazines, l'attention nouvelle prêtée à l'enfant... constituent autant d'éléments qui, sans aucune commune mesure avec leur importance intrinsèque, ont influencé la vie quotidienne des femmes rurales.

« Alors que de nombreux ouvrages [...] témoignent des mutations du monde agricole et rural, peu s'attachent à comprendre la participation des agricultrices au changement social »<sup>128</sup>. C'est évidemment dans ce sens que l'historien(ne) doit revisiter les campagnes.

<sup>127.</sup> C. MOUGENOT, «Femmes, normes et marginalité en milieu rural », Norme et Marginalités, GIEF-ULB, Bruxelles, 1991, p. 43.

<sup>128.</sup> R.-M. LAGRAVE, op. cit., p. 17.

	•	

# Défendre le travail féminin Le Groupement belge de la Porte Ouverte 1930-1940<sup>1</sup>

Anne Devos

La naissance du Groupement belge de la Porte Ouverte n'est pas dissociable de la grande crise, celle des années trente où les femmes ont dû faire face à de lourdes menaces pesant sur leur emploi. Mais le problème n'est pas limité à la Belgique: dès la fin de la première guerre mondiale, dans de nombreux pays, les femmes furent priées de « rentrer à la maison ».

#### Aux origines: l'Open Door Council et l'Open Door International

Aussi, dès l'été 1926, un groupe de femmes anglaises créent l'Open Door Council (ODC) afin de défendre l'égalité entre travailleurs et travailleuses<sup>2</sup>. Selon elles, la lutte pour l'émancipation économique de la femme retient trop peu l'attention: si ce problème est inscrit au programme de plusieurs associations, il n'y occupe souvent qu'une place secondaire.

Or durant la première guerre mondiale, la Grande-Bretagne avait fait massivement appel aux femmes pour compenser le manque de main d'oeuvre masculine dans les industries, les bureaux, le commerce. Mais dès la fin du conflit, les femmes avaient été renvoyées

<sup>1.</sup> Cet article est extrait d'un mémoire de licence en histoire, effectué sous la direction du Pr. Leen VAN MOLLE:Porte Ouverte. Pledooi voor de economische emancipatie van de vrouw, Mém. lic.,Hist., KULeuven, 1995.

<sup>2.</sup> Report of the Conference called by the Open Door International at Berlin, ODI ed., London, 1929, (désormais R.C. Berlin), p. 5.

dans leurs foyers<sup>3</sup>. L'accroissement du nombre de travailleuses, puis sa soudaine régression, motivent en partie l'initiative des fondatrices de l'ODC. Mais la raison principale réside certainement dans le désaccord qui les oppose à l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Créée en 1919 à Genève, l'OIT centrait son action sur le plein emploi, l'élévation du niveau de vie des travailleurs, l'égalité des chances dans la formation, la protection de la maternité et de l'enfance. Mais elle avait opté pour une politique de protection du travail féminin et voulait entourer la travailleuse de garanties spéciales pour protéger la mère et la faible constitution de la femme. Les féministes dénoncèrent rapidement les effets pervers des lois de protection. Leur multiplication effrayait les employeurs. Or si l'on pouvait légitimement penser que le travail des enfants et des adolescents devait cesser, on ne pouvait avoir la même attitude à l'égard du travail des femmes car le travail était une nécessité pour des centaines de millions d'entre elles.

C'est dans ces conditions que naquit l'Open Door Council. Son but, clairement exprimé, était d'aboutir à une totale égalité de traitement entre les femmes et les hommes au travail: « to secure that a woman shall be free to work and protected as a worker on the same terms as a man, and that the legislations and regulations dealing with conditions and hours, and not upon the sex of the worker; and to secure for a woman, irrespective of marriage or childbirth, the right at all times to decide wether or not she shall engage in paid work, and to ensure that no legislation or regulation shall deprive her of this right »<sup>6</sup>. Le mouvement ajoutait à cette déclaration le principe « A travail égal, salaire égal » et les aspirations de ses fondatrices dépassaient celles d'un groupe national. Elles entendaient susciter une réaction internationale.

<sup>3.</sup> Sur la situation du travail féminin en Grande-Bretagne: A.-M. SOHN, « Entre-deux-guerres. Les rôles féminins en France et en Angleterre », Histoire des Femmes en Occident sous la dir. de G. DUBY et M. PERROT, t. 5, Rome-Paris, 1992, pp. 91-113.

<sup>4.</sup> E. SULLEROT, Histoire et sociologie du tarvail féminin, Paris, p. 152.

<sup>5.</sup> Dès 1919, plusieurs conventions furent adoptées dans le cadre de la protection du travail férninin: travail de nuit des femmes dans l'industrie (Washington, 1919), travail des femmes avant et après l'accouchement (Washington, 1919),...etc.

<sup>6.</sup> R.C. Berlin, op. cit., 1929.

Le congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes<sup>7</sup>, qui se tint à Paris en 1926, permit d'amorcer le mouvement hors du Royaume-Uni. Au cours de plusieurs meetings, les objectifs de l'ODC et l'attitude de l'OIT furent exposés. Un Comité International (ou Comité Parisien) fut mis sur pied: composé de membres de onze nationalités<sup>8</sup>, il comptait deux Belges, Louise De Craene -Van Duuren et Marcelle Renson<sup>9</sup>. C'était un début.

Trois ans plus tard, la célébration de 25e anniversaire de l'Alliance pour le Suffrage des femmes à Berlin parut l'occasion rêvée pour faire progresser le mouvement. Le congrès de l'Alliance allait attirer un très grand nombre de féministes, venues des quatre coins du monde. C'est pourquoi l'ODC fixa son propre congrès une semaine avant celui de l'Alliance. L'invitation, émanant de femmes de treize nations, porte pour la Belgique les signatures de Louise De Craene -Van Duuren, Marcelle Renson, Georgette Ciselet et Elise Soyer<sup>10</sup>.

Le congrès de l'Open Door International, les 15 et 16 juin 1929, n'eut qu'un succès très relatif. Cinquante-six femmes avaient co-signé l'invitation, les participantes ne furent que septante-quatre. Au cours des débats, la question des droits civils et politiques des femmes fut clairement dissociée de celle de leurs droits économiques. Les statuts, un manifeste, une Charte des droits économiques des travailleuses et une série de résolutions furent approuvés<sup>11</sup>.

<sup>7.</sup> L'Alliance Internationale pour le Suffrage des ferrens a été créée en 1904 à Berlin, à l'occasion du deuxième Congrès du Conseil International des femmes.

<sup>8.</sup> Allemagne, Angleterre, Belgique, Egypte, Etats-Unis, France, Grèce, Hongrie, Norvège, Palestine, Suède.

<sup>9.</sup> Louise Van Duuren (1875-1938), docteur en philosophie et letttres de l'Université Libre de Bruxelles (1900), elle fut véritablement, avec son époux le docteur Ernest De Craene, l'âme de la Porte Ouverte. Une notice biographique détaillée lui sera consacré dans un prochain numéro de Sextant. Marcelle Renson, docteur en droit de l'Université Libre de Bruxelles, une des premières avocates admises au barreau (1922).

<sup>10.</sup> Georgette Ciselet, née à Anvers en 1900, docteur en droit de l'Université Libre de Bruxelles (1923), conseiller d'Etat (1963) et sénatrice libérale cooptée (1954-1961): J. DE CLERCK, Georgette Ciselet ou le triomphe de l'obstination, Bruxelles, Centre Paul Hymans, 1984. Sur Elise Soyer, une des pionnières du féminisme belge, voir notice biographique dans ce numéro.

<sup>11.</sup> Ces résolutions concernaient principalement le travail de nuit et le travail avant et après l'accouchement.

L'ODI croyait en « une même nature humaine des hommes et des femmes et estimait qu'une femme aussi bien qu'un homme était une fin en soi »<sup>12</sup>. Dans ces conditions, le groupement revendiquait l'émancipation économique de la travailleuse et voulait « garantir à la femme les mêmes droits qu'à l'homme en ce qui concerne le travail salarié »<sup>13</sup>. Toute réglementation devait être appliquée indistinctement aux hommes comme aux femmes et devait découler de la nature des prestations et non du sexe du travailleur. Car sous le couvert de lois protectrices se mettaient en place des mesures discriminatoires qui détournaient les femmes de certains métiers: « Protection is too often the description of tyranny applied to women »<sup>14</sup>. C'est cet esprit qui animait la Charte des droits économiques de la travailleuse; c'est cette idée qui guidait l'action de l'ODI<sup>15</sup>.

Trois Belges avaient participé activement à la fondation de l'Open Door International: les époux De Craene -Van Dauren et Gerorgette Ciselet<sup>16</sup>. Plus particulièrement, Louise De Craene avait, comme membre du Comité International (ou Comité parisien), préparé le congrès de Berlin et, lors de la première session le 15 juin 1929, elle avait exposé la situation des femmes belges, qu'elle jugeait déplorable. Dans sa conclusion, elle insistait sur la nécessité de changer les mentalités, « the need for converting both men and women of enlightened mind, capable of casting off old traditional views »<sup>17</sup>.

Lors du congrès, on remarqua parmi les délégations la présence du Groupement belge pour l'affranchissement de la femme, récemment créé par Louise De Craene. Bien que ce groupement n'eût pas officiellement posé sa candidature, la présidente Louise De Craene fut élue correspondante nationale auprès de l'ODI.

<sup>12. «</sup> Manifeste du Congrès », R.C. Berlin, p. 49.

<sup>13.</sup> Ibidem.

<sup>14.</sup> *Idem*, p. 8.

<sup>15.</sup> Pour le programme: Idem, p. 52.

<sup>16.</sup> R. C. Berlin, p. 8.

<sup>17.</sup> Idem, p. 13.

### Le Groupement belge pour l'Affranchissement de la Femme

Cette association avait été fondée par Louise De Craene peu avant, le 1er février 1928. Les statuts parurent au Moniteur du 31 mars de la même année. Association sans but lucratif, le Groupement belge pour l'Affranchissement de la Femme « réunissait, en dehors de toute préoccupation de croyance, de race, de classe, de sexe, œux qui s'efforçaient de faire obtenir à la femme sa pleine et entière capacité politique et juridique; qui voulaient la libérer, dans les domaines économique, social, intellectuel, des interdictions, entraves, restrictions, infériorités qui lui étaient encore imposées en tant que femme »<sup>18</sup>. Les revendications étaient donc larges: il n'était pas encore question de séparer les revendications politiques et juridiques des revendications économiques.

Dès 1929, le nouveau groupe possédait son propre organe, un bulletin trimestriel rédigé par Louise De Craene -Van Duuren, Georgette Ciselet et Marcelle Renson. Axé principalement sur le droit de vote, le Bulletin trimestriel du Groupement belge pour l'Affranchissement de la Femme présentait cette revendication comme préalable à toutes les autres. La guerre 1914-1918 avait opéré à ce propos un revirement total dans les rangs des féministes dites « bourgeoises »: alors que le suffrage était considéré avant 1914 comme le couronnement des autres réformes, il apparaissait désormais comme le moyen de conquérir l'émancipation.

Mais la crise économique des années trente suscita chez les féministes de nouvelles inquiétudes. Les menaces qui pesaient de plus en plus lourdement sur le travail féminin décidèrent les membres de l'Affranchissement de la Femme à sérier les efforts et à séparer l'action pour l'égalité économique de celle pour l'égalité politique.

C'est pourquoi Georgette Ciselet et les époux De Craene décidèrent, après la création de l'ODI, de scinder le mouvement en deux branches spécifiques. Le premier, le Groupement belge pour l'Affranchissement de la Femme, se chargerait de défendre les droits politiques et juridiques; le second, le Groupement belge de la Porte Ouverte, se consacrerait à la défense des droits économiques<sup>19</sup>. On espérait ainsi renforcer l'action féministe, en donnant une spécificité

<sup>18.</sup> Bulletin trimestriel du Groupement belge pour l'Affranchissement de la Femme, n°1, juin-août 1929, p. 1.

<sup>19.</sup> L'Affranchissement de la femme, n°9, mars 1931.

à chacune des deux « associations-soeurs » et en focalisant leurs activités sur des problèmes prioritaires. Georgette Ciselet resta à la tête du groupe initial, qui prit le nom d'Egalité en mars 1931<sup>20</sup> et poursuivit désormais la lutte pour l'égalité politique et civile; Louise De Craene prenait les rênes de La Porte Ouverte, privilégiant la défense du travail.

Mais les deux associations soutenaient mutuellement leurs actions<sup>21</sup>, ce qui permit à Louise De Craene de ne pas abandonner totalement la lutte pour l'émancipation politique et civile des femmes. Au plan économique, La Porte Ouverte, largement en avance sur son temps, faisait cavalier seul au sein du mouvement féministe belge où aucun groupe n'avait poussé aussi loin les revendications égalitaires des travailleuses. Les associations socio-professionnelles se consacraient certes à la défense des droits féminins mais l'action des travailleuses était entravée par les organes dirigeants. Dans un souci de centralisation du mouvement ouvrier, les catholiques comme les socialistes avaient mis les associations féminines sous tutelle. Au sein des associations mixtes, la représentation des femmes était en réalité réduite à son strict minimum<sup>2</sup>. Il y avait donc urgence à défendre les droits spécifiques des travailleuses, d'autant plus que les gouvernements tentaient de réduire le travail salarié de la femme mariée et que l'Eglise persistait dans ses positions défavorables<sup>23</sup>.

### La Porte ouverte. Statuts, organisation et membres

Le programme de La Porte Ouverte adopte mot pour mot celui de l'ODI stipulant « que toute femme soit libre de travailler et soit protégée, comme travailleuse, dans les mêmes conditions que l'homme; que la législation et la réglementation relatives aux condi-

21. Interview d'Adèle Hauwel, 17 décembre 1994. Adèle Hauwel est née à Saint-Gilles (Bruxelles) le 20 mars 1920. Docteur en médecine de l'Université Libre de Bruxelles, elle ouvrit un cabinet de consultation à Anvers. Elle est membre de la Porte Ouverte depuis 1935 et de l'ODI depuis 1948.

<sup>20.</sup> Ibidem.

<sup>22.</sup> Sur le syndicalisme féminin, M.-Th. COENEN, Le syndicalisme au féminin, CARHOP, Outils pédagogiques, IX, Bruxelles, 1990; De christelijke arbeidersbeweging in België 1891-1991, ss. dir. E. GERARD, Leuven, Kadok-Studies, 11, t. 2. Pour l'historique, voir aussi M. BOËL et C. DUCHENE, Le Féminisme en Belgique, Bruxelles, CNFB, 1955, pp. 115-124.

<sup>23.</sup> Sur la doctrine de l'Eglise relative au travail des femmes: Les enseignements pontificaux. Le problème féminin, Desclée, Tournai, 1953, pp. 13 et sv.

tions et aux heures de travail, à la rémunération, à l'admission aux emplois, métiers, professions et fonctions, ainsi qu'à l'enseignement professionnel, soient basés sur la nature du travail et non sur le sexe du travailleur; [...] assurer à la femme, en dehors de toute considération de mariage ou de maternité, le droit de décider elle-même, en tout temps, si elle a l'intention d'exécuter un travail rétribué; obtenir qu'aucure loi ni aucun réglement ne la prive de ce droit »(art.2)<sup>24</sup>. Comme l'Affranchissement de la Femme, l'association est ouverte à tous, « sans distinction de race, de sexe, de parti ou de croyance » (art.3)<sup>25</sup>.

Composé d'un(e) président(e), d'un(e) secrétaire et d'un(e) trésorièr(e), le comité était chargé d'étudier la situation économique des travailleuses. Il était élu parmi les membres de l'association sur proposition lors de l'assemblée générale annuelle, où la présidente présentait l'action du groupe, la trésorière donnait lecture des recettes et dépenses pour l'année écoulée et exposait le budget pour l'année à venir. Le financement était entièrement assuré par les cotisations annuelles des membres. Un rapport moral était occasionnellement présenté par la secrétaire.

Seuls quelques renseignements sporadiques permettent de cerner l'évolution du nombre de membres. Créé en janvier 1930, le mouvement démarre lentement: en avril 1932, les adhérents s'élèvent à trente-deux<sup>26</sup>. Ce chiffre augmente en 1933-34, double de 1934 à 1935<sup>27</sup>. Signalons même l'existence éphémère d'une branche liégeoise, animée par Madame J. Sante-Lesceux, qui compta jusqu'à quarante membres<sup>28</sup>.

Mais à partir de 1936, le nombre de cotisations diminue<sup>29</sup>. La progression des adhésions est donc liée aux arrêtés-lois qui frappent le travail féminin et le nombre de membres suit une courbe strictement parallèle à l'offensive contre le travail des femmes mariées. Ainsi en

<sup>24.</sup> Ce qui est la reprise de la Charte de l'ODC, citée précéderment. Fonds De Craene-Van Duuren, Archives privées Adèle Hauwel, 1.1; lettre du 14 avril 1932 adressée à Marguerite Van de Wiele (ferrure de lettres, à ce mouvert présidente du Conseil National des Femmes belges).

<sup>25.</sup> Ibidem.

<sup>26.</sup> Ibidem.

<sup>27.</sup> La Travailleuse traquée, n°8, juin-août 1935.

<sup>28. «</sup> Assemblée générale du groupement belge de la Porte Ouverte », La Travailleuse traquée, n°8, juin-août 1935, p. 22.

<sup>29.</sup> La Travailleuse traquée, n°18, mai-juillet 1937.

1933, lorsque des professeurs adhèrent à La Porte Ouverte, Louise De Craene établit explicitement une relation entre ces adhésions et le projet gouvernental visant à réduire les salaires des employées de l'Etat<sup>30</sup>. Inversement, en 1937, la secrétaire explique la défection d'affilié(e)s par la disparition des mesures discriminatoires<sup>31</sup>. Les propos de la secrétaire laissent entrevoir la déception des leaders du mouvement: la seule motivation pour y adhérer semble être la crainte d'un danger imminent sur l'emploi et non la justesse des idées défendues.

Parmi les membres actifs de La Porte Ouverte, nous retrouvons les époux De Craene, Georgette Ciselet, Germaine Hannevart, Emile Acker, Lucie Quantart. Il semble que la majorité des membres aient été surtout d'anciens étudiants de l'Université de Bruxelles, la plupart se recrutèrent dans la fraction progressiste (libérale et socialiste) de la bourgeoisie intellectuelle bruxelloise. Les membres de la Porte Ouverte militaient également dans des associations telles que la Fédération belge des Femmes Universitaires ou le Conseil national des Femmes belges.

Les liens avec la maçonnerie sont importants. Ernest De Craene, membre de la loge Les Arnis Philanthropes, avait été de œux qui avaient poussé à la fondation d'une obédience mixte, le Droit Humain<sup>32</sup>. Louise De Craene en faisait partie, elle y est décrite comme « la figure la plus représentative du mouvement féministe »<sup>33</sup>. Réciproquement plusieurs membres du Droit Humain, tel le docteur René Sand, Germaine Hannevart et le pédagogue Alexis Sluys, collaborèrent activement avec La Porte Ouverte. Le Droit Humain inscrivit d'ailleurs la question de l'émancipation des femmes à l'étude des ateliers en 1932. Une soixantaine de conférences furent données.

Il y eut aussi des liens affirmés avec la Ligue de l'Enseignement. Les époux De Craene avaient d'ailleurs, -avec la sœur et le beau-

<sup>30.</sup> Rapport du Congrès de Prague, 1933, p. 3.

<sup>31.</sup> La Travailleuse traquée, n°18, mai-juillet 1937, p. 14.

<sup>32.</sup> Histoire de la Fédération belge du Droit humain, Bruxelles, 1988; M. BRUWIER, « Henri La Fontaine et l'ordre maçonnique mixte international le Droit Humain », Cent ans de l'Office international de bibliographie, Mons, Mundaneum, 1995, pp. 113-135.

<sup>33.</sup> Histoire de la Fédération..., p. 18. Interview de Marthe Van de Meulebroeke, 11 février 1995.

frère de Louise, Ernest et Jeanne Bogaert -Van Duuren, participé avant 1914 à la création des Universités populaires. Quant aux contacts personnels avec certains leaders socialistes, il suffit de rappeler que Louise De Craene, ancienne élève d'Isabelle Gatti de Gamond, avait participé à la rédaction des Cahiers féministes et aux Cercles d'études des femmes socialistes, aux côtés d'Hector Denis, de Mélanie Janssens et de Lalla Vandervelde<sup>34</sup>.

### Les moyens de propagande

Du Bulletin de l'Affranchissement de la femme naquirent deux revues: Egalité au début de 1931, organe du nouveau groupe du même nom et La Travailleuse traquée (fin 1933), porte-parole de La Porte Ouverte.

Egalité était une revue plus dense que La Travailleuse traquée<sup>35</sup>. Le nombre d'articles y était plus élevé mais surtout les thèmes traités étaient plus diversifiés. La périodicité fut plus ou moins identique pour les deux bulletins mais celle d'Egalité fut plus régulière<sup>36</sup>. Rédaction, secrétariat et administration étaient assurés par Georgette Ciselet pour Egalité, par Louise De Craene pour La travailleuse traquée, toutes deux à la fois chevilles ouvrières des revues et présidentes des associations.

Le comité de rédaction de La travailleuse traquée était beaucoup plus restreint que celui d'Egalité, ce qui reflète aussi l'importance du nombre d'adhérents des deux associations. Quant au lectorat, on peut supposer qu'il se recrutait pour les deux revues dans la bourgeoisie bruxelloise proche de l'Université de Bruxelles, des milieux maçonniques et rationalistes. En dépit de leur forte connotation, qui les incluait dans la « gauche sociologique », les deux revues veillèrent à garder un caractère pluraliste.

<sup>34.</sup> Les Cahiers féministes avaient été créés en 1898 par Isabelle Gatti de Gamond. Louise De Craene apparaît dans le comité de rédaction à partir de 1902.

<sup>35.</sup> Le premier présente généralement entre 13 et 35 pages; un numéro spécial consacré à la proposition de loi Rutten comprend mêtre 66 pages. Le second comprend entre 16 et 27 pages.

<sup>36.</sup> Tous les deux ou trois mois pour La Travailleuse traquée; tous les trois mois pour Egalité.

Surtout active dans Egalité et La Travailleuse traquée, qu'elle porta littéralement à bout de bras et qui disparut avec elle en 1938, Louise De Craene milita aussi dans d'autres journaux et revues.

Entre 1930 et 1933, elle publia une série d'articles dans le quotidien *Le Soir*. En 1921, en vue des premières élections communales où les femmes purent voter, *Le Soir* avait ouvert une « Tribune libre féminine ». Le succès rencontré par cette initiative fut tel qu'elle fut prolongée durant tout l'entre-deux-guerres. Chaque semaine, en première page, une tribune fut donc confiée, à tour de rôle à une féministe catholique (Louise van den Plas), libérale (Louise Coens), socialiste (Helène Burniaux). La neutralité politique de La Porte Ouverte en écartait Louise De Craene mais grâce à ses bornes relations avec le rédacteur en chef du *Soir*, Lucien Fuss, elle publia une série d'articles en faveur de l'émancipation féminine dans la rubrique « Faits et opinions ».

Avec Georgette Ciselet et Hélène Burniaux, Louise De Craene anima également, dans Le Rouge et le Noir, une chronique intitulée « La femme de nulle part et d'ailleurs ». Hebdomadaire pluraliste bruxellois, Le Rouge et le Noir se caractérisait surtout par son non-conformisme. Il était le point de rencontre d'un milieu rebuté par l'appareil des partis, rassemblant des intellectuels en rupture avec toute institution ou groupe structuré<sup>37</sup>. Dans un premier temps, une page fut accordée à la politique<sup>38</sup>. Intitulée « Le demi-cercle », elle accueillit une tribune féministe où Louise De Craene exposa les thèses et les combats de La Porte Ouverte.

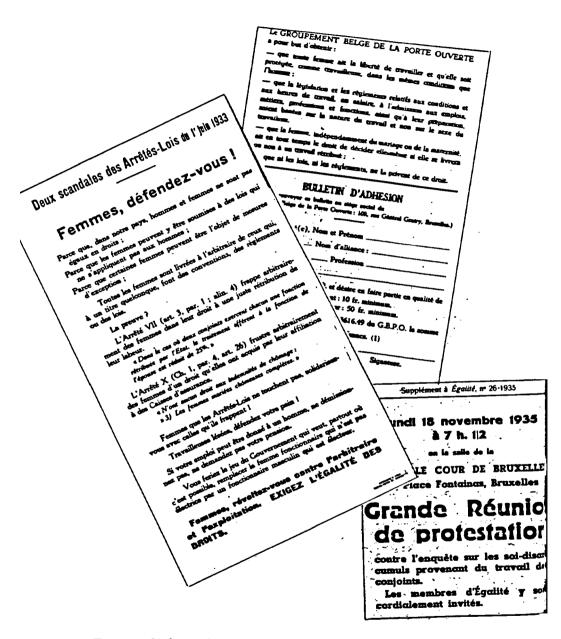
Si Louise De Craene défendit par sa plume les droits des femmes dans différents organes, c'est dans La Travailleuse traquée et à La Porte Ouverte qu'elle donna le meilleur d'elle-même. Le thème dominant de La Travailleuse traquée fut toujours celui du travail de la femme, et plus particulièrement du travail de la femme mariée. Mais d'autres thèmes gravitaient autour de celui-ci, tels la situation des femmes à l'étranger, des informations sur d'autres groupes féministes belges, les décisions de l'OIT et d'autres organismes internationaux, le statut juridique des femmes...etc. De plus, La Porte Ouverte publia dans son organe le rapport de l'Assemblée générale de la Commission

<sup>37.</sup> J.-F. FUEG, Le Rouge et Le Noir. Un hebdomadaire bruxellois non conformiste, Bruxelles, 1994, pp. 1-4.

<sup>38.</sup> Celle-ci envahit tout le journal dès 1932.



Les revues *Egalité* et *La travailleuse traquée* (coll. privée)



Tracts et dépliants émanant du groupe Egalité et du Groupement belge de la Porte Ouverte (Coll. privée)

du travail féminin, créée en 1935, de même que les comptes-rendus des congrès féministes internationaux.

A partir du dixième numéro, quelques entrefilets furent consacrés aux performances sportives des femmes: symboles de progrès, les exploits aériens des femmes sont abondamment cités<sup>39</sup>.

A partir de 1933, Egalité ouvrit, à l'instar du Soir, une « Tribune libre politique » où la parole fut donnée à trois femmes représentant les trois partis traditionnels<sup>40</sup>.

Ainsi les deux bulletins poursuivaient, comme les associationssoeurs, un but spécifique mais le travail commun rapprochait sans cesse les deux rédactrices en chef. Louise De Craene et Georgette Ciselet écrivaient dans les deux bulletins et aussi longtemps que La Porte Ouverte ne disposa pas d'organe propre, ses activités furent relatées par Egalité. Toutefois La Travailleuse traquée affichait un ton nettement plus revendicatif; le titre de la revue, le champ sémantique des articles traduisaient un militantisme plus exacerbé. Egalité, de son côté, alternait les articles militants et l'information générale.

### Programme et conceptions de La Porte Ouverte

Le droit au travail pour les femmes

La Porte Ouverte s'opposait totalement à ceux qui considéraient la femme seulement comme un rouage familial<sup>41</sup>. Majeure et responsable, la femme avait pleinement le droit de déterminer l'orientation de sa vie<sup>42</sup>. L'association défendait aussi chez les femmes l'idée de carrière; elle les invitait à ne pas se contenter d'un poste subalterne mais à chercher à gravir les échelons de la hiérarchie<sup>43</sup>. L'égalité de salaire pour un travail égal constituait un thème récurrent; l'inégalité salariale était condamnée en raison de l'égalité foncière des hommes et des femmes mais aussi parce qu'elle entretenait des tensions parmi les travailleurs.

<sup>39.</sup> Par exemple dans La Travailleuse traquée, n° 10, nov.-déc. 1935, n°13, maijuillet 1936.

<sup>40.</sup> Egalité, n°18, 1933, V.

<sup>41.</sup> La Travailleuse traquée, n°2, janvier-février 1934.

<sup>42. «</sup> Alternatives », La Travailleuse traquée, n°1, s.d.; « La logique des lois », Ibidem; « Le droit au travail de la femme mariée », Idem, n°4, mai-juillet 1934.

<sup>43. «</sup> Traqueurs à l'oeuvre », La Travailleuse traquée, n°9, « Pièges », Idem, n°17.

Le mouvement était opposé à toute protection spécifique: toute restriction ou limitation, imposée aux femmes, comme les travaux lourds, dangereux ou malsains, le travail de nuit... devaient aussi être interdits aux hommes. La Porte Ouverte n'était donc pas adversaire par principe de la réglementation du travail, mais bien d'une réglementation sélective, définie en fonction du sexe<sup>44</sup>. Chaque numéro de La Travailleuse traquée traduisait cette opposition véhémente aux mesures de protection féminine. « Les partisans de la réglementation spéciale du travail féminin disent: La femme est faible, elle est ou peut devenir mère. Il faut donc la protéger. Nous disons: La femme majeure ne peut, sous aucun prétexte et aucune circonstance, être ravalée au rang de mineure. Qu'elle soit faible ou non de corps, elle n'est pas faible d'esprit »45. « D'abord on a prétendu la protéger. Pour ce faire on a réduit ses possibilités de gagner sa vie. Puis on a déclaré cyniquement qu'il fallait enlever le travail aux femmes afin de le donner aux hommes [...] Le camouflage de la protection s'écaille de toutes parts et l'esprit de la horde reparaît dans sa brutalité barbare: l'homme mange d'abord, la femme reçoit les restes »46.

Une des préoccupations du Groupement belge fut la représentation des femmes dans les différents syndicats. Alors que les travailleuses cotisaient comme leurs collègues masculins, elles étaient peu ou pas représentées dans les organisations professionnelles, même dans les professions où elles étaient majoritaires. L'association prônait des groupements syndicaux mixtes plutôt que des syndicats féminins.

### Le rôle de la femme dans la société

Quant au rôle de la femme dans la société, les conceptions de La Porte Ouverte s'opposaient à celles des catholiques comme des socialistes.

## a. les catholiques

Durant l'entre-deux-guerres, les catholiques persistèrent à considérer le travail salarié de la femme comme une conséquence néfaste de l'industrialisation. Le rôle naturel de la femme était d'être

<sup>44. «</sup> Alternatives », La Travailleuse traquée, n°1, s.d., p. 22.

<sup>45. «</sup> Notre point de vue, La Travailleuse traquée, n°18, mai-juillet 1937 et « Arbitraire », n°5, oct.-déc. 1934.

<sup>46. «</sup> Les hors-la-loi », La travailleuse traquée, n°10, nov.-déc. 1935.

épouse, mère et gardienne du foyer. Elle était considérée comme le pilier de la famille, cellule de base de la société chrétienne. La politique familiale des catholiques reposait donc sur une stricte répartition des tâches et une hiérarchie au sein du ménage: l'homme devait faire vivre la famille et la femme devait entretenir le foyer.

C'est pourquoi les catholiques mirent tout en oeuvre pour maintenir la femme au foyer et s'opposèrent au travail de la femme, particulièrement de la femme mariée. Dans cette perspective, l'action de Maria Baers<sup>47</sup>, véritable cheville ouvrière de la politique de renvoi des femmes mariées au foyer<sup>48</sup>, fut déterminante. Seule Louise van den Plas et *Le Féminisme Chrétien* affichèrent une attitude plus nuancée, mais en marge du parti catholique.

Cependant les deux femmes se rejoignaient dans les critiques adressées à La Porte Ouverte. Maria Baers et Louise van den Plas soulignaient le manque de diffusion de la Porte Ouverte parmi la classe ouvrière qu'elle prétendait défendre. Maria Baers était de loin la plus virulente; elle reprochait aux « prétendus défenseurs de l'émancipation économique des travailleuses » de ne compter dans leurs rangs aucune personnalité du monde ouvrier et soulignait le caractère artificiel de leurs idées. De plus, la Porte Ouverte prétendait parler au nom de l'ensemble des travailleuses alors qu'elle ne s'intéressait qu'au travail salarié des ouvrières dans les industries<sup>49</sup>.

Louise van den Plas se montrait plus nuancée. Si elle approuvait certains points du programme de La Porte Ouverte, au nom de l'intérêt de la « race », elle réclamait néanmoins une protection spécifique pour la femme et reprochait à La Porte Ouverte de pousser son culte de l'égalité jusqu'au fétichisme<sup>50</sup>. Toutes deux estimaient que La Porte Ouverte était en désaccord avec les voeux du monde ouvrier féminin et Maria Baers invoquait aussi les reproches émis par le Comité in-

<sup>47.</sup> Maria Baers (1883-1959), issue d'une famille bourgeoise d'Anvers, elle prit en 1912 la direction du Secrétariat des Oeuvres sociales féminines chrétiennes. Elle fut sénatrice cooptée de 1936 à 1954.

<sup>48.</sup> M. STESEL et G. ZELIS, « Le travail de la ferrere mariée dans l'entre-deux-guerre. Travail salarié ou travail ménager? », Femmes des années 80, Louvain-la-Neuve/Bruxelles, 1989, pp. 63-72.

<sup>49.</sup> M. BAERS, « L'International de La Porte Ouverte », La femme belge, avril 1930, pp. 228-233.

<sup>50.</sup> L. VAN DEN PLAS, « Fausse route », Le Soir, 8 juillet 1930.

ternational des femmes de l'Internationale Ouvrière Socialiste<sup>51</sup>. Elles reprochaient enfin au groupement de mener une action individualiste et d'entraver les efforts déployés par les organisations professionnelles pour améliorer les conditions économiques de la femme et de sa famille.

#### b. les socialistes

Les critiques des socialistes étaient aussi fortes que celles des catholiques. Comme elles, les socialistes reprochaient aux membres de la Porte Ouverte de vouloir défendre les travailleuses tout en restant en-dehors de l'organisation ouvrière<sup>52</sup>. De plus, les Femmes Prévoyantes Socialistes leur reprochaient d'être issues de la bourgeoisie, de vivre dans l'aisance, de ne pas connaître la « vraie misère » des travailleuses, de n'avoir somme toute que des idées romantiques et d'exiger une égalité qui ne pouvait être que formelle<sup>53</sup>.

Comme les catholiques, les socialistes contestaient qu'elles puissent parler au nom des travailleuses, alors que le groupement ne trouvait d'audience qu'auprès des « féministes bourgeoises, travailleuses par dilettantisme ou par désir d'affranchissement »<sup>54</sup>. A l'opposé de La Porte Ouverte, les socialistes prônaient le renforcement de la législation spéciale du travail féminin<sup>55</sup>. « Combattre actuellement la protection spéciale dont les femmes ont besoin est une hérésie antisociale », affirmait Hélène Burniaux dès 1931<sup>56</sup>.

Ainsi les thèses de La Porte Ouverte étaient vivement contestées par les deux grandes organisations ouvrières du pays, mais l'opposition était plus radicale avec les catholiques et un profond désaccord idéologique empêcha toujours tout rapprochement. Les relations avec les femmes socialistes, elles, furent beaucoup plus complexes et, on le verra plus tard, La Porte Ouverte réussit à entreprendre avec celles-ci des actions en front commun.

<sup>51.</sup> M. BAERS, « L'International... », pp. 228 et sv.

<sup>52.</sup> F. FUKS, « Reflexions sur le travail des femmes », Le Peuple, 11 juin 1931.

<sup>53. «</sup> Féminisme socialiste et féminisme bourgeois », La Famille prévoyante, juin 1930.

<sup>54.</sup> H. BURNIAUX, « Contre l'Open Door », Le Soir, 16 juin 1931.

<sup>55.</sup> M.-Th. COENEN, Syndicalisme au féminin..., p. 16.

<sup>56.</sup> H. BURNIAUX, « Contre l'Open Door... », op. cit

#### c. la Porte Ouverte

De son côté, La Porte Ouverte défendait des thèses diamétralement opposées aux conceptions traditionnelles, en dénonçant la conception sacro-sainte de la femme au foyer<sup>57</sup>, « théorie simpliste, tyrannique et périmée »<sup>58</sup>. « De toutes parts, actuellement, on entend répéter avec obstination: La place de la femme est au foyer [...]. Nous ne pouvons admettre que la seule place assignée à la femme dans le monde soit l'espace compris entre le lit, la table et le fourneau. Avant d'être une épouse et une mère, la femme est une personne humaine qui a le droit de décider de son propre sort et, dans quelque situation qu'elle se trouve, agir pour le mieux selon sa conscience » estimait Louise De Craene<sup>59</sup>.

Le groupement belge prônait également une nouvelle conception des relations entre époux. Il rejetait l'idée d'un mariage qui serait synonyme d'un rapport de force dominant-dominée pour lui substituer la relation d'amitié. Les époux devaient être « des loyaux compagnons avançant ensemble sur le chemin difficile de la vie et non deux êtres désaxés et dressés sourdement l'un contre l'autre par une conception du mariage héritée des temps barbares »<sup>60</sup>. Mais La Porte Ouverte rejetait également la répartition des activités prônée par les catholiques et les socialistes; elle suggérait une revalorisation du rôle de l'épouse par le partage des tâches ménagères entre les époux. Ce partage devait s'apprendre dès l'enfance<sup>61</sup>.

Dans le domaine éducatif, La Porte Ouverte adoptait aussi une position originale. La femme n'était pas l'éducatrice-née que l'on se plaisait généralement à présenter. L'art d'éduquer n'est pas inné; pour réussir cette mission difficile, la femme devait avoir eu l'occasion de développer sa propre personnalité, ses capacités de

<sup>57.</sup> L. DE CRAENE-VAN DUUREN, « La ferrere au foyer », La Travailleuse traquée, n°18, mai-juillet 1937.

<sup>58.</sup> L. DE CRAENE-VAN DUUREN, «Le droit au travail de la femme», La Travailleuse traquée, mars-avril 1934.

<sup>59.</sup> L. DE CRAENE-VAN DUUREN, « La femme au foyer... », p. 4.

<sup>60.</sup> *Idem*, pp. 8-9.

<sup>61.</sup> E. ACKER, « Le travail de la femme et le mariage », La Travailleuse traquée, n°10, nov.-déc. 1935, p. 7.

réflexion, de compréhension et d'initiative<sup>62</sup>. Or dans certaines familles ouvrières, les conditions de vie étaient telles que toute éducation se révélait impossible. L'association estimait que, dans ce cas, il fallait inciter ces familles à confier leurs enfants à des organismes compétents, hors du foyer, telles que les crèches et les écoles. Ces milieux sains seraient favorables à l'épanouissement physique, intellectuel et moral de l'enfant<sup>63</sup>. Contester que le foyer puisse être le milieu éducatif par excellence était évidemment « sacrilège » pour l'époque.

Avec un bel optimisme dans la confiance portée à la nature humaine, le groupement accordait beaucoup d'attention à l'instruction. « Apprendre, connaître, penser sont des inépuisables sources de joie, la condition du développement et de l'élévation des créatures humaines, la base de leur indépendance »<sup>64</sup>. Ces idées le situaient clairement dans la mouvance libérale-progressiste qui caractérisait le milieu intellectuel de la capitale proche de l'Université de Bruxelles. Enfin une bonne instruction était la condition requise pour obtenir un emploi: La Porte Ouverte revendiquait l'égalité d'instruction pour les garçons et les filles et s'opposait vivement aux velléités de certains de diriger systématiquement les filles vers un enseignement ménager<sup>65</sup>.

#### La Porte Ouverte et la défense du travail féminin

Dans ce domaine, l'action de La Porte Ouverte est indissociable de la situation belge de l'époque. Le crise économique des années trente

<sup>62.</sup> Idem, p. 8; L. DE CRAENE-VAN DUUREN, « Ouvrière du progrès humain », La Travailleuse traquée, n°19, p. 9; « Le droit au travail de la femme mariée » n°4, mai-juillet 1934.

<sup>63.</sup> L. DE CRAENE-VAN DUUREN, « Le droit au travail... »p. 4.

<sup>64.</sup> L. DE CRAENE-VAN DUUREN, « La pomme et la lampe », Egalité, n°12, décembre 1931.

<sup>65.</sup> En effet, une proposition de loi déposée à la Chambre par le socialiste Barnich (27 mars 1930) prévoyait une formation ménagère obligatoire pour les jeunes filles de plus de 14 ans. Le libéral Masson voulait prolonger la scolarité obligatoire pour les filles jusqu'à 16 ans mais les filles de 15 ans, munies d'un certificat d'aptitude en économie domestique échappaient à l'obligation (22 janvier 1931). Paul Pasture, député permanent socialiste du Hainaut, proposa de refuser l'accès à un emploi dans le personnel provincial à toute jeune fille qui ne serait pas détentrice d'un diplôme d'enseignement ménager obtenu dans les écoles ménagères de la province!

fut une épreuve difficile pour les démocraties parlementaires. Au début de la crise le gouvernement poursuivit sa politique de libre-échange mais sous la pression des patrons et des syndicats, il prit des mesures protectionnistes dès 1932. Parmi les secteurs touchés, l'industrie textile, la métallurgie, la métallurgie de transformation<sup>66</sup> furent particulièrement visées. A mesure que le chômage augmentait, le pouvoir d'achat diminuait<sup>67</sup>. Comme le système de protection sociale était insuffisant, la pauvreté s'accrut de manière spectaculaire. Les cabinets ministériels optèrent pour une politique déflationniste. Le gouvernement d'Union Nationale, formé par Paul Van Zeeland en 1935, après avoir dévalué le franc belge de 28% le 30 mars 1935, réussit à relancer l'économie.

Une époque peu propice au travail salarié de la femme mariée

Dès 1931, Louise De Craene appréhendait que la politique anticrise ne s'effectuât au détriment du travail des femmes et lançait un cri d'alarme dans Egalité: « Notre travail est menacé ». Se référant à la situation des autres pays industriels en crise, elle redoute l'orientation de la politique belge: « La crise économique actuelle, en croissant chaque jour, soulève des problèmes inquiétants et suscite des suggestions pour le moins inattendues. Il existe, en France et en Belgique, un courant d'opinion qui tend simplement à rejeter sur la femme la responsabilité du malaise actuel: surproduction, chômage, ...etc. Pour remédier aux maux dont nous souffrons, il n'est, déclarent nos adversaires, qu'un remède: expulser les femmes de tous les emplois qu'elles occupent [...]. Il paraît que quelques organismes industriels et bancaires ont déjà renvoyé des femmes »<sup>58</sup>.

<sup>66.</sup> L'exemple le plus frappant est celui de l'industrie automobile belge qui périt dans la crise. En 1934, Minerva, producteur automobile belge reconnu, fit faillite.

<sup>67.</sup> En 1932, on franchit la barre de 300.000 chômeurs indemnisés, niveau endessous duquel on ne descendit pas avant 1935 (G. VAN THEMSCHE, De werkloosheid in België, 1929-1940, Berchem, 1989, pp. 43-44). Le salaire nominal dans l'industrie baissa de 20% environ entre 1929 et 1935 (VERAGHTERT, « Stupeur, désespoir et incertitude » dans La séduction des masses. Les années trente en Belgique, ouvrage paru à l'occasion de l'exposition « Les années 30 en Belgique », CGER, 25 mai-5 juin 1994, Bruxelles, 1994, p. 145).

<sup>68.</sup> Egalité, n°12, décembre 1931, pp. 12 et sv.

Pour lutter contre le chômage, trois solutions étaient en effet évoquées: stimuler la demande de main d'oeuvre, limiter l'offre de main d'oeuvre, prendre des mesures d'assouplissement interne du marché de l'emploi<sup>69</sup>. Parmi les multiples mesures prises par les gouvernements pour tenter de juguler la crise, la deuxième solution visait directement les femmes et les travailleurs étrangers. Pour les femmes, la limitation de la main d'oeuvre signifiait le renvoi de l'épouse au foyer<sup>70</sup>.

### Des mesures franchement discriminatoires

Parallèlement, la politique de protection du travail des femmes, entamée en 1914, promue par l'OIT, défendue par les socialistes et par les catholiques, s'était poursuivie. Prenant appui à la fois sur l'idéologie de la femme au foyer et sur l'argument selon lequel la limitation du travail féminin réduirait le chômage masculin, les gouvernements de Broqueville et Theunis (catholique-libéral) prirent, en 1933 et en 1934, une série de mesures discriminatoires en fonction des pleins pouvoirs dont ils disposaient depuis décembre 1932. Dès le 31 mai 1933, différents arrêtés-lois étaient promulgués: réduction de traitement de 25% pour les femmes fonctionnaires mariées à un agent de l'Etat, suppression des allocations de chômage pour les femmes mariées, réduction des allocations de chômage pour le travailleur dont la femme exerçait encore une activité professionnelle. Ces mesures spécifiques s'ajoutaient aux mesures générales de restriction des salaires et des traitements.

Le 13 février 1934, le père Georges-Ceslas Rutten, sénateur coopté et directeur du Secrétariat central des Oeuvres sociales chrétiennes, Paul Segers, sénateur et président de la Fédération des Associations et Cercles catholiques de Belgique et Cyrille Van Overbergh, sénateur et ancien secrétaire général au Ministère des Sciences et des Arts, déposèrent une proposition de loi « tendant à limiter le travail salarié de la femme mariée dans les usines, les ateliers, sur les chantiers et dans les bureaux »<sup>71</sup>. Cette proposition avait été mûrement préparée: depuis 1921, Maria Baers, secrétaire générale des Oeuvres Socia-

70. Mais contrairement à ce que laissent entendre plusieurs études féministes, la solution de la limitation de la main d'oeuvre ne fut pas le choix de prédilection des différents gouvernements (G. VAN THEMSCHE, op. cit.)

<sup>69.</sup> G. VAN THEMSCHE, op. cit.

<sup>71.</sup> Documents parlementaires, Sénat, n°84, séance du 13 février. Voir aussi M. STESEL et G. ZELIS, op. cit., p. 63.

les féminines chrétiennes, s'y était attelée. Son rapport sur le travail de la femme mariée<sup>72</sup>, publié en 1928 et présenté au 8e Congrès de la Confédération des Syndicats Chrétiens la même année, ainsi que d'autres travaux analogues, avaient largement servi de base à l'argumentation de la proposition de loi.

La proposition visait à limiter (non à supprimer) le travail de la femme mariée dans l'industrie et était présentée explicitement comme une solution à la crise économique. Mais surtout Rutten voulait « créer un état d'esprit favorable au retour de la mère au foyer ».

Cette proposition ne fut jamais adoptée, mais l'esprit en imprégna une série de circulaires ministérielles, comme celle du 12 avril 1934 qui arrêta tout recrutement d'agents féminins dans la fonction publique... sauf pour le service de nettoyage. Ou surtout l'arrêté-loi du 8 décembre 1934 qui permettait au ministre du Travail et de la Prévoyance sociale de contingenter le nombre de travailleuses, mariées ou célibataires, dans les industries et de les remplacer par des chômeurs masculins. Le 25 janvier 1935, le gouvernement décréta une diminution de traitement de base pour les institutrices et le 28, du traitement de base des agents féminins de l'Etat. En même temps, toute augmentation fut annulée pour elles pour les années 1935 et 1936.

La Porte Ouverte réagit immédiatement à ces mesures, ce qui lui permit à la fois de légitimer son existence et d'obtenir des adhésions supplémentaires. Le groupement envoya lettres et pétitions aux ministres concernés<sup>73</sup>, publia des articles<sup>74</sup> dans son bulletin, organisa une série de conférences<sup>75</sup>. Louise De Craene, dans deux numéros de La Travailleuse traquée, traita du problème en profondeur et réfuta point par point les arguments catholiques<sup>76</sup>.

<sup>72.</sup> M. BAERS, Le travail salarié de la femme mariée, Anvers, 1928.

<sup>73.</sup> Report of the second Conference held at Stockholm, 1931; E. ACKER, « Rapport moral de l'Assemblée générale du 25 mai 1937 », La Travailleuse traquée, n°18, mai-juillet 1937, p. 14; n°8, juin-août 1935, p. 27; n°9, septembreoctobre 1935.

<sup>74.</sup> La Travailleuse traquée, n°6, janvier-fév. 1935, pp. 4-5; n°6, janvier-février 1935, pp. 14-15; mars-avril 1935, pp. 10-13.

<sup>75.</sup> La Travailleuse traquée, n°10, novembre-décembre 1935, p. 17.

<sup>76.</sup> L. DE CRAENE-VAN DUUREN, « Le droit au travail de la ferune mariée », La Travailleuse traquée, n°3, mars-avril 1934, pp. 5-15 et n°4, mai-juillet 1934, pp. 3-15.

110

La proposition Rutten réveilla les mouvements féministes qui se lancèrent également dans une campagne d'opposition. Cette offensive en règle contre le travail féminin, mais surtout l'arrêté-loi du 8 décembre, réussit à souder les féministes en front commun, à l'exception des Oeuvres sociales féminines chrétiennes de Maria Baers, mais y compris Le Féminisme chrétien de Louise van den Plas. Un grand meeting de protestation fut organisé à la Salle de la Grande Harmonie le 21 décembre 1934. Les femmes socialistes, jusqu'alors adversaires des idées de La Porte Ouverte sur la question de la réglementation du travail féminin, se joignirent à la lutte.

Sous la houlette de Germaine Hannevart, membre de La Porte Ouverte et présidente de la Fédération belge des Femmes Universitaires, le meeting rassembla quelque 2000 personnes<sup>77</sup>. Des groupements neutres, des libéraux, des socialistes, des communistes, des associations socio-professionnelles étaient présents<sup>78</sup>.

L'attitude catholique fut violemment dénoncée: « Maria Baers nous flanquerait gracieusement à la porte de nos usines et de nos bureaux, plus encore que le père Rutten », ironisait la socialiste gantoise Alice Heyman<sup>79</sup>. Louise van den Plas, secrétaire du Féminisme chrétien, faisait, une fois encore, figure d'isolée au sein de son parti. Une motion fut votée contre l'application de l'arrêté-loi. Grâce à la pression conjointe des associations féministes, l'arrêté fut abrogé l'année suivante. Mais il ne faut pas sous-estimer l'influence du

77. « Le Meeting du 21 décembre 1934 », La Travailleuse traquée, n°6, janvier-février 1936, pp. 17-19.

78. Etaient notamment représentées Les Fernnes socialistes, les Fernnes libérales, le Férninisme chrétien, la Ligue des Droits de l'Homme, La Porte Ouverte, Egalité, les Soroptimist, le Conseil national des Fernnes belges, les Fernnes Prévoyantes socialistes, l'Association générale des Etudiantes, les Fernnes contre le fascisme, Paix et Liberté, les Groupements professionnels neutres, la Fédération nationale des Infirmières, les Infirmières socialistes, le Syndicat des employés, la Jeune Garde socialiste, le Syndicat du personnel enseignant, le Personnel enseignant libéral, les Fernnes contre la misère...etc.

79. Femmes dans l'Action mondiale, avril 1936; M. PIROTTE-BOURGEOIS, « Episodes marquants dans la lutte des femmes belges pour leur droit au travail », Femmes, libertés, laïcité, Ed. ULB, Bruxelles, 1989, p. 131. Sur Alice Heyman-Béviaire: I. GESQUIERE, C. JACQUES et C. MARISSAL, Dix femmes en politique, sous la dir. de E. GUBIN et L. VAN MOLLE, INBEL, Bruxelles, 1994, pp. 91-101.

patronat, soucieux de maintenir une main d'oeuvre à bon marché en période de crise<sup>80</sup>.

### Les prolongements du meeting

Dès 1935, un Comité de Vigilance des Associations féminines rassembla les associations neutres et socialistes. L'initative se voulait apolitique<sup>81</sup>. Bien qu'on y retrouve les « piliers » du féminisme de l'entre-deux-guerres, son action s'inscrivit strictement dans les limites de la défense des droits économiques.

Ce front commun permit néanmoins d'autres actions. Le 18 novembre 1935, un meeting réunit notamment les Femmes socialistes, La Porte Ouverte et la Ligue de l'Enseignement pour protester contre l'interdiction du cumul des époux dans la fonction publique (arrêté du 5 février 1935)<sup>82</sup>.

L'arrivée au pouvoir du gouvernement Van Zeeland mit un terme à la politique déflationniste. Les associations saisirent ce moment pour intervenir et demandèrent à être reçues par le Premier Ministre<sup>83</sup>. La délégation, composée de seize associations et où Louise De Craene représentait La Porte Ouverte<sup>84</sup>, fut entendue le 8 juin 1935. Cette démarche aboutit à la création d'une Commission du Travail féminin. La présence d'Achille Delattre<sup>85</sup> dans le gouvernement Van Zeeland comme ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, ne fut pas étrangère à la suppression des mesures discriminatoires. La Commission fut instituée par arrêté royal le 13 juillet 1935: sur proposition du ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, « il est institué une Commission du Travail féminin chargée, à titre consultatif, de l'étude des problèmes concernant l'emploi des femmes

<sup>80.</sup> J. JACQMAIN, « Cent ans de droit social en Belgique. Le travail des femmes », Revue du Travail, janvier-février 1987, p. 607.

<sup>81.</sup> Voir notamment H. PEEMANS-POULLET, «Crise: accroissement de l'inégalité entre les sexes. L'inefficacité de la résistance des femmes», Contradictions, n°48, 1986, pp. 12-16.

<sup>82.</sup> La Travailleuse traquée, n°10, novembre-décembre, p. 18.

<sup>83.</sup> Idem.

<sup>84. «</sup> Audience ministérielle », La travailleuse traquée, n°8, juin-août 1935, p. 19-21.

<sup>85.</sup> Achille Delattre (1879-1964), représentant socialiste de Mons (1954), ministre du Travail et de la Prévoyance sociale (1935-1939), ministre du Combustible et de l'Energie (1947-1948), Ministre d'Etat (1945).

dans le commerce et l'industrie, au point de vue de leur occupation à des travaux reconnus insalubres, excédant leurs forces ou qu'il y aurait du danger à laisser effectuer »<sup>86</sup>.

Constituée de dix membres, dont quatre femmes (les socialistes Jeanne-Emile Vandervelde et Isabelle Blume, la catholique Maria Baers, la libérale Georgette Ciselet) elle fut placée sous la présidence de Jeanne-Emile Vandervelde. Ses compétences étaient relativement minces: elle jouissait seulement d'un rôle consultatif et ne pouvait enquêter que sur certaines formes précises de travail féminin. Sa première action fut de demander la suppression de l'arrêté-loi n°40 du 8 décembre 1934, ce qu'elle obtint un mois plus tard<sup>87</sup>. Par la suite, la Commission se réunit peu et son influence resta limitée.

En marge de ces actions pour la défense du travail féminin, La Porte Ouverte s'associa sporadiquement à des campagnes pour l'égalité politique, notamment en 1932 où, avec l'Affranchissement de la Femme et le Conseil National des femmes belges, elle revendiqua le suffrage provincial et législatif. Mais à partir de 1936, la défense de la démocratie polarisa l'attention de Louise De Craene.

#### Contre Rex et le fascisme

La Porte Ouverte considérait Rex comme une nouvelle menace pour l'émancipation des femmes<sup>88</sup>. Le rexisme s'affirmait nettement antiféministe et prônait on ne peut plus clairement le retour de la femme au foyer. A plusieurs reprises, des articles de *La travailleuse traquée* décrivirent la situation des femmes en Allemagne et les conséquences du régime nazi sur le droit au travail féminin.

Dès 1935, Louise De Craene entra à la section belge du Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme. Elle participa à la rédaction de son organe, Femmes dans l'action mondiale, qui s'adressait aux femmes de gauche en lutte contre le fascisme et

<sup>86.</sup> Moniteur belge, 27 juillet 1935, pp. 4752-4753.

<sup>87.</sup> Revue du Travail, juillet 1936, p. 710 (A.R. du 22 novembre 1935).

<sup>88.</sup> L. DE CRAENE-VAN DUUREN, «Danger», Femmes dans l'Action monciale, octobre 1936; « La femme devant le rexisme », Egalité, 8e année, 1932, pp. 54-55.

l'extrême-droite89. Elle y traita de plusieurs thèmes, l'émancipation de la femme, l'enseignement technique des jeunes filles, le danger des théories rexistes pour les femmes.

#### L'action internationale: La Porte Ouverte et l'ODI

Tous les mouvements féministes ont toujours développé de fortes relations à l'étranger. La Porte Ouverte ne déroge pas à cette règle, d'autant plus qu'elle trouve son origine dans un organisme à vocation internationale, l'Open Door International<sup>90</sup>.

Les époux De Craene -Van Duuren formèrent un véritable lien entre la scène nationale et internationale, non seulement par leur présence à tous les congrès internationaux mais surtout par leur participation active. Ernest De Craene accompagna sa femme pratiquement à toutes les rencontres internationales. Membre du Comité de La Porte Ouverte de 1930 à sa mort, il en fut le vice-président pendant cinq ans. Quant à Louise De Craene, oratrice douée et écoutée, elle parvint à faire voter une série d'amendements aux différentes résolutions de l'ODI.

« Les conférences nous permettaient de connaître la situation du travail des femmes à l'étranger [...]. L'ODI rassemblait les informations émanant des différents pays et de l'OIT. Elle demandait aux sections centrales de réagir sur telle ou telle question discutée à l'OIT. C'était le système classique. L'ODI laissait toute liberté aux groupes nationaux dans leurs interventions. Certaines d'ailleurs visaient uniquement des actions nationales. La seule obligation résidait dans un rapport que la branche nationale présentait aux congrès bisannuels »91. Malgré ses moyens limités et son petit nombre de membres (mais extrêmement actifs et convaincus), La Porte Ouverte put exercer son rôle de groupe de pression et remporter quelques victoires.

Grâce à sa représentante permanente à Genève, l'ODI pouvait exercer une pression directe auprès de l'OIT. De son côté La Porte Ou-

<sup>89.</sup> E. FLOUR, C. JACQUES et C. MARISSAL, Répertoire de la presse féminine et féministe en Belgique 1830-1994, sous la dir. de E. GUBIN et L. VAN MOLLE, t. 1., Bruxelles, INBEL, 1994, pp. 197-199.

<sup>90.</sup> Membre du Board Committee, Louise De Craene aurait vraisemblablement accédé à la présidence de l'ODI si elle n'était décédée prématurément (en 1938).

<sup>91.</sup> Interview d'Adèle Hauwel. 17 décembre 1994.

verte s'opposa à diverses reprises à l'OIT<sup>92</sup>. En 1930, le directeur de l'OIT, A. Thomas reconnaissait l'action de l'ODI: « Nous avons relaté l'année dernière l'agression de grand style de l'Open Door International [...]. Cette association se propose d'organiser la résistance contre la protection spéciale des ouvrières que nous avons pour mission d'internationaliser. Nous ne regrettons pas la formation de ce mouvement. Grâce à lui la position des uns et des autres acquiert une particulière netteté. Si comme gardiens des décisions internationales concernant le travail des femmes, nous sommes destinés à recevoir les premiers coups, nous pourrons savoir d'où les coups partent et connaître le nombre de nos adversaires »<sup>93</sup>.

Par sa parole et par sa plume (elle donna quelques articles également au bulletin de l'ODI, *Open Door*), Louise De Craene acquit une réputation internationale, elle était « l'une des apôtres les plus convaincues du féminisme et qui, par la part qu'elle a prise aux Congrès internationaux, est particulièrement au courant de toutes les questions concernant le sort de la femme »<sup>94</sup>.

Elle décède lorsque s'ouvre le cinquième Congrès International de l'ODI à Cambrigde et la présidente, Anna Westergaard, lui rendit ce vibrant hommage: « Her eloquence as a speaker, her clearsighted and philosophe mind made her stand out in the forefront of those who where fighting for the women's cause »95. Les propos de la représentante belge, M.-L. Baekeroodt, sont suffisamment éloquents sur la place que tenait Louise De Craene au sein du mouvement: « Les trois dernières années sont caractérisées par un ralentissement de notre action, 1938 surtout à cause de l'état de santé de notre présidente qui est l'animatrice de notre mouvement, à tel point qu'il s'identifie à elle. C'est pendant cette période que nous nous sommes le mieux rendu compte de l'importance de son activité, que nous avons vu que toutes les initiatives venaient d'elle et que le rayonnement de sa personnalité s'étendait aux autres organisations féminines »96. C'est la mort

<sup>92.</sup> La Travailleuse traquée, n°1, s.d., pp. 10-15; n°8, juillet-août 1935, pp. 23-25; n°8, pp. 8-11; n°9, pp. 13-14.

<sup>93. «</sup> OIT. Rapport du directeur à la 14e Conférence à Genève de juin 1930 », Open Door. Organe trimestriel de l'association ODI, vol. II, n°5, nov. 1931, p. 23.

<sup>94.</sup> L'Action familiale (journal français), décembre 1935.

<sup>95.</sup> Rapport du Congrès de Cambridge, 1938, p. 18.

<sup>96.</sup> M.-L. BAEKEROODT, « L'Open Door en Belgique », Idem, pp. 54-55.

de Louise De Craene (bien plus que le déclenchement de la deuxième guerre mondiale) qui mit l'activité du mouvement en veilleuse.

#### Conclusions

Le Groupement belge de la Porte Ouverte joua certainement un rôle moteur dans le mouvement féministe belge de l'entre-deux-guerres. Malgré un nombre réduit de membres, ses activités furent d'une étonnante vivacité. Deux éléments peuvent expliquer leur succès. Premièrement le caractère ouvertement discriminatoire de la législation du travail féminin qui permit au groupe de légitimer son action. Deuxièmement, Louise De Craene fournit au mouvement l'occasion de se faire entendre au-delà de son propre organe. Les relations des époux De Craene lui ouvrirent en effet les colonnes d'un quotidien comme Le Soir, de revues féministes, d'un journal avant-gardiste comme Le Rouge et Le Noir.

Au niveau international, La Porte Ouverte participait à l'action de l'ODI. La politique de suppression du travail des femmes mariées, qui s'étendait à tous les pays industrialisés en raison de la crise économique, l'idéologie des régimes au pouvoir en Italie et en Allemagne, qui mettait en péril l'émancipation féminine, fournissaient largement à l'ODI des arguments en faveur de ses actions. Comme l'ODI sur la scène internationale, La Porte Ouverte fut considérée sur la scène nationale comme un petit noyau radical à cause de sa revendication d'égalité absolue à tous les niveaux.

Contrairement aux autres mouvements féministes, le groupement avait concentré tous ses efforts dans un seul domaine, l'émancipation économique de la travailleuse. Mais cela ne l'empêchait pas d'être attentif aux grands bouleversements de la décennie, tels la montée du fascisme, le développement de l'extrême-droite, les dangers de guerre, l'apparition du communisme, la guerre d'Espagne. Toutefois La Porte Ouverte s'insérait dans le débat en y privilégiant chaque fois son point de vue spécifique, le droit des femmes au travail.

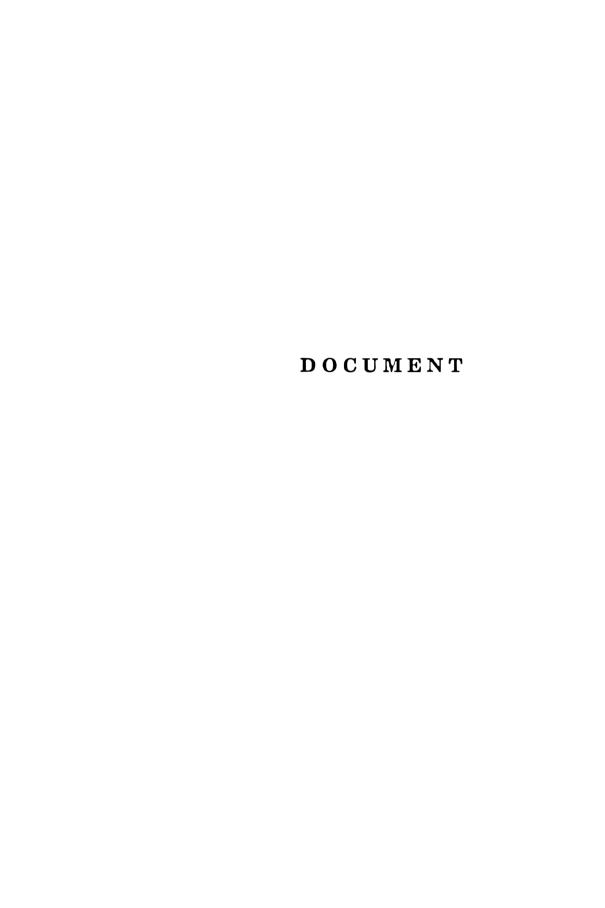
Quant à l'idéologie de la femme au foyer, la Porte Ouverte ne pouvait y adhérer. A maintes reprises, elle rappela que la femme, être adulte et responsable, devait avoir la liberté de ses choix et qu'il n'était pas question de la traiter en mineure en lui indiquant quelle devait être sa place dans la société.

Bien que parlant de choix, les articles de La Travailleuse traquée laissent apparaître une nette préférence pour le travail de la femme

mariée. A plus d'une reprise, les auteurs énumèrent les avantages du travail salarié de la femme, pour elle-même, pour son époux, pour sa famille et pour la collectivité. L'activité professionnelle de la femme était considérée comme une des conditions essentielles de son épanouissement. Le travail développait non seulement des qualités comme l'énergie, la persévérance, la confiance en soi, l'initiative, le sens des responsabilités, l'indépendance... indispensables à la réalisation de la personnalité individuelle comme au progrès de la collectivité. Présentée comme un être social, la femme pouvait contribuer par son travail à la réalisation d'un avenir meilleur.

Le travail permettait également à la femme mariée de se dégager de la tutelle de son mari. Elle pouvait assumer la responsabilité de son avenir. Mais elle pouvait aussi parer aux coups durs du sort et assumer l'avenir des siens en cas de perte du salaire du conjoint (mort, divorce, abandon, maladie, accident, chômage...)<sup>97</sup>. Capable de subvenir à ses besoins, elle sortait de cette alternative: rechercher coûte que coûte un mari et contracter une « union gagne-pain » ou tomber dans les bas-fonds de la misère.

<sup>97.</sup> La Travailleuse traquée, janvier-février 1934, pp. 14-15.



# Elise Soyer (1862-1953)<sup>1</sup> Cinquante ans de féminisme

Entrée en féminisme encore jeune, sollicitée par Marie Popelin qui l'avait remarquée lors de conférences, Elise Soyer se consacra dès ce moment principalement, —on serait tenté d'écrire exclusivement—, à la lutte pour l'émancipation des femmes. De son vivant déjà, elle était considérée comme « la femme belge la mieux renseignée sur le mouvement féministe de son pays, ayant assisté à l'éclosion de toutes les sociétés neutres… »<sup>2</sup>.

Lorsqu'elle s'éteint en 1953, à plus de nonante ans, c'est en vain que l'on cherche une biographie, que l'on tente de glaner les traces de ce passé militant. Hormis l'hommage que lui rend Marthe Boël, présidente du Conseil National des femmes belges³, elle meurt, entourée d'une totale discrétion, jusque dans l'avis nécrologique inséré par sa famille après l'enterrement: « On nous prie d'annoncer le décès de Mme Elise Soyer, secrétaire honoraire du Conseil national des femmes, chevalier de l'Ordre de Léopold, survenu le 7 mars 1953 à Etterbeek dans sa 91e année. Les funérailles ont eu lieu dans l'intimité. Le présent avis tient lieu de faire-part »<sup>4</sup>.

Masquée par des personnalités plus démonstratives, Elise Soyer fut pourtant l'indispensable cheville ouvrière du féminisme belge, sans laquelle rien n'était possible: jamais présidente, mais toujours secrétaire, trésorière, vice-présidente, d'une activité consciencieuse et opiniâtre, reconnue par tous.

Jeune femme, elle évolua dans les milieux cultivés et artistiques de la capitale où elle semble avoir inspiré divers peintres. On cite

<sup>1.</sup> Nous remercions ici tout particulièrement Mmes Schuermans et Goovaerts, Mr J. De Mal, ainsi que le Centre d'histoire locale d'Ixelles, grâce à qui nous avons pu obtenir de très nombreuses informations.

<sup>2.</sup> Revue de la femme belge, 1er janvier 1922, p. 1.

<sup>3.</sup> Bull. du CNFB, mars-avril 1953.

<sup>4.</sup> Le Soir, 12 mars 1953.

Jean Delville, Auguste Donnay, G. Baltus... « qui désirèrent faire son portrait et fixèrent sur la toile le charme distingué de ses traits et la noblesse si personnelle de son maintien »<sup>5</sup>. A l'âge mûr, elle est décrite comme comme « une femme exquise, très accueillante pour les jeunes [...], toujours vêtue d'une robe de soie noire, bruissant à chaque pas... »<sup>6</sup>. Quelle femme se profile derrière la militante? De sa vie privée, rien ne transparaît sous sa plume et son entourage semble respecter ce silence tacite. Aucun article n'évoque sa vie familiale ou personnelle.

Le manuscrit qu'elle laisse éclaire évidemment sur son parcours militant, et d'une certaine manière, sur quelques aspects de sa personnalité. Mais derrière la féministe, que sait-on d'elle? Une étude biographique est en cours<sup>7</sup>, mais dans l'immédiat, bornons-nous à replacer Elise Soyer dans le contexte où elle a voulu se présenter elle-même, celui du féminisme en Belgique.

### Une formation artistique

Fille de Clémence Le Louchier et de César Soyer, Elise-Etiennette-Charlotte-Emilie-Honorine naît le 28 janvier 1862 à Ixelles (Bruxelles)<sup>8</sup>. Ses parents sont tous deux originaires de Tournai, sa mère, sans profession est âgée de 22 ans. Son père est lieutenant, détaché à ce moment au Ministère de la Guerre. Elève d'Isabelle Gatti de Gamond<sup>9</sup>, elle poursuit des études d'art dramatique au Conservatoire de Bruxelles. Après une brève expérience théâtrale, saluée pourtant comme prometteuse, elle s'oriente vers l'écriture: « Mme Nyst que l'on croyait résolue à entrer au théâtre, se mit à écrire et écrivit agréablement » <sup>10</sup>. Entretemps, en 1887, elle a épousé

<sup>5.</sup> Revue de la femme belge,1er janvier 1922, p. 1.

<sup>6.</sup> Souvenirs de Fernande Baetens, dans « Le Cinquantenaire du CNFB », Bull. du CNFB, juillet-août 1955, p. 3.

<sup>7.</sup> Elle sera publié dans un prochain numéro de Sextant, consacré à « Militantes ».

<sup>8.</sup> Administration communale d'Ixelles, Registre des naissances, 1862, n°60.

<sup>9.</sup> Feuille dactylographiée, non datée: A.V.B. Fonds Nyssens: carton n°2.

<sup>10. «</sup> Nos femmes », dans La Ligue. Organe belge du Droit des femmes, publié à l'occasion du Congrés féministe international tenu à Bruxelles du 4 août au 7 août 1897, p. 144.

Raymond Nyst<sup>11</sup>, dont elle aura une fille, Marguerite. Homme de lettres, journaliste au quotidien *Le Soir*, Nyst est l'un des fondateurs de la revue *Le Mouvement littéraire*. Ce mariage explique vraisemblablement son changement de cap.

Elle collabore tout naturellement au Mouvement intellectuel, qui fait suite au Mouvement littéraire, publie des études biographiques, et des portraits d'artistes et d'écrivains. Parallèlement elle donne des conférences sur des sujets très variés: l'éducation esthétique de la femme et de l'enfant, les pensées d'artistes... 12. Elle écrit également dans les Cahiers féministes d'Isabelle Gatti de Gamond, dans La Revue littéraire ainsi que dans deux quotidiens : l'Aurore et Le Soir 13.

#### Premières activités féministes

Dès la création de la Ligue Belge du droit des Femmes en 1892, Elise Soyer en est membre et collabore à son organe, La Ligue<sup>14</sup>. Cinq ans plus tard, elle participe activement à la mise sur pied de la Société belge pour l'amélioration du sort de la femme (ASF), plus spécifiquement tournée vers les problèmes du travail féminin. L'ASF est présidée par Elise Beeckman-Pousset, bouillante journaliste au Petit Bleu et mère de Jeanne, la future Mme Vandervelde. Elise Soyer assure le secrétariat, fonction de longue haleine puisqu'on l'y retrouve toujours à la veille de la seconde guerre mondiale!

Elle participe aussi aux nombreux essais de la Ligue pour créer un front féministe à la fin du siècle et lorsque ce rapprochement se concrétise en une *Union féministe* en 1902, Elise Soyer en est secrétaire générale. Mais l'Union n'aura qu'une existence éphémère et des dissensions mèneront à sa dissolution<sup>15</sup>.

13. CNFB, n°40, mars-avril 1953, p.1.

<sup>11.</sup> Sur Raymond Nyst (1864-1948): Bibliographie des écrivains français de Belgique 1881-1960, ss la dir. de R. BRUCHER, t. IV, Bruxelles, 1972, pp. 371-373.

<sup>12.</sup> Ibidem.

<sup>14. «</sup> Nos fernmes », dans La Ligue. ...., p.mars 1892

<sup>15.</sup> Baronne BOËL et C. DUCHENE, Le féminisme en Belgique 1892-1914, Bruxelles, 1955, p. 85.

### Le Conseil national des femmes belges

Certaines féministes continuent à travailler à l'unification du mouvement. Lorsque le Conseil National voit enfin le jour, le 30 janvier 1905, Elise Soyer est non seulement parmi les fondatrices mais elle est nommée trésorière, et ce jusqu'en 1916 où, refusant de remplacer à la présidence Léonie La Fontaine alors en Suisse, elle est nommée secrétaire générale. En 1934<sup>16</sup>,—selon Marthe Boël en 1936<sup>17</sup>—elle abandonne cette charge à Fernande Baetens, jeune avocate et elle devient secrétaire générale honoraire. Pendant près de vingt ans, Elise Soyer représenta le Conseil aux quatre coins du monde, comme déléguée aux réunions et aux assemblées quinquennales du Comité exécutif du Conseil international des femmes.

Dans la droite ligne de ses engagements, elle s'associe à la fondation en 1913 de la Fédération belge pour le suffrage (branche belge de l'Alliance internationale des femmes pour le suffrage créé en1904) où elle occupe la vice-présidence, Jane Brigode la présidence et Louise van den Plas le secrétariat.

### Toujours intéressée par la culture et l'art...

Elise Soyer demeure aussi en contact avec les milieux artistiques et culturels de sa jeunesse. Lorsque se créé en 1908, à l'initiative de Marguerite Baulu, femme de lettres française de passage à Bruxelles, l'Oeuvre des Fêtes dans les hôpitaux, qui organise des conférences, des concerts et des représentations théâtrales dans les principaux hôpitaux bruxellois<sup>18</sup>, Marguerite Van de Wiele en assure la présidence et Elise Soyer... le secrétariat.

Dans un même souci de diffusion culturelle, elle participe à la création du Lyceum Club en 1908. Elle en assure —une fois encore— le secrétariat. Au lendemain de la première guerre mondiale, le Lyceum, complètement réorganisé par l'Union patriotique des femmes belges, la compte parmi les membres de son Comité<sup>19</sup>.

<sup>16.</sup> Manuscrit p. 27.

<sup>17. «</sup> Le Cinquantenaire du CNFB », dans Conseil national des femmes belges, juil./août 1955, p.3.

<sup>18.</sup> Baronne pol BOËL, C. DUCHËNE, op. cit., p. 106.

<sup>19.</sup> CNFB, p. 2

Mais elle est aussi passionnée d'informations et se qualifie ellemême de journaliste. En 1910, alors qu'elle traverse des difficultés personnelles<sup>20</sup>, elle fonde l'*International Féminin*, organe de la Société belge pour l'amélioration du sort de la femme, qui se fait aussi l'écho des activités du Conseil national des femmes belges. Ce journal est l'oeuvre quasi exclusive d'Elise Soyer qui en assure la rédaction jusqu'en 1934, date à laquelle elle décide spontanément d'abandonner la publication pour des raisons familiales<sup>21</sup>.

Peu avant la première guerre, lorsqu'il est question en 1909 de fonder un Office de documentation féminine, intégré à l'Office international de Bibliographie, c'est à elle que Paul Otlet fait appel. Avec l'aide de Marguerite Gobat, conservatrice de la Bibliothèque pacifiste de Genève, elle met l'Office sur pied avec Léonie La Fontaine<sup>22</sup>.

#### 1914-1934

La guerre constitue une coupure profonde dans sa vie. Très patriote, elle s'engage dès les premiers jours du conflit dans l'Union patriotique des femmes belges (3 août 1914), qu'elle contribue à créer et dont elle est vice-présidente. Elle met en même temps son expérience de documentaliste, acquise à l'Office de Documentation, au service du Bureau féministe international de renseignements, dont le siège est situé à Genève et qui tente de renseigner les réfugiés sur leurs parents restés au pays<sup>23</sup>.

La paix revenue, elle fait une brève incursion dans l'arène politique en 1921. Se départissant de son légendaire neutralisme, elle se présente aux élections législatives de novembre comme candidate sur la liste de la Confédération Nationale des Classes Moyennes.

Ce choix peut paraître étonnant. Il la distingue en tout cas de ses compagnes de lutte, Marie Parent ou Léonie La Fontaine, engagées dans l'aventure du Parti Général des Femmes belges. Il la distingue de celles qui, dans son entourage direct, se sont portées sur des listes libérales aux élections communales d'avril. Mais ce choix témoigne

Elle divorce en novembre 1910.

<sup>21.</sup> E. FLOUR, C. JACQUES, Cl. MARISSAL, Répertoire de la presse féminine et féministe ren Belgqiue 1830-1994, ss. dir. E. GUBIN et L. VAN MOLLE, Inbel, Bxl., 1994, p. 258.

<sup>22.</sup> L. CAJOT, « Elise Soyer », Revue de la Femme belge, n°1, janvier 1922, p.2.

<sup>23.</sup> CNFB, p. 2.

sans doute de ses propres difficultés, de ce désir, comme elle l'explique elle-même dans une interview, de défendre « les rentiers sans rentes suffisantes, les pensionnés à maigre revenu, les intellectuels et les savants dont les travaux ne sont guère payés » <sup>24</sup>, c'est-àdire cette nouvelle « classe pauvre », issue de la guerre et de la dévaluation du franc, à laquelle elle appartient. Son choix témoigne enfin d'un certain désenchantement: « Les libéraux m'ont toujours déplu, non pour leurs idées mais pour la manière absurde dont ils ont systématiquement négligé l'éducation politique des femmes. Les catholiques sont trop sectaires, et si dans le temps mes sympathies allaient aux ouvriers malheureux et travailleurs, aujourd'hui je ne peux admettre leur manière d'agir... »<sup>25</sup>.

L'entre-deux-guerres n'est pas pour elle un moment de repos, bien au contraire. Elle témoigne d'une activité réellement débordante au plan international et reprend dès 1920 la publication de l'International féminin. Elle y manifeste toujours le même penchant pour les arts, la littérature (notamment Neel Doff, dont elle publie régulièrement des nouvelles), mais elle fait preuve aussi d'un intérêt soutenu pour le sport féminin, en particulier pour les exploits d'aviatrices!

En 1934, âgée de 72 ans, elle se retire « officiellement » tout en participant toujours aux réunions de l'ASF et du Conseil National des femmes belges. C'est la seconde guerre qui semble marquer son véritable retrait de la vie active.

On trouve ainsi Elise Soyer associée à toutes les manifestations du féminisme laïque, mais c'est principalement à l'ASF et au Conseil National des femmes qu'elle semble avoir donné le meilleur d'ellemême.

Catherine Jacques et Claudine Marissal

-

<sup>24.</sup> Revue de la femme belge, 1er novembre 1921, p. 2.

<sup>25.</sup> Ibidem.

## Présentation du manuscrit<sup>26</sup>

Elise Soyer laisse un manuscrit de 130 pages, intitulé *Historique* du Féminisme en Belgique. Le récit s'étend des années 1882 à 1937-1939, soit comme elle le souligne elle-même dans la table des matières, il évoque 57 ans de militantisme féministe. Elise Soyer contribue ainsi à fonder la tradition, faisant remonter le féminisme à sa propre expérience et aux conséquences de la fameuse Affaire Popelin. Elle conforte ainsi la version classique, remise aujourd'hui en question par les historiens et historiennes, peu convaincu(e)s par la génération spontanée d'un féminisme dont on retrouve au contraire des germes dans la société belge dès les années 1830.

Onne connaît ni les circonstances ni le moment exact de la rédaction de ce texte, fondé principalement sur la documentation dont elle disposait. On pencherait en faveur d'une écriture à la veille de la seconde guerre puisque les dernières informations s'arrêtent en 1939 et qu'aucune allusion n'est jamais faite à la seconde guerre mondiale. Toutefois un lapsus concernant le journal « La Femme Prévoyante », qui ne porta ce nom qu'à partir de 1946-, ne permet pas d'exclure une rédaction plus tardive ou plus étalée. Quoi qu'il en soit, en 1939 Elise Soyer est âgée de 77 ans. Bien qu'elle se soit « officiellement » retirée depuis 1934, on sait qu'elle continue à assister aux réunions du Conseil National des Femmes belges comme secrétaire générale honoraire.

Le texte qu'elle nous livre se veut un récit « historique ». Il ne s'agit donc pas de souvenirs personnels mais d'un exposé « institutionnel », relativement descriptif, égrenant les nous des associations, leurs buts et les personnes qui les animèrent, le tout dans un souci évident d'objectivité qui la pousse à parler d'elle-même à 1 a troisième personne. Ce manuscrit représente donc un tout premier essai de synthèse du mouvement féministe belge, écrit par une des principales protagonistes du mouvement. Mais resté inédit, il fut supplanté par l'ouvrage de la baronne Boël et de C. Duchène, Le

<sup>26.</sup> Le manuscrit d'Elise Soyer est conservé au Conseil National des Fernnes francophones à Bruxelles. Nous remercions très vivement le Conseil et sa présidente, Mme Alixin, de nous avoir facilité la publication de ce texte.

Féminisme en Belgique 1892-1914, publié à l'occasion du cinquantenaire de Conseil National des Femmes belges en 1955.

On peut évidemment regretter, —et ressentir une légitime frustration—, de trouver sous sa plume si peu d'impressions personnelles, d'anecdotes originales qui entraineraient le lecteur, la lectrice au-delà de la façade institutionnelle. D'autant qu'Elise Soyer est probablement une des seules féministes, sinon la seule, à avoir participé aussi activement à tant d'associations.

Tel quel, le texte n'offre donc pas de véritables « révélations » sur le féminisme, –étant donné l'état actuel des connaissances. De plus, i l concerne un aspect du féminisme, –le féminisme laïque–, et ignore assez superbement les tentatives catholiques et l'action féminine au sein des partis. A part quelques lignes rapides sur le Féminisme chrétien, on ne trouvera aucun renseignement sur les groupements féminins catholiques. Pourtant Soyer connaît quelques unes de leurs dirigeantes, qu'elle a côtoyées pendant la guerre au sein de l'Union Patriotique. Elle en rencontre régulièrement au CNFB, devenu pluraliste après 1918. Mais son domaine reste celui de l'héritage de la Ligue du droit des femmes, dans la mouvance laïque.

Avec ses limites, et ses quelques défaillances chronologiques, quel intérêt ce manuscrit offre-t-il? Il est évidemment fondamental pour la biographie de Soyer elle-même. Mais aussi pour l'image de ces féministes bourgeoises qui, dès le début du 20e siècle, se posent en contre-exemples des stéréotypes féminins. Beaucoup d'entre elles sont mariées et mères de famille, sans que cela ne les enferme à la maison. Elles militent en Belgique mais aussi à l'étranger (et même surtout à l'étranger, on y reviendra). L'une des principales vertus du texte de Soyer, si on le compare à l'ouvrage classique de Boël et Duchène, est de faire découvrir de nouveaux milieux et surtout de nouveaux aspects du féminisme.

Nouveaux milieux, nouveaux aspects

Outre les milieux intellectuels traditionnels, militantes issues de la pépinière « Gatti », apparaissent ici clairement des femmes évoluant dans des milieux artistiques et journalistiques. Soyer ellemême a fait des études d'art dramatique. Par son mariage, elle évolue dans un milieu littéraire. D'autres femmes artistes, écrivaines, publicistes, peintres, relativement marginales dans la société bourgeoise fin de siècle, participent aux efforts d'émancipation féminine et de reconnaissance de la créativité féminine. Ces contacts

s'intensifient presque « naturellement » via certaines oeuvres, comme l'Oeuvre des Fêtes des Hôpitaux et Hospices civils de Bruxelles.

Elise Soyer est aussi en contact avec des artistes au Lyceum Club. On serait tenté aujourd'hui de sourire devant ces efforts pour offrir aux femmes -et exclusivement à elles- un lieu de rencontres culturelles. Loin de traduire un caprice élitiste de bourgeoises désoeuvrées, cette tentative témoigne au contraire d'une aspiration presque existentielle pour imposer une nouvelle image féminine, à un moment où la société persiste à ne voir dans ces femmes cultivées que des pédantes ou des bas-bleus. Les moqueries sont légion sur celles qui « bourrent leurs cervelles d'oiseau des notions les plus disparates... Heureusement, très heureusement, elles ne les comprennent pas toujours... On rencontre dans ce curieux petit monde, des vieilles filles qui font de cette logomachie la distraction de leur solitude et trouvent leur compte à militer dans l'armée des revendications féminines, des femmes d'artistes qui veulent avoir un 'salon' et des jeunes filles qui trouvent ingénieux de remplacer le coup de l'aquerelle et du piano' devenu trop classique, par l'appeau de l'intellectualité »27. La Maison des Artistes, qui expose des oeuvres féminines sous les auspice de l'ASF (Société pour l'Affranchissement du Sort de la femme) témoigne aussi largement de ce désir de reconnaissance, tout comme La Maison Gabrielle Petit, centre récréatif et culturel pour femmes à Bruxelles dans l'entre-deuxguerres.

La diversité des associations auxquelles participe Elise Soyer laisse rêveur. Le chercheur qui aborde l'étude du féminisme ressent toujours le même étonnement devant la multitude d'organisations militant tous azimuts, contre l'alcoolisme, contre la prostitution, pour la paix, pour le suffrage, pour la réforme du Code Civil... dans une même foulée. A la différence des autres mouvements militants, souvent ciblés sur une catégorie sociale ou sur une revendication particulière, le féminisme « ratisse » large, revendique pour la moitié de l'humanité, dans une perspective de changement social global, tant au niveau des moeurs que des lois. C'est sans doute une des causes de son relatif insuccès. Il ajoute à ses campagnes une première libération des esprits et des corps, et l'on voit des féministes défendre, à la Ligue de l'Enseignement, la mixité, la co-éducation mais aussi la gymnastique et les sports.

 $<sup>27\,</sup>$  . L. DUMONT-WILDEN, « Nos petites intellectuelles », Coins de Bruxelles, Bruxelles, 1905, pp. 91-92.

On assiste donc à un brassage continu de personnes évoluant « habituellement » dans des sphères différentes, des intellectuelles, comme Marie Popelin, des dames d'oeuvres, comme Julie Wijvekens, des moralistes rigides comme Joséphine Keelhoff, Antonia ou Marguerite Nyssens... Enfin, rencontrée pour la première fois grâce au texte d'Elise Soyer, l'Union des Femmes coloniales.

Mais l'originalité du texte de Soyer réside certainement dans l'a perspective internationale, absente chez Boël et Duchène. Elise Soyer est une globe-trotter du féminisme, elle est toujours prête à boucler sa valise. Cette mobilité, cette disponibilité jamais prise en défaut (elle ne se fera remplacer qu'une seule fois au Congrès international des femmes à Stockholm en 1933) constitue un de ses principaux traits de caractère, que l'on retrouve d'ailleurs, à des degrés divers, chez d'autres dirigeantes. Car ces féministes partent souvent en groupe: relevons quelques-uns de ces voyages, effectués à une époque où ils ne s'accompagnaient ni du même confort ni des mêmes facilités qu'aujourd'hui.

L'itinéraire débute à Genève en 1908. Puis Toronto 1909, Budapest et La Haye 1913, Rome 1914, Londres 1919, Christiana 1920, Marseille et Copenhague 1923, Washington 1925, Genève 1927, Londres 1929, Vienne 1930, Paris et Genève 1934, Dubrovnick 1936. Ces récits apportent au texte une bouffée d'air frais, on imagine ces bourgeoises, robe longue et grand chapeau, visitant en 1909 Montréal, Ottawa et les chutes du Niagara. Puis se lançant dans une tournée de propagande à l'américaine: Vancouver, Chicago et Détroit,... 23 jours en Pullman en nous arrêtant dans toutes les villes, reçues par les autorités qui, en auto, nous firent voir les beautés du pays » (mss p. LXV). Grisée d'espace, Soyer note à son retour que la Belgique lui semble un paysage « de jolis jouets d'enfants » (mss p. LXV).

Les émerveillements sont constants devant les fastes de ces rencontres. Rome juste avant la guerre, « la ville des roses et des femmes », (mss p. 67), les réceptions au Palais (à Rome, à Christiana, à La Haye), à la Maison Blanche (« banquet de 500 couverts »). Mais elle note aussi l'intolérable exclusion des Noirs et nous livre en même temps une vision insolite: « ...j'aime les Noirs et je me suis promenée toute seule dans leur quartier visitant leurs maisons sans le moindre dommage » (mss p. 73).

Le travail « intense » (et parfois « exagéré » quand Soyer part seule représenter les différentes sections du CNFB [mss p. 71]) permet

de nouer des contacts partout dans le monde. Mais surtout cet internationalisme met du baume au cœur des féministes, si peu reconnues dans leur propre pays. Pour Elise Soyer, ces rencontres et leurs fastes constituent la preuve irréfutable « de la force immense de nos revendications » (mss p. LVI).

Tel est le document laissé par Elise Soyer. Nous le publions sous sa forme originelle, laissant les « blancs » qui s'y trouvent, respectant aussi un emploi fantaisiste des majuscules et des minuscules - et quelques libertés prises çà et là avec l'orthographe, y compris dans les noms propres. Dans la mesure du possible nous rectifions les erreurs et nous identifions les personnes citées. Mais il n'est pas toujours facile de débusquer la personnalité d'une épouse derrière les nom et prénom d'un mari. Dans ce domaine, il reste beaucoup à faire pour mettre à la disposition du chercheur des outils biographiques satisfaisants.

Eliane Gubin

# L'Onternational Féminin

Organe de la Société Belge pour l'Amélioration du Sort de la Femme

# L'International Féminin

Organe Belge d'Informations Féministes

## L'International Féminin

ORGANE BELGE D'INFORMATIONS FÉMINISTES

Direction-Administration:

MT Elise NYST

AVENUE BRUGMANN, 104

BRUXELLES

Affilité à l'Union de la Presse Périodique

L'annonce.

ANNONCES:

L'annonce.

## l'Uniernational Féminin

Organe bi-mensuel belge d'Informations Féministes

L'International féminin Evolution du sous-titre de 1910 à 1934 (Coll. CNFB)

## Historique du féminisme en Belgique

(1ère partie)

## par Elise Soyer

Vers 1880, trois jeunes femmes, trois sœurs habitant Bruxelles, les demoiselles Popelin, furent priées par l'avocat Bourlard de créer à Mons une école laïque de jeunes filles. Ecole qui eut un grand retentissement en Belgique-mais après la défaite libérale en 1884, l'école fut licenciée<sup>1</sup>.

Une des demoiselles Popelin était morte, les deux autres, Marie et Louise revinrent à Bruxelles et entrèrent à l'Université; Marie fit ses études de droit, Louise devint pharmacienne<sup>2</sup> et s'établit rue Notre Dame au Bois, près de la place St-Jean quelques années seulement.

Marie, née en 1847<sup>3</sup>, ayant fini ses études de docteur en droit, se présenta le 3 décembre 1888 à la barre de la Cour d'Appel de Bruxel-

<sup>1.</sup> Sur ce point, les informations d'Elise Soyer sont imprécises. Marie Popelin (1846-1913) était institutrice au Cours d'Education dirigé par Isabelle Gatti de Gamond depuis 1864. En 1875, elle fut chargée de diriger une école moyenne pour filles à Mons, créée à l'initiative de l'oeuvre libérale du Denier des Ecoles sur le modèle des Cours d'Education de Bruxelles. Elle y enseigna avec ses deux soeurs Louise et Erma jusqu'en 1881. Affectée par des deuils familiaux, sa soeur Emma, son frère puîné Emile (officier belge au Congo, né en 1847, décédé le 25 mai 1881 lors d'une expédition: Biographie coloniale, t. II, col. 780-783), elle obtient son transfert à la direction de l'Ecole Moyenne pour filles à Laeken (Bruxelles). Relevée de ses fonctions dès l'année suivante (1882), elle entreprend des études de droit à l'Université de Bruxelles, qu'elle termine avec distinction en 1888. Elle consacra sa vie à promouvoir le féminisme en Belgique. Restée célibataire, elle vécut avec sa soeur Louise et son frère, docteur en médecine. Sur Marie Popelin: Biographie Nationale, t. XXXIX, col. 733-742.

<sup>2.</sup> Louise Popelin entreprit des études de pharmacie à l'Université de Bruxelles, où elle compte parmi les premières diplômées (D. VAZQEZ-MARTINEZ, «Note sur les premières pharmaciennes en Belgique », Sextant, n° 3, 1994-95, p. 152 et p. 155).

<sup>3.</sup> Marie Popelin est née à Schaebeek le 16 septembre 1846.

les assistée par Mtre Jules Guillery<sup>4</sup>, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats qui demanda à la Cour d'admettre Melle Marie Popelin à la prestation de serment préalable à l'exercice de la profession d'avocat, conformément aux articles 13 et 14 du décret du 14 décembre 18...<sup>5</sup>

Melle Marie Popelin était en Belgique la première femme se présentant à la barre.

Sur l'opposition de M. le procureur Général Van Schoor<sup>6</sup> qui soutenait que les dispositions du décret de 18[10] n'étaient pas applicables aux femmes et après avoir entendu pour Melle Popelin les plaidoiries de Mtres Guillery et Louis Frank<sup>7</sup>, la Cour d'Appel rendit le 28 décembre 1888 un arrêt qui repoussa la demande de Melle Marie Popelin.

Le pourvoi de cassation formé contre cet arrêt fut rejeté par arrêt de la Cour de Cassation en date du 11 novembre 1889.

C'était devant le pouvoir législatif qu'il fallait poser la question. Par la suite, un projet de loi fut déposé le 24 Janvier 1901 par MM. Emile Vandervelde, Hector Denis, J. Hubin et Paul Janson<sup>8</sup>.

<sup>4.</sup> Sur Jules Guillery (1824-1902), bâtonnier de l'Ordre des avocats à Bruxelles à trois reprises, représentant libéral de Bruxelles de 1859 à 1884, président de la Chambre des Représentants de 1878 à 1881, ministre d'Etat en 1891: Journal des Tribunaux, 13 février 1892, col. 178-181 et Le Parlement belge 1831-1894. Données biographiques sous la dir. de J.-L. DE PAEPE et Ch. RAINDORF-GERARD, Ac. Royale de Belgique, Bruxelles, 1996, p. 332.

Décret de 1810.

<sup>6.</sup> Sur Charles Van Schoor, magistrat (1840-1902): Belgique Judiciaire, 1902, col. 1409-1410 et Biographie Nationale, t. XXI, col. 905-908.

<sup>7.</sup> Sur Louis Frank (1864-1917), avocat, l'un des fondateurs du féminisme belge: Biographie Nationale, t.XXXIX, col. 372-378; F. DE BUEGER-VAN LIERDE, «Louis Frank, pionnier du mouvement féministe belge», Revue belge d'histoire contemporaine, IV, 1973, 3-4, pp. 377-392.

<sup>8. «</sup> Proposition de loi ayant pour objet de permettre aux ferrures, munies du diplôme de docteur en droit, de prêter le serment d'avocat et d'exercer cette profession ». La proposition, déposée par Emile Vandervelde (Doc. parl., Chambre, 1900-1901, n°61), était contresignée par Georges (et non J.) Hubin (1863-1947) représentant socialiste de Huy, Hector Denis (1842-1913) représentant socialiste de Liège et Paul Janson (1840-1913), représentant libéral de Bruxelles. Reprise par Emile Vandervelde, alors ministre de la Justice, le 20 avril 1920 (Doc. parl., Chambre, 1919-1920, p. 751), cette loi, votée le 7 avril 1922, permit aux femmes d'accéder au barreau 42 ans après qu'elles aient obtenu l'accès au diplôme en droit.

Le projet ne fut examiné qu'en 1908, la section centrale statua en 1912 mais ce ne fut que le 21 Août 1922 que fut approuvée la Loi autorisant les femmes munies du diplôme de docteur en droit de préter (sic) serment.

Melle Marie Popelin était morte en 1913. Ce fut Melle Marcelle Renson<sup>9</sup> qui, ses études commencées à Bruxelles et finies à Paris par suite de la fermeture de notre Université (1914-1918) avocat à Paris depuis 1919, rentrant en Belgique, repassa ses examens, ainsi que l'exige la loi, et Melle Paule Lamy<sup>10</sup> qui furent les premières femmes inscrites au bareau (sic) de Bruxelles.

Retoumons en 1889. Mtre Louis Frank, le jeune avocat de Melle Marie Popelin, très convaincu féministe, prit l'initiative du mouvement féministe en Belgique, mouvement qui existait déjà depuis de nombreuses années en Angleterre et dans les pays Scandinaves.

Pourtant, il ne faut pas oublier de mentionner qu'un journal féministe existait déjà en Belgique à cette époque, rédigé par une Belge qui, partie pour Paris, y épousa un Français et continua à s'occuper activement des questions féministes<sup>11</sup>. Nous devons à Mme Hersant de nombreuses livraisons sur: La femme en Chine - dans l'Inde - à travers l'idée religieuse - dans la Bible - dans le Koran (sic) - dans l'oeuvre théosophique. Le féminisme Universel - Femmes illustres et femmes de Génie - etc, etc.

<sup>9.</sup> Marcelle Renson, née à Bruxelles en 1894, première femme inscrite comme avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, le 8 mai 1922. Membre du CNFB, où elle préside de la Commission des Lois; déléguée en 1930 par le ministre Paul Hymans à La Haye à la Commission d'unification du droit international, associée à diverses reprises aux travaux du bureau de l'Alliance internationale pour le Suffrage des femmes.

<sup>10.</sup> Paule Lamy, née le 9 octobre 1892 à Schaerbeek, docteur en droit de l'Université Libre de Bruxelles le 23 décembre 1921, inscrite au Barreau de Bruxelles du 27 juin 1922 au 27 novembre 1956. Décédée le 5 juillet 1967.

<sup>11.</sup> Il s'agit de Madernoiselle de Lummen, ferrme de lettres qui fonda à Bruxelles, avec une demoiselle La Nauze, une éphémère association (Le Peuple, 21.11.1892) et une revue « sociologico-féministe » La revendication des droits féminins (janvier 1892). Après son mariage avec Mr Hersant, elle se fixe à Paris où on la retrouve retarment comme présidente d'honneur du Congrès de l'Humanité en 1912 (International féminin, 01.01.1913).

## Ligue Belge du droit des femmes<sup>12</sup> – femmes libérales –<sup>13</sup>

La ligue fut fondée en 1892 par Melle Marie Popelin, Mtre Louis Frank, Melle I. van Diest<sup>14</sup>, première femme médecin et Mr Henri La Fontaine<sup>15</sup>, avocat.

On vit bientôt dans le comité de la ligue Melle Léonie La Fontaine<sup>16</sup>, Melle Louise Popelin, pharmacienne, Dr Marie Derscheid<sup>17</sup>, Melle Gatti de Gamond<sup>18</sup>, directrice de l'école des filles

13. Sur la Ligue, voir F. DE BUEGER-VAN LIERDE, « La Ligue belge du droit des femmes », Sextant, n°1, hiver 1993, pp. 11-21. Bien que pluraliste et neutre, La Ligue ne réunit pratiquement que des membres de la bourgeoisie libérale.

<sup>12.</sup> Manuscrit p. V.

<sup>14.</sup> Isala Van Diest (1842-1916), docteur en médecine de l'Université de Berne, première femme à obtenir, par A.R. en 1884, l'autorisation d'exercer la médecine en Belgique: C. DANGOTTE, « La première femme médecin belge », Annales de la Société pour l'histoire des hôpitaux, V, 1967, pp. 79 sv.; D. KEYMOLEN, « Isala Van Diest. Arts en feministe », Spiegel Historiael, 10, 1975, pp. 304-309 et « Les premières femmes médecins en Belgique 1873-1914 », Cahiers Marxistes, 191, 1993, pp. 127-146.

<sup>15.</sup> Henri La Fontaine (1854-1943), avocat, sénateur socialiste à partir de 1894, co-fondateur de l'Office International de Bibliographie, prix Nobel de la Paix en 1913: Biographie Nationale, t. XXXVIII, col. 213-221 et J. THYSSENS, « Henri La Fontaine et l'idée de la Paix internationale », Cent ans de l'Office de Bibliographie, Ed. Mundaneum, Mons, 1995, pp. 83-111.

<sup>16.</sup> Léonie La Fontaine, soeur du précédent, fut l'une des chevilles ouvrières du féminisme belge. Membre de la Ligue du droit des femmes, membre fondateur du Conseil National des femmes belges, elle dirigea l'Office d'information sur les métiers, carrières et professions de femmes et collabore en 1909 à l'Office de Documentation féminine (voir 2e partie). Profondément pacifiste, elle adhère dès 1915 à Genève à la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté. Membre de l'Union belge pour le Suffrage en 1919, elle participe avec Marie Parent à l'essai d'un Parti général des femmes belges (M. BRUWIER, «Henri La Fontaine et l'Ordre maçonnique mixte international Le Droit Humain », Cent ans de l'Office international..., pp. 113-135).

<sup>17.</sup> Marie Derscheid (1859-1932), après un régendat à l'Ecole Normale de Mons, elle poursuit des études de chimie à l'Institut agronomique de Gembloux puis des études de médecine à l'ULB. Diplômée en 1894, médecin de 1895 à 1911 à l'Hospice des Enfants Assistés, elle épouse le pédiatre A. Delcourt. Fondatrice et présidente de la Fédération belge des Fernnes universitaires, vice-prési-

qui porte son nom, rue du Marais, Melle Marie Parent<sup>19</sup>, Mree Houyoux-Richald<sup>20</sup>, qui par la suite devint vice-présidente de la Ligue de l'Enseignement, Dr Desneux-Weil<sup>21</sup> (sic), Mres Wyvekens<sup>22</sup>, Breamaker<sup>23</sup> (sic), Groninckx<sup>24</sup> (sic), Levoz-Hauzeur<sup>25</sup>, Nicolet et

dente de la Société belge d'orthopédie: Bulletin de la Fédération belge des femmes universitaires, 1933, pp. 3-6; Le Scalpel, 10 décembre 1932, pp. 778-781.

18. Sur Isabelle Gatti de Garrond (1839-1905): Biographie Nationale, t. XXXI, col. 377-383 et B. J. BAUDART, Isabelle Gatti de Gamond et l'origine de l'enseignement secondaire pour jeunes filles à Bruxelles, Bruxelles, 1949.

- 19. Marie Parent (1853-1935), femme de lettres, membre de l'Union des Fernnes contre l'alcoolisme, fondatrice en 1905 de l'Alliance des fernnes contre l'abus de l'alcool. Succède à la présidence de la Ligue du droit des fernnes à la mort de Marie Popelin en 1913. Membre de la Libre-Pensée (1925), présidente de la Ligue des fernnes rationalistes, membre du CNFB et membre de la Ligue belge pour la défense des Droits de l'homme et du citoyen (1933). Elle publia, de 1901 à 1934, le Journal des Mères, à vocation didactique et sociale, qui lui valut le prix Adelson Castieau de l'Académie Royale de Belgique en 1908.
- 20. Mariette Houyoux-Richald, décédée en 1921. Ancienne élève des Cours d'Education, secrétaire-générale de la Ligue en 1894-1895, où elle organise avec Isabelle Gatti l'Oeuvre des Cours féminins. Membre du CNFB, première femure à être nommée vice-présidente de la Ligue belge de l'Enseignement en 1908: Bull. de la Ligue de l'Enseignement, 1921, pp. 67-68.
- 21. Bettina Desneux-Weill: docteur en médecine de l'ULB en 1910, médecin à l'Hospice des Enfants Assistés jusqu'en 1914 puis médecin des écoles de la Ville de Bruxelles. Décéda « durant l'année académique 1929-1930 » (Bull. Féd. belge des Femmes Universitaires, 1929 30, p. 9).
- 22. Julie Mills, épouse Wyvekens (1827-1914). Membre fondatrice de la Ligue du droit des femmes, organisatrice de la campagne en faveur de l'épargne de la femme mariée et en faveur des demoiselles de magasin (1893). Issue d'un milieu aisé, elle participa à de nombreuses oeuvres caritatives: la Crèche d'Ixelles, l'Oeuvre de l'Hospitalité de nuit, la Maison des Servantes et la Layette à Saint-Gilles. A partir de 1904, elle siège dans le Conseil d'administration de l'Association royale des Pauvres honteux (La Ligue, 1907, pp. 123-124; La Ligue, 1914, p. 160).
- 23. Il s'agit de Céline De Bremaeker, membre de la Post-scolaire Gatti de Gamond, présidente de la Fondation Isabelle Gatti de Gamond, trésorière de la Ligue du droit des femmes peu avant la 1ère guerre. Membre de l'Association libérale de Bruxelles à partir de 1922. Une des premières femmes à siéger dans un Comité de Charité à Bruxelles (Baronne BOËL et C. DUCHENE, Le Féminisme en Belgique 1892 -1914, Bruxelles, 1955, p. 111).
- 24. Il s'agit de Maria Demay, épouse Groeninckx (1866-1939). Institutrice, puis directrice d'école primaire à Anderlecht, secrétaire du Comité des dames de la

Roze<sup>26</sup>, Mr et Mme Hector Denis<sup>27</sup> - quelques années plus tard Mme Jane Brigode<sup>28</sup> et Annette Deckers<sup>29</sup>, puis Mme Elise Soyer-Nyst. En 1936 restent seules du comité de la ligue belge du droit des femmes: Mme Jane Brigode, secrétaire générale, Melle Léonie La Fontaine, Mme Elise Soyer, Mme Dr Tilly Hustin-Houyoux<sup>30</sup> et Melle Germaine Denis,

Ligue de l'Enseignement à partir de 1911, membre du Conseil de perfectionnement de l'Enseignement Technique du Brabant. Conseillère communale (libérale) puis échevine de l'Instruction Publique à Anderlecht (1926-1938) (M. DE VROEDE, Bijdragen tot de geschiedenis van de pedagogisch leven in België, De periodieken 1896-1914, Gent-Leuven, 1976, dl III, 2, pp. 1640 et 1642, Le Soir, 28 février 1939).

- 25. Laure Levoz-Hauzeur, présidente de l'Union des Fernnes belges contre l'Alcoolisme (fondée en 1899) de 1919 à 1923 puis secrétaire jusqu'en 1940, décédée en 1942 (AVB, Fonds Nyssens).
- 26. Mme Nicolet, poète, siège au Comité de la Ligue jusqu'en 1914, assume pendant plusieurs années la fonction de trésorière. On ne retrouve pas d'indications biographiques dans L. BERGER, Les femmes poètes de la Belgique, Paris, 2e éd., 1925. Mme Roze siège au Comité de la Ligue en 1914.
- 27. Sur Hector Denis (1842-1913), professeur à l'ULB, recteur de 1892 à 1894, représentant socialiste à partir de 1894: voir Biographie Nationale, t. XXIX, col. 542-550 et Annuaire de l'Académie Royale de Belgique, 1938, pp. 1-32. Son épouse, Joséphine, associée à ses travaux, était membre de la Libre-Pensée d'Ixelles, présidente de la section d'Economie sociale de la Ligue et participa à l'organisation de l'Orphelinat rationaliste à Bruxelles. Elle décéda à Bruxelles le 2 février 1905 (La Ligue, 1905, pp. 31-32).
- 28. Sur Jane Brigode-Ouwerx (1870-1952), féministe dont l'activité fut intense au plan national et international, conseillère communale libérale et échevine de l'Instruction publique à Forest (Bruxelles) de 1921 à 1927 et de 1933 à 1946, co-fondatrice de l'Union des femmes libérales de l'arrondissement de Bruxelles: voir I. GISQUIERES, C. JACQUES et C. MARISSAL, Dix femmes en politique. Les élections communales de 1921, ss la dir. de E. GUBIN et L. VAN MOLLE, Bruxelles, INBEL, 1994, pp. 69-85.
- 29. Annette Deckers: membre de la Ligue et du CNFB qu'elle représente successivement au Congrès international contre la Traite des Blanches à Paris en octobre 1906 et au Congrès français des droits civils et du suffrage en 1908 (Baronne BOËL et C. DUCHENE, op. cit., p. 105).
- 30. Il s'agit de Mathilde Houyoux, docteur en médecine de l'ULB en 1911, aide au laboratoire de recherches cliniques des hôpitaux de Bruxelles, puis médecin pour enfants à l'Hôpital Saint-Jean, épouse du chirurgien Albert Hustin (1882-1967, professeur à l'Université de Bruxelles: *Biographie Nationale*, t. XXXVIII, col. 323-330).

[ces deux dernières (barré dans le texte) remplaçant leur mère décédée.

Les premières années de la Ligue belge du droit des femmes furent excessivement actives. Dès Janvier 1893 parut quatre fois l'an une très importante revue « La Ligue » dont malheureusement la publication ne fut pas reprise après la guerre<sup>31</sup>.

De très nombreuses conférences publiques furent données à Bruxelles et en Province. Des conférences mondaines furent inaugurées dans des salons particuliers<sup>32</sup>. Melle Marie Popelin prit, avec Melle Léonie La Fontaine, l'initiative d'organiser tous les mois un dîner féministe, dans le but de rapprocher toutes les femmes sans distinction d'opinions philosophiques, religieuses ou politiques.

Le premier banquet eut lieu, dans un des meilleurs Hôtels de Bruxelles, en mars 1892<sup>33</sup>. Y prirent la parole: Melle Marie Popelin, Mr Jules Le Jeune<sup>34</sup>, Mr Colaert, alors bourgmestre et député d'Ypres<sup>35</sup>, Mr Louis Frank, le citoyen Berblock (sic) <sup>36</sup>; Mrne Gilain, docteur en droit ayant passé ses examens devant le jury central<sup>37</sup>, Mrne Beeckman<sup>38</sup> et Mrne Elise Soyer-[Nyst] (barré dans le texte).

<sup>31.</sup> La Ligue, mensuel édité par la Ligue du droit des femmes de manière régulière de janvier 1893 à août 1914: E. FLOUR, C. JACQUES et C. MARISSAL, Répertoire de la presse féminine et féministe en Belgique 1830-1994, Bruxelles, INBEL, 1994, t. I, pp. 304-306.

<sup>32.</sup> A partir de 1893, à l'initiative de plusieurs membres de la Ligue d'origine anglaise Mmes Brooks, Jacobson et Gräffe (L'Indépendance belge, 15.01.1893).

<sup>33.</sup> Erreur de date: le premier dîner féministe eut lieu le 6 mars 1902 (et non 1892): La Ligue, 1902, pp. 84-90.

<sup>34.</sup> Jules Le Jeune (1828-1911), avocat, sénateur, ministre de la Justice de 1887 à 1894, ministre d'Etat en 1894: *Biographie Nationale* t. XXXIII, col. 438-441.

<sup>35.</sup> Sur René Colaert (1848-1927), l'un des promoteurs du féminisme chrétien en Belgique: *Le Parlement belge..op. cit.*, p. 68.

<sup>36.</sup> Charles Beerblock (1854-1918), employé puis administrateur au Vooruit de Gand, secrétaire du comité central du Parti Ouvrier Belge à Gand jusqu'en 1907, fondateur d'une coopérative à Lokeren: Dictionnaire biographique des militants du mouvement ouvrier en Belgique, t.1, Bruxelles, EVO, p. 95.

<sup>37.</sup> Mme Gilain: Institutrice, féministe radicale, favorable à l'action suffragette sur le modèle anglais, préside de 1902 à 1910 l'Union féministe belge, fondée pour lutter en faveur du suffrage universel. Proche des milieux socialistes, de Charles Beerblok surtout dont elle traduit en français le volumineux ouvrage, L'industrie des peaux de lièvre et de lapin en Flandre, Bruxelles, 1912. Dans l'Introduction, Beerblok la présente comme « quelqu'un qui partagea mes

Melle Marie Popelin fonda à la Ligue une Commission de Législation composée d'hommes et de femmes compétents, qui s'occupèrent spécialement de projets de lois se rapportant aux femmes.

Ce fut également à l'intervention de Melle Marie Popelin que l'on dut l'admission des femmes aux comités de Charité<sup>39</sup>. Les premières nommées furent: Melle Léonie La Fontaine, Mme De Bremaker (sic), Melle Lamal, Melle Bauwens, Mme Daenen.

Ce ne fut qu'en (blanc) que les femmes furent admises au comité des Hospices. En 1923 Mme Boonen signe le livre d'or à l'inauguration de l'Hôpital Brugmann. En 1929 à l'occasion de la pose de la première pierre du Nouvel Hôpital Universitaire St-Pierre [Mme Brunfaut-Moreau]<sup>40</sup> (ajout dans la marge).

En 1894 à l'Assemblée Générale qui eut lieu dans la grande salle de l'Université de Bruxelles éclata un conflit terrible, les dirigeants n'étaient plus d'accord, deux camps s'étaient formés. Melle Marie Popelin et Mr Louis Frank présentèrent deux listes différentes de candidats, des discutions (sic) peu courtoises eurent lieu entre les membres du bureau.

efforts en vue de faire connaître et améliorer la situation des classes laborieuses ».

- 38. Elise (ou Lily) Beeckman-Pousset: publiciste, journaliste au quotidien libéral Le Petit Bleu dès 1894. Première présidente de l'ASF, membre de la Commission de Contrôle cinématographique dans les années 1920, mère de Jeanne Beeckman, future Mme Emile Vandervelde (E. MEEUWISSEN, Le Petit Bleu du matin, Mém. lic., Journ., ULB, 1983, pp. 33-34; Almanach Royal, 1923, p. 156).
- 39. L'admission des femmes dans les comités de bienfaisance publique constitue un combat féministe depuis 1893, date à laquelle Alice Bron fut nommée au bureau de bienfaisance de Monceau-sur-Sambre. (Sur Alice Bron (1850 -1904), fille de l'avocat bruxellois Louis Defré: Dictionnaire biographique des militants..., I, p. 222). L'année suivante Eugénie Scoyer fut nommée au bureau de bienfaisance d'Auvelais. La nomination de femmes dans les Comités de charité fut plus tardive: il faut attendre 1906 pour qu'une femme soit nommée à Bruxelles (Baronne BOEL et C. DUCHENE, op. cit., p. 111) et la loi de 1925 sur l'Assistance Publique pour que les femmes soient autorisées à siéger comme administratrices dans les Conseils d'assistance (Idem, p. 114).
- 40. Louise Moreau (1887-1981). Epouse de l'architecte Fernand Brunfaut, présidente des Fernmes socialistes de 1925 à 1940, conseillère de la Commission d'Assistance publique de Bruxelles, siège à ce titre dans le comité de gestion de l'hôpital Saint-Pierre: Dictionnaire biographique des militants..., I, p. 234.

Louis Frank, nature impulsive et peu patiente, excédé, enfonça son chapeau sur sa tête et sorti (sic) en claquant la porte. Ce ne fut que deux ans plus tard que la Paix se fit.

### 1906 Prix Nobel de Littérature<sup>41</sup>

Melle Marie Popelin, dans un mémoire<sup>42</sup>, qui malheureusement n'eut pas de suite, présenté à l'Académie de Suède, en vue du prix Nobel de Littérature que l'on désirait voir attribuer à Louis Frank, écrit en 1906: « Ce jeune penseur belge a dépensé vingt ans de sa vie et sacrifié toute sa jeunesse à l'étude du féminisme, recherchant dans les divers domaines sociaux la solution scientifique de ce problème nouveau et ardu, consacrant son activité tenace et ses efforts ardents à la défence (sic) de cette cause renovative (sic), par ses écrits et sa parole ».

Ce mémoire, fort important, était contresigné par Jules Le Jeune, ministre d'Etat en Belgique et contenait une liste de deux pages indiquant les ouvrages parus

1° travaux divers. II. Ouvrages féministes. III. dix-sept propositions de Lois de droit civil et Législation sociale féministe et, en droit public, « Le suffrage administratif des femmes et les droits politiques de la femme ».

Dans l'Indépendance du 7 Février 1894, Louis Frank écrivait: « Le féminisme demande l'émancipation de la personnalité féminine, i l demande pour la femme la restitution de sa dignité d'être humain conscient et libre. Il veut affranchir la femme du joug des préjugés séculaires, renover les usages et le code, améliorer l'éducation féminine pour faire participer la compagne de l'homme à tous les progrès humains, et la mettre à même de mieux remplir son rôle bienfaisant dans la famille comme dans la société ».

Louis Frank, promoteur du mouvement féministe en Belgique, mourut en Juillet 1917 âgé de 55 ans.

<sup>41.</sup> Manuscrit p. VIII.

<sup>42.</sup> M. POPELIN, Un candidat au prix Nobel (Littérature). Mémoire sommaire présenté à l'Académie suédoise, Bruxelles, 1906.

## Congrès International de la Ligue<sup>43</sup>

En 1912, la Ligue belge du droit des femmes fêta, par un Congrès International féministe, son vingtième anniversaire qui se tint au Palais des Académies sous le Présidence de Mr Hector Denis.

Participèrent au Congrès dans les diverses commissions Mmes Léon Brunschwigg (sic), Oddo-Duflou (sic), Marie Bonneviel (sic)<sup>44</sup> de Paris, Mmes Corbett-Ashby<sup>45</sup> d'Angleterre, May Wright Sewall<sup>46</sup> des Etats-Unis. Le Baron de Stael parla des progrès du suffrage féminin en Suède, et Melle Martine Kramers<sup>47</sup> [nous parla] (biffé dans le texte) de la Hollande.

Les Actes du Congrès féministe International de Bruxelles parurent par les soins de Mre Jane Brigode, la secrétaire, Melle Marie Popelin étant morte l'année suivante avant d'avoir pu corriger les dernières épreuves<sup>48</sup>.

44 Cécile Brunschwig (1877-1946), secrétaire générale de l'Union Française pour le Suffrage des femmes, fondé en 1909. Jeanne Oddo-Deflou, femme de lettres, fondatrice et présidente du Groupe français d'Etudes féministes et des droits civils des femmes. Marie Bonnevial (1841-1918), fondatrice du Syndicat de l'Enseignement, vice-présidente de la Ligue française du droit des femmes en 1898, présidente en 1904.

<sup>43.</sup> Manuscrit p. IX

<sup>45.</sup> Margery Irène Corbett Ashby (1882-1981), suffragette anglaise, membre de la National Union for Women's suffrage fondée à Londres en 1867, puis secrétaire de l'Alliance Internationale pour le suffrage des femmes, présidente en 1923. En 1927, présidente de la Fédération des femmes libérales anglaises.

<sup>46.</sup> May Eliza Wright Sewall (1844-1920): pédagogue, enseignante, suffragiste et pacifiste. Préside le National Council of Women de 1897 à 1899, puis le Conseil International des Fernnes de 1899 à 1904 (Notable American Women 1607-1950. A Biographical Dictionary, t. III, 3e éd. 1974, pp. 269-271).

<sup>47.</sup> Martine Kramers, secrétaire du Conseil National des ferrures hollandaises en 1902, secrétaire de l'Alliance Internationale pour le suffrage des ferrures. En 1908, elle fit en Belgique une campagne à la suite de laquelle fut créée l'Union féministe pour le Suffrage (International féminin, 01.07.1911, p. 1).

<sup>48.</sup> Il n'est pas impossible que Marie Popelin, déjà souffrante, ait confié cette tâche à Jane Brigode. Elle décède en effet le 5 juin 1913. Néanmoins les actes ont paru de son vivant et avec la mention de son nom Actes du Congrès féministe international de Bruxelles, 1912, publiés par les soins de Marie Popelin, Bruxelles, 1912.

#### Femmes socialistes49

Melle Gatti de Gamond organisa en Belgique l'enseignement des filles et fonda rue du Marais à Bruxelles l'institut qui porte son nom. Ce fut elle qui forma en 1896, à la « Maison du Peuple », le premier noyau des femmes socialistes<sup>50</sup>.

On s'occupait alors du suffrage universel et les femmes voulaient en être.

Nous crûmes vraiment que Melle Gatti avait gagné la partie lorsqu'un soir elle put nous annoncer que les dirigeants avaient consentis (sic) à mettre à leur programme le suffrage Universel sans distinction de sexe. Hélas! il fallut désenchanter (sic) le lendemain, repris par leur funeste égoïsme, après réflexion les hommes retirèrent leur promesse et tout fut à recommencer.

La Ligue des femmes socialistes fut créé (sic) à Bruxelles le 4 Mars 1900 ayant son siège à la Maison du Peuple, rue Joseph Stevens à Bruxelles.

En 1902 parurent les statuts en une petite brochure que, comme membre de la Ligue, je possède précieusement -on y lit sur la couverture: -Parti ouvrier belge - Ligue des Femmes socialistes de Bruxelles - puis viennent ces Pensées: de Louis Frank (souligné dans le texte) - Tout changement de la législation dans la voie de l'égalité des sexes se répercutera sur l'organisme social tout entier et sera profitable aux intérêts des hommes eux-mêmes. De Sénèque: La condition des femmes est, pour un Etat, la cause de son salut ou de sa perte. De Bebel: [La] femme est adjurée de ne pas rester en arrière, dans la lutte où l'on combattra pour sa propre liberté, pour sa propre délivrance. De E.

<sup>49.</sup> Manuscrit p. XI.

<sup>50.</sup> La première association de ferrares socialistes se constitua bien avant, en 1885, à Gand, à l'initiative d'Emile Claeys, ancienne ouvrière textile. Le premier Congrès des ferrares socialistes se tint à Charleroi en juillet 1899 et c'est au terme du second, en 1901, qu'est fondée la Fédération des ferrares socialistes, sous la présidence d'Elise Van Langendonck, ouvrière tailleuse. Sur E. Claeys (1835-1953): Ph. VAN PRAAG, «Emilie Claeys», Tijdschrift voor Sociale Geschiedenis, IV, 1978, pp. 177-196 et Nationaal Biografisch Woordenboek, VIII, 1979, col. 157-160; P. VAN DEN DUNGEN, «Emilie Claeys, une férriniste socialiste », Cahiers Marxistes, 191, 1993, pp. 63-70. Sur les férrinistes socialistes: M. BRUWIER, «Le socialisme et les ferrares», 1885-1985. Du POB au PS, Bruxelles 1985, pp. 309-336 et D. DEWEERDT et C. GALLE, S.V., 100 jaar Socialistische Vrouwenbeweging, Bruxelles, 1985.

<u>Vandervelde</u>: Nous voulons le suffrage des femmes, parce que le droit électoral est le moyen d'émanciper les asservis.

Les trois premiers articles des statuts stipulent

1° que la Ligue des Femmes socialistes est créée à Bruxelles le 4 mars 1900

Art. 2 - La Ligue est affiliée au Parti ouvrier, dont elle accepte le programme

Art. 3 - Elle a pour but l'amélioration de la condition familiale, économique et sociale des femmes et leur participation aux divers organismes du Parti ouvrier: syndicats, coopératives, mutualités, ...etc.

Le premier Congrès des femmes socialistes eut lieu en 1902 – sur la carte d'entrée étaient inscrits les mots : « L'Emancipation de la femme donnera à la société une plus haute civilisation ».

Melle Gatti de Gamond féministe convaincue et travailleuse infatigable fit paraître dès 1896 les « Cahiers féministes »<sup>51</sup> qui ne survécurent guère à sa mort et furent remplacés par une feuille intermittente « La femme socialiste » dirigée par Melle Tordeur<sup>52</sup> puis « Stem der Vrouw»<sup>56</sup> organe de la Fédération des sociétés socialistes de femmes, enfin en 1926, Melle Alice Pels<sup>54</sup> dirigea en français et en

<sup>51.</sup> Les Cahiers féministes parurent de 1896 au 1er mai 1907. Sur cette revue: E. FLOUR, C. JACQUES et C. MARISSAL, Répertoire... op. cit., t. I, pp. 76-78

<sup>52.</sup> Il semble y avoir ici confusion. Alma Tordeur (membre de la Fédération Nationale des ferrures socialistes et déléguée au Congrès syndical en 1904) a participé à la rédaction des Cahiers féministes. En revanche, elle n'a pas dirigé La Femme socialiste, créée en 1903 et placée dès le 1er numéro sous la direction de Maria Tillmans-Fischer (1869-1936). Sur Maria Tillmans: L GISQUIERE, C. JACQUES et Cl. MARISSAL, Dix femmes en politique...., pp. 169-182. Sur La femme socialiste: Répertoire de la presse féminine...op. cit., t. I, pp. 178-180; V. TANGHE, « Le féminisme au sein du POB. Exemple de la presse féministe socialiste francophone », Cahiers Marxistes, 191, 1993, pp. 70-82.

<sup>53.</sup> De Stem der Vrouw, organe des Fernnes socialistes gantoises, créé en juillet 1900, toujours en cours de publication. Il prit en quelque sorte la relève de l'organe de la Hollandsch-Vlaamsch Vrouwenbond, De Vrouw, publié par Emilie Claeys et Nellie Van Kol. De Stem der Vrouw est d'abord dirigé par Alice Heyman-Beviaire (1883-1954) puis par Sirène Bliek-Missiaen (1899-1976). Sur Alice Heyman: Dix femmes en politique..., pp. 91-101; sur Sirène Bliek: Dictionnaire biographique des militants..., I, p. 138. Sur De Stem der Vrouw: Répertoire des périodiques... op. cit., t. II, pp. 241-251.

<sup>54.</sup> Alice Pels (1882-1963), militante socialiste, secrétaire de la Fédération des fermes socialistes, secrétaire du Comité national d'Action féminine en 1923,

flamand « La voix de la femme » mais en 1935 la partie française se fonda (sic) avec « La femme prévoyante »55.

Le mouvement féministe socialiste ne prit pas au commencement l'ampleur que nous lui connaissons aujourd'hui ayant à sa tête des oratrices telles que Mme dr Jeanne Vandervelde<sup>56</sup>, I. Blume<sup>57</sup>, députée, Claire Baril<sup>58</sup>, Alice Pels, etc, etc.

En Belgique la question du suffrage féminin vit au ralenti. Les femmes ne peuvent voter qu'aux élections communales. Cependant les veuves de guerre non remariées et, si le défunt était célibataire, les mères de militaires morts à la guerre, à condition qu'elles soient veuves elles-mêmes, les femmes qui furent emprisonnées ou détenues préventives pendant l'occupation pour des motifs d'ordres politiques, peuvent prendre part à toutes les élections.

Cependant nous pouvons être éligibles à la Province, à la Chambre et au Sénat.

Dès 193. (blanc), Mme M. Spaak<sup>59</sup>, socialiste, a été nommée par coopération (sic) au Sénat. Melle Dejardin<sup>60</sup>, également socialiste, fut

rédactrice en chef de La Voix de la Femme: La Femme Prévoyante, décembre 1963. Sur La Voix de la Femme qui parut de 1926 à 1935: Répertoire des périodiques..., t. I, pp. 439-441.

- 55. La Femme prévoyante fait suite, en 1946, à La Famille Prévoyante, dont la publication a été interrompue pendant la guerre 1940-45: Répertoire des périodiques... op. cit., t. I, pp. 171176.
- 56. Jeanne Bæckman (1891-1963), docteur en médecine de l'ULB en 1914, médecin des prisons affectée au service d'anthropologie pénitentière, épouse en seconde noce EmileVandervelde à Paris en 1927. Conseillère communale en 1944, sénatrice socialiste de Bruxelles de 1948 à sa mort [Institut Emile Vandervelde (Bruxelles): Dossier Jeanne-Emile Vandervelde].
- 57. Isabelle Blume-Grégoire (1892-1975), régente, dirigeante des Fernnes socialistes, représentante de Bruxelles de 1936 à 1954, membre de la Présidence du Conseil mondial de la paix: voir Dictionnaire biographique des militants..., I, pp. 142-144.
- 58. Claire Monnot, épouse Baril (1890-1973), secrétaire permanente de la section féminine des mutualités socialistes, proche de Henri De Man, démissionne du Parti Socialiste en 1944: Dictionnaire biographique des militants..., I, p. 66.
- 59. Marie Spaak-Janson, (1873-1960), cooptée le 27 décembre 1921, siège au Sénat jusqu'en 1958. Conseillère communale socialiste à Saint-Gilles (1921).
- 60. Lucie Dejardin (1875-1945), ancienne ouvrière de charbonnage puis employée, militante socialiste, conseillère communale, représentante socialiste de Liège de 1929 à 1936, puis de 1944 à sa mort: E. B. CHALMERS, Lucie

députée à la même époque mais n'a pas été réélue. En 1936 siégent au Sénat Mmes Marie Spaak, Adèle (sic) Maréchal<sup>61</sup> et Melle Marie Baers<sup>62</sup>. A la Chambre Mme Blume-Grégoire et Degeer-Adère<sup>63</sup>.

En ... (trois points dans le texte), les féministes prirent part à une grande manifestation socialiste pour revendiquer le Suffrage Universel.

Nous parcourûmes, groupées autour de Mmes Marie Popelin et Gatti de Gamond, les rues de Bruxelles au milieu de la manifestation.

<u>A la ligue</u>. La bonne entende (sic) entre les féministes de tous les partis fut toujours désirable... et désiré (sic) mais cette chose si simple et si juste ne ne se réalisa ... qu'en 1934.

Ce furent d'abord les socialistes qui, conviées à une réunion de travail par Marie Popelin, trouvèrent bon par la bouche d'une des leurs, bourgeoise pourtant elle-même, de déclarer: « Nous ne pouvors travailler avec ces sales bourgeoises ». Cette phrase, authentique, mit fin à notre désir de travail en commun.

Plus tard, lorsque les femmes Catholiques se liguèrent entre elles, conviées elles aussi par Marie Popelin, qui y mettait de la bonne volonté, l'une d'elles ayant demandé conseil à son confesseur, elle fut contrainte par lui à cesser tous rapports avec les autres féministes.

Les années passèrent, les esprits évoluèrent et voilà pourquoi, comme je vous l'ai dit, j'ai pu voir dès 1934, ce qui me tenait à coeur depuis près d'un demi siècle; les femmes de tous les partis se réunir, lorsque le besoin s'en faisait sentir, dans un esprit de paix et de borne volonté, pour discuter les questions féministes.

Dejardin, hiercheuse et député socialiste, Huy, [1952], Biographie Nationale, t. XXXVIII, col. 145-150.

<sup>61.</sup> Odile Maréchal-Vandenberghe (1881-1956), nationaliste flamande, sénatrice cooptée de 1936 à 1939: Dix femmes en politique..., pp. 139-149.

<sup>62.</sup> Maria Baers (1883-1959), fondatrice et secrétaire générale des Oeuvres sociales féminines chrétiennes, sénatrice cooptée de 1936 à 1954: Biographie Nationale, t. XLIV, col. 5-16; Nationala Biographisch Woordenboek, I, col. 69-70; Dictionnaire biographique des militants..., I, pp. 51-52.

<sup>63.</sup> Alice Degeer-Adère (1902-?), représentante communiste de l'arrondissement de Liège de 1936 à 1939, sénatrice de Mons-Soignies de 1946 à 1949.

## A.S.F.

En 188765, une deuxième société féministe fut fondée à Bruxelles par une Anglaise, Mme de Goey66, momentanément en Belgique: « La Société belge pour l'amélioration du sort de la femme » qui, par abréviation dans la suite, se dénomma A.S.F.67.

« La Société a pour but, en dehors de tout esprit de parti, de contribuer à toutes les mesures privées ou publiques tendant à améliorer la situation économique, intellectuelle et juridique de la femme ».

Son programme comprend:

- I° L'Egalité des sexes devant le travail, c'est à dire l'accès des femmes à tous les emplois, carrières et professions auxquels elles se sentent aptes, et l'application de l'égalité de salaire à travail égal.
- II° La révision des codes dans le sens de l'égalité des sexes devant la loi.
- III L'entrée des femmes au conseil des hospices, bureau de bienfaisance; pour les femmes commerçantes, industrielles, employées, salariées, l'électorat et l'éligibilité aux tribunaux de commerce, conseils de prud'hommes<sup>68</sup>, conseil de l'industrie et du travail.
- IV. Développement de l'enseignement des filles. Leur admission dans toutes les écoles qui préparent aux carrières professionnelles, artistiques ou libérales, sans autre (sic) conditions que celles de l'aptitude et de la capacité.

Melle Marie Popelin assista à nos premières réunions et voulut bien nous aider de ses conseils. Il s'agissait, la Ligue belge du droit des femmes restant assez fermée et s'occupant particulièrement des Lois, de rendre le mouvement plus vivant et sympathique dans tous

<sup>64.</sup> Manuscrit p. XVI.

<sup>65.</sup> Inattention pour 1897.

<sup>66.</sup> Anne-Madeleine de Goey-Hampson. Elle resta en contact avec les féministes de La Ligue. En 1912, elle donne des conférences à l'Université Nouvelle. Partisane de l'émancipation par l'éducation, elle place la conquête des droits politiques au second plan, estimant nettement plus urgentes les réformes économiques et civiles. Elle partage ainsi les idées des féministes de La Ligue et collabore régulièrement à leur revue (International féminin, 1er nov. 1912).

<sup>67.</sup> L'A.S.F. adopta une position plus radicale que la Ligue, se consacrant surtout à la défense du travail féminin et à la formation professionnelle des femmes (Baronne BOËL et C. DUCHENE, op. cit., p. 73).

<sup>68.</sup> Electorat et éligibilité des ferrmes aux Conseils de Prud'hommes 1909; aux Tribunaux de Commerce 1924.

les milieux. A.S.F. essentiellement neutre ne s'occupait pas de politique.

Madame Beeckman, présidente, et Madame Sochazewska<sup>69</sup>, trésorière demandèrent à Mme Elise Soyer-Nyst, qui accepta, d'être secrétaire [générale] (biffé), poste qu'elle occupe encore [en 193.] (biffé) actuellement.

Sous l'impultion (sic) de la très active et dévouée présidente, la propagande se fit rapidement, les membres affluèrent, la cause se popularisa. De nombreuses sections furent créés (sic), un cours de droit fut donné pour indiquer aux femmes les lois qui leur étaient indispensables (sic) de connaître, de nombreuses conférences, fêtes, réceptions et dîners féministes animèrent le mouvement.

Voici les noms des dames du Comité, outre la présidente, la secrétaire et la trésorière, [les membres étaient] (biffé dans le texte): Mme Fourdrain qui par la suite devint trésorière (décédée), Mme Verlant, Mme van der Straeten (décédée), Melle Alice Lamal, [par la suite] (biffé) actuellement Mme Habay-Lamal qui devint secrétaire adjointe<sup>70</sup>.

Madame Beeckman s'étant retirée en 19.., ce ne fut que longtemps après que Mme Elise Soyer obtint l'adhésion de Madame Berthe Grandjean<sup>71</sup> qui fut nommée Présidente. Elle fonda une section d'étude très active.

«L'Impartiale », section de couture de l'A.S.F. ne cessa jamais de travailler pour les enfants pauvres<sup>72</sup>. Actuellement elle est présidée

<sup>69.</sup> Il s'agit de Mme Sochaezevska, collaborateur à l'Institut de Géographie, fondé le 18 mars 1898 par Elisée Reclus et rattaché à l'Université nouvelle de Bruxelles (*International féminin*, sept.-oct. 1912, p. 3).

<sup>70.</sup> Nous ne disposons actuellement d'aucun autre élément d'identification que leur participation à l'A.S.F.

<sup>71.</sup> Berthe Springael, épouse d'Arthur Grandjean (Gand 1881- Bruxelles 1969). Elle accède à la présidence de l'A.S.F. en 1907. Vice-présidente de la Ligue de l'Enseignement en 1927, Officier de l'Ordre de Léopold et de l'Ordre de la Couronne en raison de ses activités caritatives (détaillées plus loin dans le texte) (AVB, Fonds Nyssens).

<sup>72.</sup> Les membres paient 2 frs de cotisation annuelle et se réunissent tous les lundis, 11 rue Ernest Allard, pour confectionner des vêtements pour enfants pauvres. Placée sous la présidence de Melle Wauters (épouse Hankart à partir de 1911), l'Impartiale a aussi une section de raccommodage, destinée aux fillettes indigentes des écoles de la rue Blaes et de la rue du Presbytère. Cette section est dirigée par Irène Hecht.

Programme						26	æ	ж	*
86	36	26	86	*	et	Œ	ta	tu	ts

— Société Belge pour l'Amélioration du Sort de la Femme.

Siège Hocial:

108, Avenue Louise

Bruzelles \*\*\*\*

15

## Le Foyer de la Femmme

Assertation sees but format

Home Edith Cavell 26, Rue de Parme, 26

Maison Gabrielle Petit 25, Place S<sup>w</sup> Gudule Maison Louise Derache 28, Rue Renkin, 28 - LIÉGE

Pension complète pour dames, jeunes filles - Confort - Prix Modérés 'our tout renseignement complémentaire s'adresser 25, Place S' Gudule à Bruxelles

> Publicité pour le Foyer de la Fernne paraissant régulièrement dans l'International Féminin

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF EN FORMATION

## Maison YVONNE VIESLET

dédiée à l'héroine de 40 ans, née à Monceau-sur-Sambre, le 8 juin 1918, tuée par une sentinelle allemande à Marchienne-au-Pont, pour avoir tenté à trois reprises de donner sa couque aux prisonniers français.

Sous la présidence d'Honneur de M. Ad. MAX, Ministre d'Etat, Bourgnestre de la Ville de Bruxelles.

Présidente fondatrice : Madame Berthe GRANDJEAN, Présidente de la Société Belge pour l'Amélio: ation du Sort de la Femme et du Foyer de la Femme.

PENSIONNAT pour Normaliennes, Lycéennes et Ecolières 51, Chaussée de Vieurgat, IXELLES-BRUXELLES

BUTS : Selon les principes de la plus stricte neutralité ;

1º Donner aux jeunes filles de la province qui fréquentent les établissements d'instruction de Bruxelles et Faulourgs, ainsi qu'à celles de la Capitale. un logis sain, riant, pourvu de tout le confort et de l'hygiène que réclame leur maintien en bonne santé; leur offrir, dans un milieu sympathique et agréable, une aide morale et intellectuelle après les neures de classe.

Prix de la pension : 2,500 francs (année de dix mois)

2º Recevoir simultanément pendant les vacances, des groupes scolaires de jeunes filles flamandes et wallonnes, afin de permettre aux écolières de la province de visiter la Capitale, tout en resserrant les liens de fraternité entre la jeunesse féminine du pays.

Publicité pour la Maison Yvonne Vieslet, dans le Bulletin de la Fédération des Femmes Universitaires par Mre Alice Habay-Lamal qui remplace sa mère décédée et Mre Cohy.

A.S.F. connut [alors] (biffé) une ère de grande prospérité<sup>73</sup>. Des [nombreuses] (biffé) sections furent créées, des fêtes régulièrement réunirent les nombreux membres; une maison des Artistes à cette époque fut ouverte rue des Eperonniers pour la vente d'objets d'Art confectionnés par des femmes<sup>74</sup>. Il y eut même une entraide sociale de la jeunesse constituée par un fond (sic) destiné à permettre des prêts sans intérêt aux femmes momentanément dans le besoin et désirant acquérir les connaissances indispensables pour se créer une situation.

Mais bientôt l'attention de Mme Berthe Grandjean actuellement vice-présidente de la Ligue de l'Enseignement, fut attirée par l'isolement des femmes et des jeunes filles qui, en dehors des Couvents, ne trouvaient pas la possibilité de prendre pension à bon compte et fonda:

## Le Foyer de la femme<sup>75</sup>

Société Coopérative Nationale pour la création de Homes familiaux

Actuellement cette oeuvre importante accapare toute l'activité de Mme Berthe Grandjean. Elle préside au destin de 7 « Maisons »<sup>76</sup>

<sup>73.</sup> En 1925, l'A.S.F. comporte cinq sections actives: l'Impartiale, Art en Enseigrement, l'Effort féminin (amélioration de la condition féminine), l'Entraide sociale de la jeunesse (fonds spécial pour jeunes femmes démunies) et le Brussels Femina Club (pour diffuser le sport) (La Femme wallonne, février 1925, p. 4).

<sup>74.</sup> Transféré en 1922 au 4 rue de l'Empereur, il s'agissait d'une véritable salle d'exposition permanente d'art appliqué, de peinture et de sculpture, valorisant les oeuvres artistiques féminines. La Maison des Artistes disparut avec la démolition de l'immeuble qui l'hébergeait en 1927 et les activités culturelles furent désormais transférées à la Maison Gabrielle Petit, place Sainte-Gudule. 75. Manuscrit p. XX.

<sup>76.</sup> Poursuit une œuvre commercée en 1916 grâce à des dons. A Bruxelles, le Home Edith Cavell, inauguré dès 1919 (186 rue des Palais) hébergeait des jeunes filles et jeunes femmes. Il fut suivi en 1920 de la Maison Gabrielle Petit (25 place Sainte-Gudule), à la fois un restaurant économique pour dames et centre récréatif et culturel; de la Maison Elise Grandprez, ouverte à Ixelles en 1922 (4, rue du Collège) destinée aux dames âgées à revenus modestes, tout comme à Gand, la Maison Prudence Preenen-de Smet fondée en 1926 (327 chaussée de Courtrai). A Liège, la Maison Louise Derache, ouverte en 1930, (28 rue Renkin) hébergeait des jeunes filles et des dames. L'Association

portant chacune le nom d'une héroïne de guerre, quatre à Bruxelles, pour vieilles dames, jeunes filles et de jeunes femmes. Une [grandiose] (biffé) à Gand, une autre à Liège, étant ainsi une oeuvre bien belge exerçant ses bienfaits en Flandre comme en Wallonie. Une maison, la 7e, existe aussi à Lombarzijde près Westende (sic) pour la saison d'été.

### Le Féminisme Chrétien<sup>77</sup>

Nous assistâmes en 1899 à l'éclosion du Féminisme Chrétien<sup>78</sup>, dirigé par Melle Louise van den Plas, femme de grand mérite aux idées larges et humanitaires, qui, depuis 1909, rédige une revue mensuelle fort intéressante, Le Féminisme Chrétien<sup>79</sup>, organe du Féminisme Chrétien de Belgique et de la Ligue Catholique du Suffrage Féminin<sup>80</sup> dont Melle Louise van den Plas est Présidente.

## Union féministe belge<sup>81</sup>

J'ai sous la main une petite brochure datant de 1902 contenant le programme, les statuts et un Appel de l'Union signée par Mme Elise Soyer-Nyst. Elle aurait dû l'être par Madame Gilain, docteur en droit, ayant passé ses examens devant le jury central, Présidente de l'Union, mais son nom ne fut pas imprimé car Institutrice, à cette époque, cela lui aurait procuré des désagréments certains.

disposait aussi d'une maison de vacances, la Villa Mon repos, 143 chaussée de Nieuport à Lombartzijde. Enfin, Berthe Grandjean présidait également un pensionnat pour normaliennes, lycéennes et écolières (à partir de 10 ans), la Maison Yvonne Vieslet 51 chaussée de Vleurgat à Bruxelles (AVB, Fonds Nyssens).

77. Manuscrit p. XXI.

78. C'est en 1902 que Louise van den Plas fonda le Férninisme Chrétien de Belgique (Voir P. GERIN, « Louise van den Plas et les débuts du férninisme chrétien de Belgique », Revue belge d'histoire contemporaine, I, 1969, pp. 254-275. Sur L. van den Plas (1877-1968): Nouvelle Biographie Nationale, I, pp. 339-342). Toutefois les premiers contacts furent noués dès 1899 avec Marie Duclos, fondatrice du Férninisme chrétien de France: L. VAN DEN PLAS, « Souvenirs de vingt ans d'efforts », Le Féminisme Chrétien, juin 1922.

- 79. Parut du ler novembre 1905 à février 1940, avec interruption d'août 1914 à mars 1919: Répertoire des périodiques..., I, pp. 144-146.
- 80. Créée comme section suffragiste du Féminisme chrétien en janvier 1912.
- 81. Manuscrit p. XXII.

## Action et Propagande

L'Union Féministe Belge emploiera ces moyens d'action et de propagande:

Conférences et cours: sur la question des droits, des devoirs et des intérêts de la femme, sur l'hygiène générale, l'Hygiène de l'alimentation, l'hygiène spéciale de la femme, l'hygiène de l'enfance, la médecine et la pharmacie domestiques, la pédagogie maternelle, le droit usuel, la législation féministe.

Organisation de groupes locaux pour l'éducation des femmes et la défense des intérêts féminins: cercles de propagande, d'études, d'agrément, de voyage, mutualités, bourses de travail, bureaux de placement gratuits pour femmes; coopératives de production et syndicats d'ouvrières.

Consultations gratuites de médecine et de droit.

Publications de journaux, brochures et tracts.

Services d'informations à l'usage de la presse périodique.

Vaste et splendide programme demandant des bonnes volontés multiples.

[En effet] (biffé), Mme Gilain fit paraître de temps en temps des brochures de propagande.

L'article V des statuts de l'Union étant inédit mérite d'être rapporté: —Afin de conserver à l'Union son caractère essentiellement féministe, son indépendance vis-à-vis des partis politiques existants et afin d'empêcher la prépondérance d'une opinion politique ou religieuses, les catholiques, les libéraux, les socialistes et les neutres se réuniront séparément pour élire respectivement le quart des membres du Conseil.

Les membres ne devaient payer qu'un franc; dix centimes lorsqu'ils étaient en groupe.

Le Conseil Général pourra, quand il le jugera utile, organiser des unions provinciales et locales qui jouiront d'une autonomie absolue, sous réserve de respecter les statuts de l'Union belge et de se renfermer dans son but. Ces Unions choisiront elles-mêmes leur bureau.

On avait vu grand et beau; je n'ai pas souvenance d'une seule assemblée générale importante.

Madame Gilain dirigea l'Union jusqu'en 1910, époque à laquelle elle donna sa démission et fut remplacée par Madame Céline Dangotte-Limbosch qui encore jeune fille fut la première femme belge ayant pris part aux Congrès féministes Internationaux. L'Union féministe belge devint alors:

## L'Union belge pour le suffrage

## Présidente Mme Céline Dangotte<sup>82</sup>

Furent élus du Comité à la première assemblée Générale Mesdames Elise Soyer-Nyst, Kochetkova<sup>83</sup>, Beeckman, Mouru de Lacotte, Craker-Denis, Melles Gardien et Riemacker, Mr Limbosch et bientôt après Mme De Craene-Van Duuren<sup>84</sup>.

L'Union avait à son programme en premier lieu la question du suffrage féminin dont on parlait peu à cette époque. Madame Dangotte, elle aussi, voyait loin et grand et ne rencontra pas dans le public l'enthousiasme qu'elle avait en elle (ratures). Au bout de quelques années, ses occupations particulières absorbant tout son temps, Mire Dangotte donna sa démission de Présidente et ne vint pas à la dernière séance. Personne ne désirant reprendre sa succession, les membres du bureau qui, pour la pluspart (sic), appartenaient à d'autres sociétés féministes, constatant que la résolution de Madame Céline Dangotte-Limbosch était irrévocable, admirent la dissolution de la Société.

\_

<sup>82.</sup> Manuscrit p. XXV. Céline Dangotte-Limbosch: après quelques années d'intense propagande, comme présidente de l'Union pour le Suffrage des fernnes, collaboratrice au Bulletin de la Ligue de l'Enseignement (1909) et collaboratrice de Jane Brigode et Elise Soyer à l'Office central de documentation féminine (1909) (La Ligue, 1909, p. 125), Céline Dangotte se consacra à son entreprise d'ameublement et de décoration intérieure, « L'Art décoratif », située 65 avenue de la Toison d'Or à Bruxelles. Elle s'occupait également d'importexport de tapis, broderies...etc et se forgea une certaine renommée qui lui valut d'être appelée à siéger comme membre du Jury à L'exposition des Arts Décoratifs de Paris en 1925 (section meubles) (International féminin, sept-oct. 1925).

<sup>83.</sup> Kotchekova, Zoé, née Zeniade Protopopoff. Docteur en sciences économiques de l'ULB (1903), attachée à l'Institut de sociologie Solvay, puis rommée à l'Ecole Ouvrière Supérieure comme « Professeur-moniteur-économe-bibliothécaire » (!), chargée du cours de statistique qu'elle donna de 1921 à 1923.

<sup>84.</sup> Louise Van Duuren, épouse du docteur Ernest De Craene (1875-1938), Régente, puis docteur en philosophie et Lettres de l'ULB (1900). Férniniste ardente, fondatrice de la section belge de l'Open Door (voir article dans ce numéro).

Des groupes s'occupants (sic) du suffrage féminin existaient à cette époque, paraît-il, à Gand et à Anvers. Ils ne firent pas parler d'eux<sup>85</sup>.

## Association Internationale des Lyceums<sup>86</sup>

En 1903, Miss Constance Snedly conçut l'idée des Lyceums et inaugurait au printemps 1904 le somptueux Lyceum de Londres <sup>87</sup>. Il y eut vite 2.000 membres. Les fondatrices encouragées par un tel succès songèrent à créer un semblable foyer à Paris et à Berlin.

Miss Alys Hallard vint à Paris<sup>88</sup> mais il fallut trois ans avant d'aboutir et surtout il fallut la générosité d'Alice Williems qui loua et meubla un Hôtel à ses frais. Le Lyceum de Berlin se fonda plus facilement. Il y eut bientôt des Lyceums Clubs dans toutes les parties du monde.

Le premier Congrès International des Lyceums Clubs eut lieu à Londres en Mai 1912. Le deuxième à Paris du 6 au 15 juin 1914. Le troisième à Florence en Octobre 1922. Les Lyceums en furent informés par une circulaire signée Isabel Aberdeen & Temair, Présidente du bureau

<sup>85.</sup> Ce n'est pas tout-à-fait exact. A Anvers, la Vrouwenvereniging, association d'inspiration libérale créée en 1910, fut active tandis qu'à Gand, l'Union des ferreres gantosies, présidée par la très radicale Rosa De Guchtenaere, institutrice, ancienne élève de Gatti, et secondée par Victorine Ledewijn, se mobilisèrent pour défendre le suffrage et participèrent à la Fédération belge pour le Suffrage féminin en 1913 (Dix femmes en politique...op. cit.). Sur Rosa De Guchtenaere (1875-1942): Nationaal Biografisch Woordenboek, VI, col. 403-410. Sur Victorine Ledewijn: Baronne BOËL et C. DUCHENE, op. cit., p.101.

<sup>86.</sup> Manuscrit p. XXVII.

<sup>87.</sup> Ouvert en juin 1904 au 128, Piccadilly (La Ligue, 1905, p. 125), vanté effectivement pour son luxe (« C'est un paradis à séjour limité », [La Ligue, 1095, p. 77], il réunit rapidement un nombre impressionnant de trembres, son but est de « créer une association internationale qui réunira les femmes littérateurs, les artistes et celles qui ont reçu une éducation universitaire ». Reproduction de clubs identiques réservés aux hommes, l'initiative apparaît tomme novatrice pour les femmes. Son caractère universel s'inscrit dans un courant de pacifisme très sensible dans les mouvements féminins de l'époque.

<sup>88.</sup> Un Lyœum Club s'ouvrit à Paris dès mai 1905, dans l'ancien Hôtel de la duchesse d'Uzès au faubourg Saint-Germain (*La Ligue*, 1905, p. 125). Celle-ci était par ailleurs présidente de l'Union des Fernnes peintres et sculpteurs à Paris.

central de l'Association du Lyceum International<sup>89</sup>, 138 Piccadilly London.

Les Congrès se succédèrent régulièrement tantôt dans un pays, tantôt dans un autre mais toujours le bureau international ayant son siège à Londres. En 1935 il fut transféré à Genève, une Présidente Suisse ayant été nommée.

Voici une proclamation du Lyceum Français signée Montemar Dchesse d'Uzes qui resta Présidente jusqu'à sa mort.

« Un grand mouvement féminin chemine à travers le monde; qu'on le veuille ou non, cette moitié du genre humain, gardienne de la race, a de plus en plus conscience de son rôle moral. Tous les groupements féminins en sont la preuve, mais nul ne saurait en réaliser mieux l'essence que nos Lyceuyms. Là en effet se réunissent les Arts, les sciences, les lettres, etc, etc tel un arbre vigoureux reçoit la vie par la même racine, ou bien comme ces laborieuses abeilles butinent chacune à sa guise dans telle ou telle fleur ces sucs variés qui n'auront qu'un résultat<sup>90</sup> mais dont l'ensemble donne au miel son exquise saveur ».

Le Lyceum fondé en 1903 à Londres est donc une association de Lyoeums Clubs composé (sic) de femmes de toutes nations qui s'intéressent au progrès de la littérature, du journalisme, de la science, du bien public, de la musique et des arts et qui sont animées du désir de favoriser la bonne entente réciproque et l'amitié qui sont les résultats des rapports personnels entre nations.

Tout membre d'un Lyceum a droit d'entre dans tous les autres Lyceums et jouit des avantages attribués à leurs membres.

## Le Lyceum de Belgique<sup>91</sup>

J'ai sous les yeux une circulaire datée du 1er décembre 1899 disant: La nécessité d'un lieu de réunion pour femmes s'étant fait sentir, quelques dames de Bruxelles ont pris l'initiative de fonder un Club analogue à œux qui existent déjà dans toutes les capitales d'Europe. Leur intention est de faire de ce Club un centre intellectuel d'étude et de récréation<sup>92</sup>.

91. Manuscrit p. XXX.

<sup>89.</sup> Egalement présidente du Conseil International des fernmes.

<sup>90.</sup> Probablement « qui n'auront aucun résultat ».

<sup>92.</sup> Déjà en 1897, La Ligue (p. 35) annonçait l'intention d'organiser un « Ladies Club » à Bruxelles qui serait un lieu de rencontre culturel et récréatif.

Le Club sera ouvert de 10 h. du matin à 11 h. du soir. Il y aura une salle de lecture, une salle de réunion. Des soirées littéraires et amicales seront organisées le plus souvent possible. Sera admise au club toute dame Belge ou Etrangère présentée par deux membres. La cotisation annuelle est de 15 frs et de 25 frs pour les membres fondateurs. Ecrire ou se renseigner 70 rue d'Ecosse; 3 rue du beau-Site; 65 rue du Mont Blanc.

Voici les noms des membres fondateurs: Mrres Beeckman, Nyst-Soyer, Pfleiderer, Pineux, Houyoux, Graeffe<sup>93</sup>, Sochaezewska, Kelhoff (sic)<sup>94</sup>, Gerondal, Donay, van Laer, Perkins<sup>95</sup>, Melles Guillaume, Collignon, A. Lamal.

Ces noms émanaient de membres de la Société belge pour l'amélioration du sort de la femme.

Ce premier travail n'eut pas de suite... Melle Popelin ayant fait savoir qu'elle désirait fonder le Lyœum de Bruxelles en dehors des féministes, nous nous inclinâmes devant son désir.

Ce ne fut que neuf ans plus tard en 1908 que le Lyceum fut fondé par Melle Marie Popelin et 20 membres payants (sic) 25 frs par an. Nous nous réunîmes, car quelques féministes en étaient, deux fois par mois au Palais Somzée, rue des Palais, dans une grande salle. Des conférences y furent données. Puis le Lyceum fut transféré dans un charmant mais trop exigu local 47, avenue Louise.

<sup>93.</sup> Mme Charles Gräffe, trésorière de La Ligue, présidente de la Commission de la Traite des Blanches au Conseil National des ferrures belges (*La Ligue*, 1906, p. 126).

<sup>94.</sup> Joséphine Nyssens (1833-1917), épouse du peintre François Keelhoff. Cofondatrice en 1899 de l'Union des Ferures belges contre l'Alcoolisme, trésorière puis présidente jusqu'en 1914. Membre du Parti Ouvrier belge. Fondatrice du premier restaurant hygiénique (sans alcool) à Bruxelles en 1907 (40, Place du Sablon [La Ligue, 1907, pp. 103-111]). Collaboratrice de la revue Le gymnaste en 1903-1904. Déléguée au CNFB pour l'Oeuvre de la Maison de la servante et de la Bourse du Travail (La Ligue, 1906, p. 124) qui avait été créée en 1901 comme bureau de placement pour ferrores par La Ruche, ancienne association des régentes sorties de la section moyenne de Bruxelles fondée à l'initiative de I. Gatti en 1883 (M. DE VROEDE, op. cit., III, 1, pp. 307-309; Baronne BOËL et C. DUCHENE, op. cit., p. 74) [Sur La Ruche un historique non daté est conservé aux AVB 5840/17/1]. (Nous remercions Sophie Matkava pour les informations relatives à Joséphine Keelhoff).

<sup>95.</sup> Mme Perkins membre de la Ligue du droit des femmes, du CNFB, déléguée de l'Oeuvre de la Croix Verte, sorte de bureau de placement pour femmes, à l'exception des servantes (La Ligue, 1906, pp. 127-131).

De cette époque datent les premiers statuts: Le Lyceum a pour but de mettre en relation, les femmes belges ou étrangères qui s'intéressent sérieusement aux sciences, à la littérature, aux arts ou aux oeuvres humanitaires. Avenue Louise eurent lieu des Conférences, des auditions et des expositions.

Bientôt Melle Popelin, sa santé laissant à désirer, démissionna donnant la direction aux membres du bureau. Mme van der Straeten, artiste peintre<sup>96</sup>, s'en occupa particulièrement et assista en juin 1914 au 2e Congrès des Lyceums qui eut lieu à Paris.

Le local de l'Avenue Louise étant vraiment trop exigu le Lyceum élu (sic) domicile 12 rue du Berger, dans un appartement peu élégant mais qui avait l'avantage de posséder un vaste atelier de peintre où travaillèrent les artistes se cotisant pour avoir un modèle. Atelier qui pendant la guerre (1914-1918) fut transformé en ouvroir pour jeunes filles et jeunes femmes sans ressource cousant des vêtements pour les pauvres. Elles étaient payées et recevaient leur goûté (sic). En 1913 les membres devenants (sic) nombreux (plus de 150) nous décidâmes de nous installer confortablement dans un joli petit hôtel faisant face au Palais de Justice. Le bail allait être signé lorsque la guerre fut déclarée et mit fin à tous les projets.

Etaient alors du Comité Mme van den Straeten et Melle Bouvier, vice-Présidentes, Mme Elise Soyer-Nyst secrétaire; Mmes Delecosse<sup>97</sup>, Callet, Fleck, Peace, membres du Comité. J'écrivis à la Comtesse Jean de Mérode<sup>98</sup> dont la tante, la Dsse d'Uzès était venue conférencier à Bruxelles, sous nos auspices, pour lui demander l'honneur d'une visite à notre Lyceum. Voici sa réponse:

<sup>96.</sup> Non identifiée dans le Dictionnaire biographique illustré des artistes en Belgique depuis 1830, (Arto, 1987), mais on la retrouve effectivement exposant ses toiles au Lyceum de Bruxelles en 1911.

<sup>97.</sup> Marguerite Delecosse-Heyninx, artiste aquarelliste (*La Belgique active*, Bruxelles, 1932, p. 152).

<sup>98.</sup> Marie-Louise de Bauffrémont Courtenay (1874-1955); épouse de Jean de Mérode, Grand-Maréchal de la Cour. Présidente et fondatrice de l'Oeuvre Nationale des Invalides de guerre, vice-présidente du Carnegie Hero Fund et membre du Conseil d'administration de l'Ecole d'Infirmières Saint-Camille à Bruxelles.

19 avril 1916

Madame,

J'ai bien reçu les intéressantes brochures sur le Lyceum de Bruxelles que vous m'avez envoyées et je m'empresse de vous remercier de tout coeur de votre aimable attention. Ce sera avec plaisir que je visiterai vos installations un peu plus tard si vous voulez bien le permettre.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués,

signé Ctesse Jean de Mérode

Après la guerre, nous continuâmes nos conférences et soirées à « La Maison du Livre », rue de la Madeleine.

Melle Marie Popelin n'avait pas été remplacée, il nous manquait une Présidente. De commun accord, nous désirâmes voir parmi nous Mmes Jane Brigode et Burls<sup>99</sup>.

Mre Brigode accepta la Présidence. Elle choisit comme résidence du Lyceum l'Hôtel 22 Place de l'Industrie que venait de quitter Mr May romné ambassadeur aux Etats-Unis. La Ctesse Jean de Mérode accepta la Présidence d'Honneur et le Comité fut formé par les dames du Comité de l'Union Patriotique des femmes belges<sup>100</sup>. Melle Louise van den Plas restant secrétaire générale.

De l'ancien Comité on ne retrouve que Melle Bouvier, Elise Soyer, toutes deux du reste du Comité de l'Union Patriotique et Mme van den Straeten. Mme Duché et Mme Engelhard<sup>101</sup>, cette dernière s'étant beaucoup occupée du Lyceum de Londres, sont nommées également du Comité.

<sup>99.</sup> Il s'agit de Mme William Burls, secrétaire de la Ligue Nationale belge contre le péril vénérien (fondée à l'initiative du Dr Bayet en 1922), secrétaire du Congrès international contre le cancer en novembre 1923.

<sup>100.</sup> L'Union Patriotique des Femmes belges a été fondée dès août 1914 par Jane Brigode et Louise van den Plas. Intégrée au Conseil National de Secours et d'Alimentation, l'Union Patriotique s'occupa de procurer du travail aux femmes et prit en charge notamment le Comité de la Dentelle (*Heures de Détresse. Belgique 1914-1915*, Bruxelles, slnd, pp. 111-116).

<sup>101.</sup> Mme Duché préside la section française du Lyceum Club à Bruxelles. Mme Edmond Engelhard, née Louise Sorel (1885-1966), membre du CNFB qu'elle représenta à divers congrès du Conseil International des Fennes, décédée accidentellement dans une catastrophe aérienne au-dessus du Mont-Blanc le 24 janvier 1966 (*Le Soir*, 2 février 1966).

De nouveaux Status (sic) parurent. Le Lyceum prit pour titre « Lyceum Club de Belgique », fondé en 1908, réorganisé en 1923 par « l'Union Patriotique des femmes belges ».

Les membres s'inscrivirent nombreux. Les Expositions, fêtes et réceptions mondaines furent des plus réussies, mais les frais énormes. Heureusement le loyer de 70.000 frs fut réduit à 50.000 frs en 1932. L'Union Patriotique, installée dans le même local que le Lyceum, s'engagea à donner tous les ans les intérêts (soit 20.000 frs) de la somme qu'elle avait économisée mais qui ne parvenait pas toujours à combler le déficit, j'ai sous les yeux des listes de souscriptions devenues nécessaires.

Le comité se réunit régulièrement le premier jeudi de chaque mois, le 2e depuis 1938.

Mr May étant décédé, l'Hôtel de la Place de l'Industrie fut démoli pour construire un immeuble à multiples étages. Mre Jane Brigode choisit alors, pour y installer le Lyceum, un très bel Hôtel on ne peut mieux situé: 33 boulevard du Régent, près du Parc et de la rue de la Loi au loyer réduit de 45.000 frs.

Voici un aperçu des activités des diverses sections du Lyceum pour la saison 1936-1937.

- I. L'Accueil belge organise des réceptions en l'honneur de personnalités féminines venues de l'étranger
- II. Littérature et Conférences dont la Présidente Mme Burls organise un cycle de 10 conférences données par des écrivains belges en renom sur les littérateurs belges et une exposition de livres consacrée au « Régionalisme littéraire en Belgique et au Congo ». Une exposition d'oeuvres de femmes écrivains de Belgique organisée avec un minimum de frais, couverts par la vente des livres, eut un réel et retentissant succès au commencement de l'année 1936. De la section Littérature et Conférences dépend le service de la Bibliothèque et ses diverses modalités d'abonnements.

III. Sciences: Présidente Mre Schouteden -Wery<sup>102</sup> donne un cycle de 6 conférences sur les « Eléments de Biologie Générale », inspirées par la lecture de : l'Homme cet inconnu de Carel.

<sup>102.</sup> Joséphine Wéry (1879-1954) obtient le diplôme spécial en botanique à l'ULB en 1904. Collaboratrice du professeur Jean Massart, elle épouse Henri Schouteden, docteur en sciences et directeur du Musée du Congo à Tervueren. Elle-même enseigne les sciences à l'Ecole Normale pour filles de Bruxelles, préside la commission Education duCNFB, est membre en 1924 du Conseil général de la Ligue de l'Enseignement. Présidente de la Commission du Bulletin

D'autres conférences, des excursions scientifiques et des visites guidées seront annoncées au calendrier mensuel.

- IV. Beaux-Arts. Présidentes Mmes Militor et Meunier<sup>103</sup>. Exposition des Beaux-Arts, vente de cadeaux de Noël et de Nouvel An, exposition d'art décoratif.
- V. Musique: Présidente Mme Louise Le Boeuf<sup>104</sup>. Le programme de cette année comportera comme les années précédentes les nons d'excellents musiciens de Belgique et de l'Etranger.
- VI. Diction et Art dramatique: Présidente Mme Neury-Mahieu. Cette section organise des représentations théâtrales et tous les mercredis des séances de lecture.
- VII. Coloniale. Présidente S.A. la Princesse de Ligne, viceprésidentes Mmes Dardenne<sup>105</sup> et A. Marchal. Cette section a pour objet spécial d'intéresser les femmes belges aux choses de la Colonie.
- VIII. Les Bienfaits de l'Aiguille. Présidente: Melle Marguerite Nyssens<sup>106</sup>. Les membres se réunissent pour confectionner des objets d'habillement pour enfants pauvres.
- de l'Union des femmes coloniales jusqu'à sa mort, elle accède à la présidence de l'Union en 1938, succédant à la fondatrice, Mme Dardenne (Le Soir, 7 décembre 1954; Bulletin de l'Union des femmes coloniales, janvier 1955). Historienne amateure, elle laisse une histoire de Tervueren et un Charles de Lorraine et son temps (Bruxelles, 1943).
- 103. Marie Molitor et Georgette Meunier. Cette dernière (1859-1951) est artiste peintre, fille de Jean-Baptiste Meunier et nièce de Constantin Meunier, élève d'Alfred Stevens: Figures nationales contemporaines, IV, 1909, p. 157; Dictionnaire biographique illustré des artistes en Belgique depuis 1830, Arto, 1987, p. 262.
- 104. Fille du général et homme d'affaires Albert Thys et de Louise Mottin, Louise Thys épousa Henry Le Boeuf, financier et mérène à qui l'on doit le Palais des Beaux-Arts et et la fondation de la Société Philharmonique (G. KURGAN, S. JAUMAIN et V. MONTENS, Dictionnaire des patrons en Belgique, Bruxelles, de Boeck, 1996, p. 418).
- 105. Membre de la section coloniale de la Commission Royale de Belgique au Congo, chargée en 1920 par le gouvernement belge d'une mission pour étudier les conditions de vie des ferranes européennes, elle fonde à son retour l'Union des ferranes coloniales qu'elle préside jusqu'en 1938: Lettre de A. Manteau, secrétaire adjointe de l'Union des Ferranes Coloniales, à Mrne Pol Boël, présidente du CNFB, 20 novembre 1945 (Archives du CNFB, conservés au Carhif-Avg). En 1959 elle en est toujours présidente d'honneur.
- 106. Marguerite Nyssens, née en 1858, membre de l'Union des femmes belges contre l'alcoolisme en 1901, secrétaire après 1918. Présidente de l'Oeuvre de la

#### Sections étrangères

<u>Française</u>: Prés.: Mme Edgard Duché, vice-présidente Mme Engelhard et Fouquet de Contanly

<u>Britannique</u>: Prés.: Miss Edith Hilton-Fagge<sup>107</sup>. La section se réunit régulièrement une fois par mois.

D'autres sections sont à l'étude et nous aurons bientôt une section Américaine, Hollandaise et Italienne.

Section des fêtes: Bals, matinées dansantes, fêtes d'enfants à la Noël et à la Mi-Carême.

#### Groupement de la Jeunesse.

Section de Bridge. Salons ouverts tous les jours, on y joue régulièrement tous les après-midi et trois fois par semaine le soir. Tournoi de Gala. La section est dirigée avec un dévouement inlassable par Mire Burls.

Les membres du Lyceum assistent de droit aux manifestations de toutes les sections. Les maris sont toujours invités. A la section de Bridge est annexée depuis 1934 une section mixte. Des personnes étrangères au Club peuvent y être conviées mais le droit de visite est limité.

Ce programme toujours admirablement et luxueusement exécuté, est grandiose mais les frais aussi. Un hommage bien mérité doit être décerné à la Présidente du Lyceum, Madame Jane Brigode, qui sait grouper autour d'elle, non seulement des femmes de première valeur mais des générosités sans limites. La pluspart (sic) des dames du Comité viennent de s'engager à des dons réguliers pendant les années 1937-1938 et 1939 grâce auquels (sic) les frais sont couverts jusqu'en 1940.

#### Conseil International des Femmes<sup>108</sup>

En mars 1888 un groupe de femmes Américaines eut l'idée de convoquer, à Washington, un Conseil International de femmes qui réunit des déléguées de cinquante-huit associations de femmes des Etats-Unis, des déléguées d'Angleterre, de France, d'Ecosse, de Norvège, du Danemark et du Canada.

Croix Verte (*La Ligue*, 1906, p. 127). [Sophie Matkava prépare à l'Université libre de Bruxelles un mémoire de licence consacré à la famille Nyssens]. 107. Pianiste.

<sup>108.</sup> Manuscrit p. XL.

En 1893 l'assemblée se tint à Chicago. En 1899 à Londres et en 1904 à Berlin. C'est au Congrès de Berlin que Marie Popelin, docteur en droit, fut conviée personnellement par Lady Aberdeen, Présidente du Conseil International qui, dans une tournée de propagande en décembre 1904, passe par Bruxelles et approuve le projet du Conseil National des femmes belges élaboré par Marie Popelin rentrant du Congrès de Berlin et par quelques féministes belges.

Le but principal du Conseil International des femmes est d'établir une communion très constante entre les associations de femmes de tous pays et de leur fournir des occasions de se rencontrer et de délibérer sur les questions relatives au bien public et à la sécurité de la famille.

Il [y] (biffé) est inscrit : « Nous les femmes de toutes les nations, sincèrement convaincues que le bien de l'humanité peut être favorisé par une plus grande unité de pensée, de sentiments et de but, et qu'une action organisée des femmes sera un moyen de servir les intérêts les plus élevés de la famille et de l'Etat, nous nous enrôlons en une Fédération de travailleuses pour faire pénétrer dans la société, dans les moeurs et dans les lois, l'application de cette règle d'or: Fais aux autres ce que tu veux qui te soit fait à toi-même ».

### Conseil National des femmes belges<sup>109</sup>

Notre C.N. fut fondé à Bruxelles le 30 janvier 1905 par Melle Marie Popelin, docteur en droit, conjointement avec « La Ligue belge du droit des femmes » (1892), la Société belge pour l'Amélioration du sort de la femme A.S.F. (1897), l'Union des femmes belges contre l'alcoolisme (1899).

Le C.N. se propose un triple but:

1° Rapprochement et entende (sic) des Oeuvres et Institutions féminines dans le but de conférer sur les questions relatives aux intérêts économiques et sociaux des femmes, à leurs droits et à leurs devoirs dans la société et dans la famille

II. Actions communes auprès des pouvoirs publics

III. Représentation des femmes belges à l'étranger

Le premier point indique l'affiliation à notre C.N. de toutes les sociétés désireuses de collaborer en commun au travail du meilleur devenir de l'humanité.

<sup>109.</sup> Manuscrit p. XLII.

Le deuxième, l'intervention auprès du Gouvernement, soit par délégation, soit par pétition chaque fois qu'une question importante concernant les femmes doit se décider.

Le troisième, l'affiliation de notre C.N. au Conseil International fondé en Amérique en 188[8] réunissant actuellement 36 pays différents et l'obligation morale d'assister aux assemblées du dit Conseil où toutes ces femmes de pays différents se rencontrent et par le travail en commun corroborent (sic) à la Paix générale.

La constitution de notre C.N. élaborée à la réunion du 31 Octobre 1904 à Bruxelles fut adoptée le 30 janvier 1905.

Melle Marie Popelin nommée Présidente-secrétaire. Peu après celle-ci nomma Mme Elise Nyst-Soyer trésorière. Une note écrite de la main de Marie Popelin prouve la simplicité de nos débuts, elle écrit: « Reçu de Mme Nyst-Soyer la somme de vingt-sept francs et soixante centimes pour frais de bureau et avances. Les détails suivent ». En 1905 les recettes sont de 140 frs sur lesquelles furent prélevés 100 frs, envoyés à Mrs Sandfort, trésorière du Conseil International des femmes pour notre cotisation. L'année suivante, les sociétés affiliées ayant augmentés (sic), nous payons 100 au C.I. et il reste en caisse, tous frais déduits, 20 frs.

Dès la formation de notre C.N., Melle Marie Popelin manifeste le désir d'y voir prendre part des femmes de tous les partis politiques existants (sic) à cette époque: Catholiques, Libérales, Socialistes.

Des pourparlers, des réunions eurent lieu avec des femmes Catholiques et des femmes Socialistes, sans résultats. Les femmes Catholiques ne voulurent travailler qu'entre elles, de même que les femmes socialistes.

Ce ne fut que bien des années après que le souhait de Melle Marie Popelin se réalisa... malheureusement, elle n'était plus là!

## Pour l'Instruction obligatoire<sup>110</sup>

Le Conseil National des femmes belges participa à la manifestation patriotique du 18 Novembre 1906 organisée par la «Ligue de l'Enseignement » en faveur de l'Instruction obligatoire<sup>111</sup>.

Tous nos groupes affiliés avaient envoyé des déléguées. Nous prîmes place dans la cortège, immédiatement après le Conseil Général

<sup>110.</sup> Manuscrit p. XLVI.

<sup>111.</sup> Sur cette importante manifestation: Histoire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente 1864-1989, Bruxelles, 1990, p. 29.

de La Ligue de l'Enseignement précédant les soixante mille manifestants.

Pour la première fois on vit des bourgeoises défiler à travers les rues de Bruxelles manifestant publiquement leur volonté d'obtenir du Gouvernement l'obligation légale de l'Instruction, preuve du progrès qu'avait fait, dans les esprits, la conception moderne du rôle social des femmes.

#### Nos assemblées générales 1906-1914<sup>112</sup>

La première assemblée générale de notre C.N. des femmes belges s'est tenue à Bruxelles le 2 juin 1906, dans la grande salle Ravenstein, sous la Présidence d'Honneur de Lady Aberdeen and Temair, femme de Lord Aberdeen, vice-roi d'Irlande, présidente du C.I. des femmes depuis 1904. C'est elle qui à cette époque invita Marie Popelin à assister à un congrès du C.I. tenu à Berlin l'engageant à former un C.N. et vint plusieurs fois en Belgique à cette intention.

Nos assemblées Générales se continuèrent régulièrement à Bruxelles jusqu'en 1912.

En 1911 une branche de notre C.N. fut fondée à Anvers et l'Assemblée générale de 1912 s'y tint le 25 et 26 Novembre. La soirée de réception eut lieu dans les salons du Cercle Artistique. Le dimanche 26 à l'Assemblée générale publique, Melle Verbeek, présidente de la branche d'Anvers, Melle Brauss, secrétaire et Melle Lekmann, trésorière, dirent ce qui avait été fait à Anvers. Un Lunch en commun fut servi pour 3 frs le couvert. Les membres du comité d'administration, ainsi que les déléguées étrangères, sont gracieusement invitées au Lunch par le comité d'Anvers. Un superbe concert termine la fêtre.

En 1913 nous eûmes la douleur de perdre notre Présidente, Marie Popelin, dont le mandat allait jusqu'en 1916. Melle Léonie La Fontaine fut désignée pour terminer ce mandat. L'Assemblée générale de 1914 se fit sous sa présidence, le 25 janvier. Nous prîmes part au Congrès du C.I. tenu à Rome cette même année. La guerre survint et nous n'eûmes plus aucune nouvelle de Melle La Fontaine restée en Suisse.

Les séances du C.N. continuèrent régulièrement à la Bibliographie, 3<sup>bis</sup> rue de la Régence<sup>113</sup> où se réunirent les membres de sociétés affiliées.

-

<sup>112.</sup> Manuscrit p. XLVII.

La Présidence du C.N. étant devenue vacante depuis 1916, en 1917 Mme Nyst-Soyer fut priée de l'accepter mais elle préféra laisser la place libre et les onze sociétés affiliées à cette époque au C.N. signèrent à l'unanimité la continuation de son mandat de secrétaire générale.

En 1919, les principales sociétés affiliées au C.N. se réunirent pour nommer une présidente et le choix se porta sur Melle Marguerite van de Wiele<sup>114</sup>, l'éminente femme de lettres dont les productions littéraires et les chroniques hepdomadaires (sic) dans le journal « Le Soir » et les revues belges et étrangères eurent grand succès.

Après quelques hésitations, elle accepta et l'Assemblée générale de 1920 eut lieu sous sa présidence au Musée du Livre, 46 rue de la Madeleine. Voici à cette époque les noms des présidentes de commissions:

Finance: Mme Levoz-Hauzeur

Presse: Melle van de Wiele et Mme Soyer Paix et arbitrage: Melle La Fontaine

Lois: Madame Brigode

Suffrage: Mmes Lucienne Cajot<sup>115</sup> et Soyer Moralité: Mmes Houyoux-Richald et Gräffe.

Hygiène: Mme Houyoux-Richald.

En 1921 l'Assemblée générale se tint au Palais Mondial (Cinquantenaire)<sup>116</sup>. Le bureau se compose de la Présidente, Melle van de Wiele, les vice-présidentes la Comtesse Jean de Mérode,

<sup>113.</sup> C'est-à-dire au siège de l'Office International de Bibliographie, fondé en 1895 par Paul Otlet et Henri La Fontaine.

<sup>114.</sup> Sur Marguerite Van de Wiele (1859 -1944), ancienne élève d'Isabelle Gatti, journaliste, ferrure de lettres et critique d'art, voir Femmes de lettres belges, Bruxelles, 1939, pp. 37-47.

<sup>115.</sup> Lucienne Cajot, docteur en sciences sociales, secrétaire-adjointe du CNFB en 1912, cheville ouvrière de la Commission des Lois dont elle démissionne en [1935] (L. BERGER, Les femmes poètes de la Belgique, Bruxelles, 1925, p. 305)

<sup>116.</sup> Sur le Palais Mondial: S. STEFFENS, « Le Palais mondial: grandeur et misère d'une entreprise idéaliste », Cent ans de l'Office International de Bibliographie, Mundaneum, 1995, pp. 239-270 et V. PIETTE, « Un projet de création d'une Cité Mondiale ou l'utopie pacifiste faite de briques », Idem, pp. 271-301.

Madames (sic) Despret-Graux<sup>117</sup>, Jules Destrée<sup>118</sup>, Marie Haps<sup>119</sup>, secrétaire Elise Soyer, secrétaire adjointe Mre Lucienne Cajot, trésorière Melle Dubourt<sup>120</sup>.

Le Conseil National des femmes belges étant essentiellement neutre, on remarquera le nombre exact de femmes Libérales, Catholiques et Socialistes inscrites.

Le nombre de commissions a augmenté, nous voyons en plus au programme:

Education: Présidente Mme Marie Haps

Emigration et immigration: Melle Belpaire<sup>121</sup> (Anvers)

Travail et prévoyance sociale: Mme Plasky<sup>122</sup>.

Mme Levoz -Hauzeur a donné sa démission aux finances et n'a pas été remplacée. Melle Marie Parent remplace à l'Hygiène Mme Houyoux-Richald, décédée. Mme Graeffe ayant donné sa démission, Dr Marie Derscheid-Delcourt accepte la présidence de la Moralité.

Les sociétés affiliées au C.N. sont au nombre de vingt. La vie du C.N. se continue tranquillement. Le bureau se réunit régulièrement et

<sup>117.</sup> Marguerite Graux, fille du ministre libéral Charles Graux et de Hélène Vautier, épouse de l'avocat et financier Maurice Despret, président de la So fina et de la Banque de Bruxelles (*Dictionnaire des patrons...*, p. 224).

<sup>118.</sup> Marie Danse (1866-1942), graveur symboliste, fille du graveur Auguste Danse, professeur à l'Académie de Mons, nièce de Constantin Meunier. En 1899, elle épousa Jules Destrée (1863-1936) représentant socialiste de Charleroi (1894 à 1936), ministre des Sciences et des Arts (1919-1921).

<sup>119.</sup> Marie Haps (1873-1939), présidente fondatrice de l'Oeuvre de l'Assistance Discrète, fondatrice de l'Ecole supérieure des jeunes filles à Bruxelles: *Nouvelle biographie nationale*, II, pp. 215-216.

<sup>120.</sup> F.-A. Dubourt, secrétaire-adjointe de l'Oeuvre de l'Assistance Discrète.

<sup>121.</sup> Marie Elisabeth Belpaire (1853-1948), essayiste, ferrire d'oeuvres et mécène, fondatrice de la première école moyenne pour filles à Anvers en 1912: Encyclopedie van de Vlaamse Beweging, Lannoo, 1973, t. I, pp. 172-173

<sup>122.</sup> Elisabeth Van de Vyvere (1865-1944), fille de l'architecte Edmond Van de Vyvere, épouse du peintre Eugène Plasky dont elle a cinq enfants. Collaboratrice au Journal de Bruxelles en 1897, elle s'intéresse aux questions sociales et est rommée inspectrice du travail en 1901. A ce titre elle est l'auteure de nombreux rapports d'inspection sur le travail féminin. De tendance conservatrice, elle préside la Société pour la Défense et l'Apprentissage des métiers féminins dans l'entre-deux-guerres (E. BEUVE (dir.), Les femmes d'aujourd'hui. Dictionnaire biographique international illustré des femmes contemporaines, Paris, s.d.)

164

chaque année, à l'Assemblée générale, les présidentes des commisssions rendent compte du travail fait, ou des réponses faites aux questionnaires envoyés par la Présidente Internationale de leur Commission, avec laquelle ces dames doivent être en relations suivies.

Les sociétés affiliées parlent de leurs activités. Quelques changements dans le bureau. Mme Graux ayant donné sa démission de viceprésidente du C.N. fut remplacée par Mree Pol Boël<sup>123</sup>. Dans les commissions, Melle Marcelle Renson, Avocat, remplaça Mme Brigode aux Lois, tandis que celle-ci prend la présidence du Suffrage, Mme Cajot étant démissionnaire. Madame Paul Lippens<sup>124</sup> est nomnée à la Moralité. Mme Dr Marie Derscheid-Delcourt prend la direction de l'Hygiène et immédiatement est nomnée vice-présidente internationale de cette commission. Mre Robert Osterrieth (Anvers) accepte l'Emigration et Immigration et à l'Education Mme Marie Haps, ayant donné sa démission, est remplacée par Mme Berthe Grandjean, viceprésidente de la Ligue de l'Enseignement, mais bientôt trop absorbée par sa fondation des Foyers féminins, elle désire se retirer et voir nommer à sa place la plus assidue des membres de sa commission, Melle Dora Wiener. Celle-ci s'acquitte si parfaitement de son travail aux réunions Internationales que sa nomination de vice-présidente de cette commission au C. International suit de près.

Mme Oedenkove-De Boeck est nommée Présidente de la Commission des finances.

présidente du Conseil International des Ferrenes en octobre 1936 (Biographie Nationale, XXXIV, suppl. 16, col. 87-93).

\_

<sup>123.</sup> Marthe Kerkhove de Denterghem (1877-1958) épousa Pol Boël en 1898. De 1914 à 1918, elle se distingue comme ambulancière, puis par des activités au sein d'organismes de secours et de renseignements. Arrêtée, condamnée à deux ans de prison, détenue d'abord à Aix-la-Chapelle puis à Siegburg, libérée pour raison de santé en 1917. En 1921, elle fonde l'Union des femmes libérales de l'arrondissement de Bruxelles, puis la Fédération Nationale en 1923, qu'elle présidejusqu'en 1936. Vice-présidente du CNFB en 1921, présidente en 1935,

<sup>124.</sup> Sur Suzanne Orban (1887-1971), épouse de Paul Lippens, infirmière de guerre, fondatrice de la Mutualité nationale des Infirmières et Travailleuses sociales, présidente de l'Amicale des Infirmières du Front 1914-1918, cofondatrice de la Fédération des Ferrores libérales et du Groupement social libéral féminin Solidarité en 1937: Dix femmes en politique..., pp.113-125.

Une nouvelle commission : la Protection de l'Enfance a pour titulaire la Ctesse Carton de Wiart<sup>125</sup>. Celle du Cinéma et Radio Mre Ianvier.

Le mandat de notre Présidente venant à expirer en Janvier 1935, elle donne sa démission et prend le titre de Présidente d'Honneur.

L'année précédente déjà, Mme Elise Soyer ayant trouvé en Melle Baetens<sup>126</sup>, Avocat, une parfaite secrétaire pour le C.N. avait donné la sienne jugeant qu'étant arrivée à un âge certain il lui était agréable de voir le flambeau passer en de jeunes mains. Elle fut nommée secrétaire générale honoraire et continua à assister à toutes les séances.

A l'unanimité des voix la Baronne Pol Boël fut désignée comme Présidente et, vu les sollicitations pressantes qui lui vinrent du bureau, de la Princesse Jean de Mérode qui avait refusé de se mettre sur les rangs et de nous toutes, voulu (sic) bien accepter.

En 1935 année de l'Exposition Internationale qui eut lieu à Bruxelles, le bureau du Conseil International des femmes, ayant accepté notre invitation ainsi que les commissions Internationales de l'Education, du travail, de l'Hygiène et des lois siégèrent à Bruxelles au mois de Juin.

Les séances de travail et les fêtes furent admirablement organisées par de jeunes recrues ayant à leur tête Melle Baetens, secrétaire générale et Madame Oedenkoven-Debouck (sic) nommée Trésorière. Un grand banquet eut lieu à l'Exposition.

Notre Chère Reine Astrid reçu (sic) ces dames au palais. Nous fûmes toutes conviées au Château « Le Chenoy » chez la baronne Boël où une splendide réception nous attendait.

Depuis 1935, notre C.N. prospère rapidement. Les sociétés affiliées sont au nombre de... (blanc). Les membres particuliers de... (blanc)<sup>127</sup>.

<sup>125.</sup> Sur Juliette Verhaegen (1872-1955), épouse du comte Henry Carton de Wiart, promotrice de la législation sur la protection de l'enfance et de l'Oeuvre Nationale de l'enfance: E. GUBIN, « Juliette Verhaegen, une vie au service de l'enfance », Pierre-Théodore Verhaegen. L'homme, sa vie, sa légende, Bruxelles, 1996.

<sup>126.</sup> Fernande Baetens, née le 11 juillet 1901 à Anvers, docteur en droit à l'Université de Bruxelles en 1926, avocat de 1929 à 1954, secrétaire du CNFB en 1935, vice-présidente en 1955.

<sup>127.</sup> En 1937, le CNFB compte 42 sociétés affiliées et 158 membres individuels (Historique des Conseils Nationaux affiliés, éd. du CIF, Bruxelles, 1938, p. 188.

Voici le tableau des Vice-Présidentes et des présidentes des commissions en 1937. Vice-Présidentes: la Princesse Jean de Mérode, Mme Jules Destrée, Dr Jeanne Vandervelde, Mme Paul Lippens, Melle Elisabeth Vuylsteke.

Commissions. Arts et lettres Mine Marie Gevers<sup>128</sup>, Paix Mine Nisot-Cherin, Lois Melle Marcelle Renson, Avocat à la Cour d'Appel, Suffrage Mine Jane Brigode, Hygiène Dr Elisa (sic) Claes<sup>129</sup>, Education Melle Dora Wiener, Migration Mine Robert Osterrieth, Travail Mine Elise Plasky, Protection de l'Enfance Ctesse Henry Carton de Wiart, Informations sociales Mine Derscheid-Braun<sup>130</sup>, Cinéma Mine Janvier, Presse Melle Jeanne Cappe<sup>131</sup>.

(sera suivi au prochain numéro)

<sup>128.</sup> Sur Marie Gevers (1883 -1975), poète et femme de lettres: Bibliographie des écrivains français de Belgique, t.2, Bruxelles, Palais des Académies, 1965, pp. 142-148.

<sup>129.</sup> Elsa Claes-Van Assche (1898-1976), docteur en médecine de l'Université de Bruxelles en 1924, chef du service d'ophtalmologie de l'hôpital d'Etterbeek (1930), chargée de cours à l'ULB: Biographie nationale, XLIV, col. 206-209.

<sup>130.</sup> Gabrielle Derscheid-Braun: vice-présidente de l'Office Central d'identification des Oeuvres sociales d'Assistance depuis 1924.

<sup>131.</sup> Jeanne Cappe (1895-1956), journaliste à La Nation belge, essayiste et femme de lettres, spécialisée dans les livres pour enfants, soeur de Victoire Cappe, [fondatrice du syndicat de l'Aiguille, à l'origine du syndicalisme féminin chrétien, sur laquelle D. KEYMOLEN prépare une thèse de doctorat à la KULeuven]: C. HANLET, Les écrivains belges contemporains, I, Liège, s.d., pp 465-467.

#### Ont collaboré à ce numéro

Anne Devos, licenciée en histoire (Katholiek Universiteit Leuven)

Eliane Gubin, professeure d'histoire contemporaine à l'Université libre de Bruxelles

Catherine Jacques, licenciée en histoire (ULB), archiviste au Centre d'Archives pour l'Histoire des femmes (Bruxelles)

Claudine Marissal, licenciée en histoire (ULB), documentaliste au Centre de Rencontre pour Femmes « Amazone » (Bruxelles)

Valérie Piette, licenciée en histoire (ULB) doctorante, boursière de l'Université libre de Bruxelles

Eliane Richard, historienne, maître de conférence émérite de l'Université de Provence.

# Sextant

# **Métiers**

Ce numéro aborde des formes moins étudiées du travail féminin: boutiquières, commerçantes, paysannes, chefs d'entreprises. Il montre que les sources révèlent beaucoup, à condition de bien les interroger.

L'entre-deux-guerres a connu une offensive en règle contre le travail salarié des femmes mariées. L'Open Door International -et en Belgique le Groupement de la Porte Ouverte- y répondent directement.

Un document inédit rappelle les étapes du féminisme belge avant 1940 et éclaire la personnalité trop peu connue de son auteure, Elise Soyer (1e partie).



# Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par le *Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes* de l'ULB et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par le *Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes* de l'Université libre de Bruxelles, ci-après dénommé GIEF-ULB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par le GIEF-ULB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

#### **Protection**

#### 1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec le GIEF-ULB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, le GIEF-ULB aura pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

#### 2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc.-. Le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination du GIEF-ULB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

#### 3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <a href="http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\_du\_fichier.pdf">http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\_du\_fichier.pdf</a>> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

#### Utilisation

#### 4. Gratuité

Le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par le GIEF-ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

#### 5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation au GIEF- ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser au Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes GIEF-ULB, Secrétariat de rédaction, 50 avenue F. Roosevelt CP175/01, 1050 Bruxelles ou par courrier électronique à sextant@ulb.ac.be.

#### 6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

#### 7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

#### Reproduction

#### 8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis. Toutefois les copies numériques ne peuvent être stockées dans une autre base de données dans le but d'y donner accès ; l'URL permanent (voir Article 3) doit toujours être utilisé pour donner accès à la copie numérique mise à disposition par les Bibliothèques.

#### 9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

#### 10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références au GIEF-ULB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.